

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

17 décembre 2020

Adopté à la majorité, 4 votes contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	6
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....	6
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....	6
<b>IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE</b> .....	7
<b>V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2020</b> .....	8
<b>VI- TRANSITIONS</b> .....	11
Service de location de vélos en libre-service ZOOV — mise en place de stations d’expérimentation. .	11
Subvention pour l’achat d’accessoires vélo – liste complémentaire d’accessoires subventionnés.....	20
Vœu en faveur de la refonte des pastilles Crit’air pour améliorer la cohérence entre incitations territoriales.....	25
<b>VII- ESPACE PUBLIC</b> .....	29
Exploitation du stationnement payant — rapport sur l’exécution de la délégation de service public pour l’exercice 2019. ....	29
Délégation du service public de stationnement payant — approbation de l’avenant n° 3 à la convention. ....	38
Renouvellement de la convention avec l’ANTAI pour l’édition et l’envoi postal des forfaits de post-stationnement (FPS) 2021-2023. ....	42
Rapport sur l’exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l’exercice 2019. ....	43
<b>VIII- DOMAINE COMMUNAL</b> .....	46
Approbation du transfert d’une convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2).....	46
Approbation du transfert d’une convention de concession à long terme d’une place de stationnement au parking Robinson. ....	48
Approbation de la convention de gestion avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat — crèche des Musiciens. ....	52
Secteur de projet Albert 1er - lot 2 :.....	56
o Régularisation foncière du chemin de Paris.....	56

o Déclassement partiel de la parcelle cadastrée Q 229,.....	56
o Échange de parcelles en vue de l'élargissement de la rue Albert Ier,.....	56
o Déclassement de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré, .....	56
o Vente de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré pour la mise en œuvre du lot 2 du secteur Albert 1 <sup>er</sup> — autorisation de déposer les demandes d'autorisation administrative nécessaires à la mise en œuvre de son projet par l'acquéreur du lot 2.....	56
<b>IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b> .....	72
Exonération exceptionnelle de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville. ....	72
<b>X- HABITAT</b> .....	76
Rapport sur la politique de l'habitat en 2020 .....	76
Signature de la convention intercommunale d'attribution élaborée par l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.....	91
<b>XI- CULTURE</b> .....	97
Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Fondation du patrimoine et la Ville.....	97
Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison des lycéens du lycée Lakanal. ....	99
<b>XII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	101
Adhésion à l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique).....	101
SIFUREP – Communication du rapport d'activité 2019.....	103
SIGEIF – Communication du rapport d'activité 2019. ....	104
Modification du règlement intérieur du conseil municipal. ....	105
Vœu de soutien aux habitants d'Arménie et du Haut-Karabakh et attribution d'une subvention à la Croix bleue des Arméniens. ....	110
<b>XIII- ACCESSIBILITÉ — HANDICAP</b> .....	114
Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2019.....	114
<b>XIV- FAMILLE</b> .....	119
Comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant — précisions sur sa composition.....	119
<b>XV- AFFAIRES FINANCIÈRES</b> .....	121

Approbation des taux des taxes concernant la publicité extérieure, d'inhumation et d'exhumation, d'aménagement et de séjour applicables à compter du 1er janvier 2021. ....	121
Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2020 et ses communes membres. ....	125
Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n° 3.....	128
Avances sur subventions et participations 2021 à certaines associations et établissements publics.....	130
Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021. ....	131
Amortissement d'immobilisations réalisées sur exercices antérieurs. ....	133
Constatation d'extinction de créance suite à trois procédures de rétablissement personnel.....	135
<b>XVI-RESSOURCES HUMAINES</b> .....	136
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.....	136
Communication du bilan social 2019.....	137
Compléments au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). ....	143
Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux au personnel communal. ....	144
<b>XVII- QUESTIONS DIVERSES</b> .....	144
Vente du car.....	144
<b>XVIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE</b> .....	145
<b>XIX- DÉCISIONS DU MAIRE</b> .....	148
<b>XX- QUESTIONS ORALES</b> .....	152
Question orale de M. Fabrice BERNARD .....	152
Question orale de Mme Maud BONTE.....	156
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES .....	159
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	162

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	167
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN .....	170
<b>XXI- VOEUX.....</b>	<b>171</b>
Vœu déposé par le Groupe Sceaux en commun pour un moratoire relatif au déploiement de la 5G. ..	171
Vœu du Groupe Sceaux Ensemble pour une politique en faveur de la protection du patrimoine architectural et végétal historique de la Ville. ....	176
<b>XXII- DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE organisé en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.....</b>	<b>187</b>

**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.*

**M. le maire**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue. Je suis dans la salle des Boiseries au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Sont avec moi Isabelle Deverre, Valérie Dec, Michaël Dubois, Juliette Bousquet et Sébastien Zumbo.

Nous allons ouvrir cette séance du conseil municipal. Je vous demande d'abord de bien vouloir fermer vos micros.

**II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE****III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM****M. le maire**

Selon les connexions, sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard

- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont absentes ou excusées les personnes suivantes :

- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Drancy

**M. le maire**

À l'exception de Claire Vigneron, qui est excusée et qui a donné pouvoir à Isabelle Drancy, tout le monde est présent, ce dont je me réjouis.

On peut considérer que l'appel a été fait.

Je souhaite d'abord vous faire part du fait que nous avons une délibération supplémentaire, que nous examinerons en question diverse, sur la vente du car municipal. Nous vous avons également transmis une délibération légèrement modifiée dans le dossier Albert 1<sup>er</sup>.

Qui s'oppose à l'ajout de cette question diverse à la fin de la réunion ?

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE**

**M. le maire**

Je dois ensuite vous présenter les modalités de réunion du conseil municipal par visioconférence.

Tout ceci se fait en application de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et permettant au maire d'organiser les réunions du conseil municipal par visioconférence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- ✓ décider que la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est « Starleaf » ;
- ✓ décider que l'identification des participants se fera par appel nominatif ;
- ✓ décider que le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé via l'outil Starleaf ;
- ✓ décider qu'afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site Internet de la Ville.

Je voudrais quand même qu'on puisse faire une démonstration du vote. Peut-on faire un essai sur cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ? Je n'entends rien et je ne vois rien. Peut-on faire un test pour le vote ? Vous disposez en haut de l'écran d'un bouton « Lever la main ».

Nous passons au vote sur les modalités de réunion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous pouvons donc vraiment ouvrir notre séance.

## **V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2020**

### **M. le maire**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Bonsoir, Monsieur le Maire. Il semblerait que je ne puisse pas parler.

### **M. le maire**

Il me semble que vous êtes plusieurs dans la même salle. Cela ne marchera pas, car vous aurez toujours l'écho de ce que vous dites dans les ordinateurs des autres participants. Vos collègues doivent couper leur haut-parleur ou avoir des oreillettes. C'est pourtant vous qui êtes le technologue.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Plusieurs de mes collègues ne peuvent pas ouvrir leur micro. Il semblerait qu'il y ait un problème. Il doit y avoir un bug sur Leaf.

**M. le maire**

Il n'y a pas de bug. C'est parce que vous êtes plusieurs dans la même salle.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Liliane n'a pas de micro, Xavier Tamby et M. Touny ont également un problème de micro. Il semblerait que nous ne soyons pas les seuls.

**M. le maire**

Votre matériel doit être déficient.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, je suis désolé de vous dire que j'utilise le matériel de la mairie.

**M. le maire**

Vous ne devriez pas faire confiance à la mairie !

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je fais confiance au personnel de la mairie et au matériel de la mairie. J'utilise le matériel de la mairie, mes illustres collègues aussi.

**Patrice PATTEE**

Cela fonctionne bien lorsque chacun est devant son ordinateur et dans une pièce isolée. Vous avez peut-être un petit problème de rallonge, Monsieur Dessanges.

**M. le maire**

Il va quand même falloir commencer, sinon on n'est pas couché.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je crois que Mme Wietzerbin est dans la même situation que mes collègues.

**Fabrice BERNARD**

Elle demande même à venir en salle municipale.

**M. le maire**

En salle municipale ? Ce n'est pas possible.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Vous voyez qu'il n'y a plus d'effet Larsen maintenant. Chez nous, cela fonctionne, par contre, mes collègues n'ont pas accès à leur micro.

**M. le maire**

Si vous avez des difficultés, je crois que nous avons indiqué dans la lettre de convocation le numéro d'une hotline. Si vous rencontrez des problèmes, il faut appeler ce numéro.

Je recommence. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

**Liliane WIETZERBIN**

Est-ce que vous m'entendez ? Ça marche. Merci.

**M. le maire**

Chacun éteint son micro quand il ne parle pas. Si quelqu'un souhaite parler, il faut allumer son micro, dire son nom et demander la parole.

**Liliane WIETZERBIN**

Je veux juste vérifier que vous m'entendez bien.

**M. le maire**

On vous entend parfaitement bien, Mme Wietzerbin.

Je reviens à ma question sur le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020. Est-ce qu'il y a des observations ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, il y a une observation sur le procès-verbal de la séance. Des propos que vous avez tenus sont mis à mon compte.

**M. le maire**

Vous devriez être content ! Quels propos ? Quelle page ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je n'ai pas la page en tête.

**M. le maire**

C'est embêtant. Il y a plus de 100 pages.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**Jean-Christophe DESSANGES**

Écoutez, j'enverrai cela à vos services.

**M. le maire**

Très bien. À part ce point, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

*Le procès-verbal du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.*

**VI- TRANSITIONS**

**Service de location de vélos en libre-service ZOOV — mise en place de stations d'expérimentation.**

**M. le maire**

Nous passons ensuite au premier point de l'ordre du jour : le service de location de vélos en libre-service ZOOV avec la mise en place de stations d'expérimentation. Patrice Pattée en est le rapporteur. C'est lui et lui seul qui a la parole.

**Patrice PATTEE**

Chacun a pu découvrir ces vélos bleus en libre-service le 5 décembre 2019. L'entreprise à l'origine de ce service de vélos en libre-service a démarré sur le plateau de Saclay. Pour l'information, c'est une start-up installée à Vanves.

Le 5 décembre 2019, le jour du démarrage de la grève des transports et en particulier du RER B, ZOOV a décidé d'étendre sa zone d'opération jusqu'à Sceaux. Depuis un peu plus d'un an maintenant, ces vélos bleus sont à la disposition des Scéens.

C'est ce que l'on appelle en bon français un service en *free floating*. Ce sont des vélos en libre-service sans stations, comme on en a vu fleurir un peu partout en 2018 à Paris. En banlieue, c'est plus rare, mais Paris compte de nombreux services de ce type.

Ces services sont venus compléter l'offre Vélib' dont les stations ont été installées début 2019.

Certains ont pu remarquer que ces vélos n'étaient pas forcément tous correctement stationnés et gênaient parfois la circulation des piétons.

Nous vous proposons ce soir sur la base d'une offre de ZOOV d'expérimenter une évolution de ce service en *free floating* avec l'installation à titre expérimental d'au moins trois stations. Celles-ci seront installées aux endroits où la prise et la dépose de ces vélos sont les plus fréquentes.

On constate que ce service a été adopté par les Scéens. Son usage est bien évidemment beaucoup plus faible que celui du Vélib', d'abord parce que les vélos sont beaucoup moins nombreux et surtout parce qu'ils ne permettent pas d'aller à Paris, mais plutôt vers le sud.

40 % de ces locations sont utilisées pour des déplacements à l'intérieur de Sceaux sur la base de 23 trajets moyens par jour. Des échanges se font avec Bourg-la-Reine, Antony et Châtenay-Malabry pour les trois quarts des usages, un peu plus marginalement avec Verrières et même Fontenay-aux-Roses.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer une convention avec la société ZOOV pour permettre l'expérimentation de trois premières stations sur le territoire de Sceaux, près de la gare de RER de Robinson, près de la gare RER de Sceaux et Place du Général de Gaulle.

Il faut préciser qu'il sera alors interdit à l'utilisateur de déposer son vélo en dehors des stations existantes s'il se trouve à moins de 300 mètres d'une station, ce qui limitera les déposes sauvages autour de ces trois points que j'ai précédemment cités. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

**Christiane GAUTIER**

Avant de nous prononcer sur ce nouveau service de location en libre-service ZOOV, Monsieur Pattée pourrait-il faire un bilan rapide ?

**M. le maire**

C'est le maire qui dira si c'est à M. Pattée de faire ce bilan.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est M. le maire qui décide.

**M. le maire**

C'est cela.

**Christiane GAUTIER**

Je voulais éventuellement que M. Pattée nous fasse un bilan financier de l'usage de Vélib' à Sceaux afin que nous puissions avoir des éléments de réflexion et de comparaison, notamment sur le coût du trajet avec ou sans abonnement, le pourcentage d'abonnés, l'utilisation locale et en interités, le

temps et les trajets parcourus, les dégradations éventuelles et l'évaluation de la satisfaction des usagers.

Concernant la location ZOOV, ma première observation porte sur la pertinence des critères retenus pour identifier les besoins de cette nouvelle offre de service. Vous indiquez qu'elle répond à un vrai besoin et que cela est apprécié par les Scéens.

J'ai tout de même quelques doutes en observant les chiffres : 6 vélos en accès libre, 118 utilisations en janvier, 196 en juin, soit 1 usager par jour et par vélo sur une durée probablement courte, car le coût est bien supérieur à celui du Vélib'. M. Pattée pourra nous le rappeler, mais il est globalement trois à six fois plus cher que le Vélib'.

Vous indiquez vouloir réguler l'usage de l'espace public par les utilisateurs de ces vélos. Ce sera vrai pour ceux qui sont à moins de 300 mètres des stations, car ils devront ramener le vélo à la station sinon le paiement continuera de courir. À l'inverse, l'utilisateur qui veut se rendre de Sceaux aux Blagis ou au parc de Sceaux, par exemple, n'aura aucune station à 300 mètres à la ronde pour l'accueillir et laissera donc le vélo sur la chaussée. Bien sûr, il pourra être repris par un autre utilisateur. Néanmoins, la distribution des trois stations telles qu'elles sont expérimentées aujourd'hui rend très probable l'abandon d'une partie de ces vélos par leurs utilisateurs sur la chaussée créant ainsi une gêne à l'usage partagé des trottoirs. C'est ce qu'il faudra évaluer.

### **M. le maire**

Je vous remercie, Madame Gautier. Je crois que Liliane Wietzerbin a demandé la parole également. Si vous souhaitez demander la parole, levez la main. Il y aura ensuite M. Dessanges.

### **Liliane WIETZERBIN**

Sur ce point, je salue quand même le dynamisme de la Ville dans sa volonté de développer l'usage du vélo. Par contre, j'ai quelques observations et quelques questions. Cela va compléter le propos de Mme Gautier.

Ma première question concerne les indicateurs qui seront mis en place pour évaluer le succès ou non de cette expérimentation. Je comprends que l'on se lance dans une expérimentation pour un temps et je n'ai pas vu dans la convention sur quels critères on allait se baser pour juger de son succès ou de son échec et décider d'éventuelles réorientations. On aurait pu penser que l'IUT de Sceaux qui compte de nombreux étudiants était un choix judicieux. Il aurait été bien de mettre dans la convention ce type de critères.

Mon deuxième point concerne la prise en compte de l'expérience d'autres villes sur ce sujet. Il peut en effet y avoir des biais. Au-delà du périmètre de 300 mètres, les vélos, même s'ils sont bien garés, seront laissés à plus de 300 mètres d'une station et je suppose qu'il sera nécessaire de les ramener à la station pour les recharger. Je voulais savoir comment ce point serait abordé, parce qu'il ne

faudrait pas que cela entraîne des nuisances de circulation à Sceaux ou que ce ramassage soit effectué par des véhicules diesel ou autres, ce qui viendrait annihiler le bénéfice à utiliser le vélo.

Le troisième point est en relation avec le fait que nous avons maintenant à Sceaux une association extrêmement dynamique sur le vélo. Je voulais savoir dans quelle mesure cette association avait été consultée et avait pu s'exprimer sur la question.

### **M. le maire**

Monsieur Szykowski, si vous voulez parler, il faut lever la main.

### **Philippe SZYKOWSKI**

Je l'ai fait, mais vous ne m'avez pas vu.

Je suis plutôt d'accord sur l'installation à titre expérimental de ZOOV, mais son prix d'usage est quand même de 0,20 €, soit 6 € les 30 minutes, ce qui est plutôt élevé. Ce n'est pas la portée de toutes les bourses.

Le nouveau système tel qu'il est institué devra être expliqué clairement aux Scéennes et aux Scéens, car ils auront l'impérieuse nécessité, comme cela a été dit, de rapporter le vélo au point d'attache de l'une des trois stations créées s'ils se situent à moins de 300 mètres de l'une d'entre elles, faute de quoi le compteur continuera de tourner.

Et pour circuler avec ZOOV, il convient de prévoir ou d'améliorer significativement les pistes sécurisées mises à la disposition des cyclistes avec des couloirs séparés traversant Sceaux. Prenons l'exemple de la rue Houdan vers Robinson où des places de parking devraient être supprimées pour permettre un cheminement sécurisé. S'agissant d'une route départementale, la Ville doit obtenir du Département cette modification en prenant en compte... (*Inaudible*). C'est un slogan actuel de plus en plus utilisé.

De plus, rue Houdan, les usagers de ZOOV trouveront une signalétique souvent déficiente. Beaucoup d'endroits sont également dangereux, avenue Camberwell et au-delà, pour qui veut rejoindre le RER à Bourg-la-Reine.

Le parcours à vélo doit devenir plus sécurisé et plus agréable. C'est un véritable enjeu écologique et solidaire en cette période de pandémie où se conjuguent mal bouffe, surconsommation d'alcool et d'antidépresseurs.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour compléter, c'est une très bonne initiative que d'expérimenter de nouveaux services. Encore faut-il que ces services soient délivrés dans de bonnes conditions. Je rejoins les propos de

M. Szykowski sur l'absence de pistes cyclables sécurisées entre les différentes stations ZOOV, ce qui constitue plutôt un frein au développement de cette application. J'ai peur que l'on emmène ZOOV dans une impasse.

Les tarifs sont par ailleurs assez élevés et ne sont donc pas compatibles avec le pouvoir d'achat des élèves de l'IUT. Il n'y a en outre pas de connexion en site propre entre les différentes stations ZOOV, ce qui va aussi en limiter l'usage. Enfin, il y a déjà une autre offre sur le territoire.

N'est-on pas en train de faire un effet d'annonce et un peu d'affichage alors qu'il y a selon moi des problématiques plus importantes ? N'est-on pas en train d'envoyer la société ZOOV dans une impasse ? Si j'ai bien compris, elle prend tout à sa charge. C'est très bien pour la Ville, mais au-delà de la Ville, est-ce vraiment bien pour cette société ?

**M. le maire**

Je laisserai Patrice Pattée vous apporter quelques précisions, et notamment des chiffres.

Je crois que M. Tamby veut intervenir.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je crois qu'il a un problème de micro.

**Xavier TAMBY**

Est-ce que vous m'entendez ? Je ne voulais pas intervenir sur cette délibération en particulier. J'avais en revanche des choses à dire sur le procès-verbal du précédent conseil municipal, mais ce n'est pas le moment. Je le ferai plus tard, si vous le permettez.

**M. le maire**

Le PV a été adopté. Si ce sont des observations de forme comme celles de M. Dessanges, il n'y a pas de problème. Vous nous le direz après.

**Xavier TAMBY**

Je regrette de ne pas avoir pu participer au précédent conseil municipal. Je voulais juste préciser que si j'avais été présent, j'aurais voté contre toutes les délibérations relatives à l'urbanisme et contre toutes celles relatives au budget, mais vous vous en doutiez.

**M. le maire**

Je ne peux pas le savoir. Si vous n'êtes pas là, comment voulez-vous que je le sache ? Je ne suis pas dans votre tête, Monsieur Tamby. Un peu, mais pas complètement. Et l'on ne sait jamais, vous pouvez parfois avoir la grâce.

**Xavier TAMBY**

Absolument. Et un jour, cela vous arrivera aussi, Philippe. On en reparlera en tête-à-tête.

**M. le maire**

Je vous remercie de me le souhaiter. C'est gentil.

Avant de donner la parole à Patrice Pattée, je voudrais dire deux choses.

Si, pour chaque délibération relativement mineure, on refait toute la politique de la ville dans le domaine considéré, on ne s'en sortira pas, d'autant plus qu'il y a une question orale sur le vélo à laquelle je répondrai durant un certain temps. On ne peut pas redire la même chose à chaque fois.

Il s'agit en l'occurrence de quelque chose de très simple. Nous ne sommes pas allés chercher la société ZOOV. C'est elle qui veut se développer sur Sceaux. Permettez-lui de se développer comme elle l'entend. C'est une société tout à fait indépendante. C'est très bien de se préoccuper des PME, mais c'est une PME qui a l'air de bien fonctionner. Si elle pratique ces tarifs, c'est très bien. Il y a de la concurrence entre Vélib' et ZOOV.

Nous n'avons pas été cherchés ZOOV. Ils sont venus, car ils ont des clients qui utilisent des ZOOV à Sceaux. Désireux de ne pas polluer l'espace public avec des vélos laissés un peu partout, ils ont eux-mêmes proposé cette solution que nous avons trouvée pertinente et qui est déjà à l'œuvre dans quelques autres communes de la région.

Je laisse Patrice Pattée apporter des compléments de réponse aux questions posées.

**Patrice PATTEE**

Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire M. le maire. Ce service fonctionne depuis un an. Il est intégralement supporté et pris en charge par l'opérateur, à la différence du Vélib' pour lequel les communes versent une participation. C'est sans doute la raison pour laquelle ce service est plus cher. Vous avez raison de le souligner, une course avec un vélo ZOOV revient beaucoup plus chère qu'une course avec un Vélib'. Vous le savez d'ailleurs tous, Vélib' est sans doute le service le moins cher d'Île-de-France.

J'ai une petite mesure de la satisfaction des usagers de ZOOV. Je suis désolé, elle est en anglais. 63 % des usagers considèrent que c'est top. 28 % considèrent que c'est bien. Et seulement 9 % considèrent que ce n'est pas bien.

C'est globalement un service plébiscité par ceux qui l'utilisent. Comme vous l'avez fait remarquer, c'est un marché de niche en comparaison des usages du Vélib', mais cela correspond à un service apprécié des Scéens.

S'agissant des indicateurs, ils sont assez simples. L'utilisateur utilise ce ZOOV sans entrave. Grâce à l'application, il recherche un vélo à proximité de son domicile ou de son point de départ. Lorsqu'il

rentre, il dépose son vélo là où il le souhaite, devant chez lui par exemple. L'installation de ces stations va créer une petite entrave par rapport à l'usage qui en est fait aujourd'hui, puisqu'il faudra restituer le vélo dans l'une des trois stations si l'on se trouve à moins de 300 mètres de l'une d'entre elles. Cela signifie que la fin du déplacement se fera nécessairement à pied.

Pour les Blagis, nous n'avons pas imaginé de station pour le moment, l'usage des ZOOV semblant assez marginal. Mais si l'usage des ZOOV venait à se développer aux Blagis ou ailleurs la société proposerait l'installation d'une station. L'indicateur sera l'usage ou non de ce service. C'est aussi simple que cela.

Comme l'a rappelé M. le maire, cette société assume tous les risques de son exploitation et elle considère qu'elle gagne un peu d'argent à Sceaux, ou tout au moins qu'elle n'en perd pas trop. Elle est donc très intéressée par le maintien et le développement de son service sur la ville.

Vous parlez de pistes cyclables. C'est un autre sujet. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il serait beaucoup plus confortable d'avoir des itinéraires sécurisés, pas forcément entre les stations, mais en tout cas sur certains axes, en particulier sur les voies départementales. Et ce sont des choses qui vont arriver. Je crois pouvoir le dire. Je ne sais pas encore quand ce sera le cas, ces voies ne nous appartenant pas. Il y a probablement un sentiment d'insécurité, mais la ville de Sceaux a reçu aujourd'hui même un label décerné par la sécurité routière.

### **M. le maire**

On en parlera tout à l'heure. Et on parlera aussi des pistes cyclables lors des questions orales.

### **Patrice PATTEE**

C'est parfait.

La circulation sur toutes les voies communales est à 30 km/h. Elles sont à double sens. On considère que pour la majorité des cyclistes, les choses se font dans de bonnes conditions. Il y a la question des enfants, mais je vois de plus en plus d'enfants circuler avec leurs parents sur ces voies et cela ne peut que nous réjouir.

Il y a quelques points singuliers, M. Szykowski a raison. J'étais d'ailleurs aux Mésanges avec lui il y a peu de temps. Il est vrai que la traversée de l'avenue Jules Guesde est problématique, mais je pense que la Ville de Sceaux ne s'opposera pas à ce que les locataires des Mésanges écrivent au Département pour porter cette revendication que nous portons également. Demandez à ce que cette traversée avenue Jules Guesde soit sécurisée pour les cyclistes. Voilà ce que je peux dire sur ZOOV.

**M. le maire**

Patrice, s'il te plaît, on va aller plus vite. Si l'on passe une heure sur chaque point... Il y a 40 points à l'ordre du jour. Donne quelques chiffres sur Vélib'.

**Patrice PATTEE**

Le service Vélib' fonctionne très bien. Au mois de juin, il y a eu 4 200 locations sur Sceaux. On n'est pas du tout dans les mêmes chiffres. La raison est simple. Vélib' n'est pas cher et surtout on peut aller à Paris, à Issy-les-Moulineaux, à Boulogne, dans toute la zone d'emplois qui intéresse les Scéens.

S'agissant de l'aspect financier de l'année 2020, je ne peux pas vous communiquer la délibération soumise lors du conseil syndical la semaine dernière, tout le monde ne l'ayant pas encore votée, le vote électronique rallongeant les délais. La délibération doit ensuite être envoyée au préfet et il faut attendre son retour avant de pouvoir communiquer.

Mais je peux d'ores et déjà dire que le bilan 2020 est très bon. Une station Vélib' coûte 10 000 € par an à la commune. En 2021, compte tenu des résultats, cette contribution baissera. Nous sommes donc au-dessus des résultats attendus avec plus de 400 000 abonnés à Vélib'. Avant le confinement, on comptait plus de 220 000 locations par jour, un vélo à assistance électrique réalisant plus d'une dizaine de locations. Le service Vélib' fonctionne donc très bien et ZOOV vient compléter cette offre. Mais l'on ne change rien. Le service existe. Il a été validé par ZOOV. Comme l'a dit M. le maire, ZOOV, en réponse à nos remarques, a proposé ces stations. L'indicateur consistera à voir si les usagers utilisent ce service ou pas.

**M. le maire**

Est-ce que tu peux donner les chiffres de Vélib' à Sceaux si tu les as ?

**Patrice PATTEE**

Je les ai donnés. On était à 500 locations en avril, pendant le confinement. On est monté à plus de 4 500 en juin. Il y a eu un petit creux en août avec 3 000 locations et on est remonté en septembre à plus de 4 500. Il y a une petite chute depuis septembre et en novembre, on est encore à 3 000.

Je me suis amusé à comparer avec nos voisins. Hormis peut-être la station de la gare RER de Bourgl-la-Reine, les stations de Sceaux sont bien au-dessus de celles de Fontenay, Clamart, Bagneux, de toutes les communes qui offrent ce service, puisque Châtenay et Antony ne le proposent pas. C'est ce qui nous pénalise aussi. On est un peu en fin de course. Les stations de Sceaux ne permettent pas d'aller à Antony ou à Châtenay malheureusement, nos voisins n'ayant pas adhéré au service Vélib'.

**M. le maire**

Merci. Je vois que M. Dessanges lève à nouveau la main.

**Jean-Christophe DESSANGES.**

Désolé, c'est une erreur, mais je remercie M. Pattée pour son intervention.

**Liliane WIETZERBIN**

Je veux juste rappeler ma question : comment les vélos situés au-delà du rayon de 300 mètres sont-ils ramenés aux stations ?

**Patrice PATTEE**

J'ai en effet oublié de vous répondre. Ces vélos ne sont pas ramenés aux stations. Ils sont instrumentés, ce qui fait que l'opérateur connaît exactement le niveau de charge de la batterie. Celle-ci étant située dans la tige de la selle, l'opérateur vient remplacer la batterie vide par une batterie pleine sans avoir à déplacer le vélo. Avec la création des stations, ce sont les usagers qui viendront déposer les vélos sur les points de prise les plus fréquents. Il n'y a donc pas à déplacer les vélos, puisque l'on procède simplement à un remplacement de la batterie. La raison pour laquelle l'entreprise s'en sort plutôt bien, c'est que ce sont des vélos assez robustes et très instrumentés. Ils contiennent notamment des capteurs qui permettent à l'opérateur de savoir si les pneus sont suffisamment gonflés ou non. Ces capteurs à base de gyroscope permettent de cibler les interventions et de limiter ainsi la prestation. C'est une entreprise très brillante. Je l'ai découverte. Le fondateur de ZOOV détient d'autres entreprises qui fonctionnent très bien, en particulier dans le domaine médical. Et aujourd'hui, l'entreprise exporte.

**M. le maire**

Merci, Patrice. Je veux rappeler, car je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait bien saisi, que les stations sont en réalité un carré dessiné au sol. Il n'y a aucune infrastructure.

**Patrice PATTEE**

Excusez-moi, Monsieur le Maire. La station est toute petite, mais les vélos se brochent les uns les autres. Il y a donc une prise sur laquelle on va brancher le vélo. C'est quelque chose de relativement fin, qui fait 20 cm d'épaisseur et qui fait la dimension d'un vélo. Cela ressemble à un vélo très schématique boulonné sur le trottoir.

**M. le maire**

D'accord. Est-ce que l'on peut passer au vote sur cette délibération ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 17 décembre 2020

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Subvention pour l'achat d'accessoires vélo – liste complémentaire d'accessoires subventionnés.**

**M. le maire**

Le sujet suivant porte sur l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisants et facilitant la pratique du vélo au quotidien que nous avons voté le 8 octobre dernier.

Nous sommes des gens pragmatiques. Avec la mise en place de ce mécanisme à partir du 1<sup>er</sup> novembre, on s'est aperçu qu'il serait intéressant de compléter la liste des accessoires.

**Patrice PATTEE**

Je pense que cela peut être très rapide, puisque nous avons longuement débattu de cette initiative le 8 octobre dernier.

La liste des accessoires subventionnables figure dans la note de présentation. Je vais quand même la lire pour le public :

- ✓ Accessoires pour le vélo : antivol pour vélo, caddie à provisions pour vélo, siège enfants/selle, enfant sur cadre, remorque, panier, sacoche, porte-bagages, attache garde boue, rétroviseur, garde distance — c'est un petit bout de plastique de 1 mètre qui s'accroche au vélo et dissuade les automobilistes de serrer de trop près. Cela contribue donc à la sécurité. Même s'il n'y a pas de pistes, cela peut aider. Sont également subventionnés : sac à dos pour porte-bagages, pompe de gonflage, klaxon, dispositif d'éclairage. Évidemment, ces derniers articles sont déjà installés sur un vélo neuf, mais cela nous permet d'aider également des propriétaires de vieux vélos.
- ✓ Accessoires pour le cycliste : casque, gants, lunettes, gilet de sécurité/visibilité, vêtements de pluie pour cycliste (cape/veste de pluie et pantalon). On aurait pu ajouter les surchaussures. Elles ne figurent malheureusement pas dans la liste. On ne peut donc pas les subventionner.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée. Qui souhaite intervenir ?

**Christiane GAUTIER**

Je souhaitais revenir sur la subvention qui, je le rappelle, représente au maximum 100 € pour une personne, pour un achat total de 200 € de fournitures.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons souhaité que ces subventions ne soient pas universelles, mais indexées sur le quotient familial avec l'argument que les classes sociales plus

favorisées n'attendaient pas ces aides de la Ville pour équiper toute leur famille, au contraire de la population moins aisée pour qui ces subventions apportent du pouvoir d'achat.

À l'heure où la crise du COVID a des conséquences sur les finances de la Ville et fragilise une partie de nos concitoyens, il nous paraît toujours impératif de cibler toute l'aide sur les personnes les moins favorisées, d'autant plus que le vélo est un mode de déplacement décarboné, peu onéreux, utile pour la santé et le bien-être que nous devons promouvoir.

Subventionner les classes favorisées créera au mieux un effet d'aubaine... (*Inaudible*)  
Subventionner les classes défavorisées en augmentant la subvention aura un véritable impact de gain de pouvoir d'achat. C'est ce que je voulais mentionner.

### **Liliane WIETZERBIN**

Merci, Monsieur le Maire.

Je compléterais les propos de Mme Gautier. De nouveau la même question que tout à l'heure sur la consultation de notre association Sceaux à vélo. J'ai juste eu l'occasion de m'entretenir avec elle, plutôt positivement. Une petite suggestion serait d'intégrer un masque antipollution parmi ces accessoires. On peut en effet être amené à faire de la distance. Il faudrait voir s'il est possible d'intégrer ce genre d'équipement.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Si plusieurs personnes d'une famille modeste veulent acheter ces accessoires, les montants risquent très vite d'être très élevés. Pour éviter que ces familles à revenus modestes supportent des achats relativement importants, je suggère de porter non pas à 50 %, mais à 80 % pour 100 € d'accessoires par exemple.

Les familles ayant déjà utilisé leur quota pourront-elles rétroactivement demander à bénéficier de cette subvention pour les accessoires qui n'étaient pas encore prévus le 8 octobre dernier ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Par curiosité, combien de personnes ont déjà fait appel au dispositif mis en place par la mairie ?

### **Xavier TAMBY**

À un moment donné, il faut savoir s'arrêter. La subvention pour les vélos électriques avait un objectif de politique publique. Elle était faite pour inciter à l'usage du vélo. Au bout d'un moment, je pense qu'il faut arrêter. Ce sont un peu les effets néfastes de la clause de compétence générale des communes, on peut subventionner tout et n'importe quoi. Pour ce qui me concerne, ce sera donc un vote contre. Il faut arrêter !

**M. le maire**

Très bien. Je vous remercie de votre brièveté. Il n'y a pas d'autres demandes de parole ?

Je dirai un mot. À M. Tamby, je dirai que tout ceci a déjà fait l'objet d'un débat le 8 octobre dernier. Il ne s'agit pas de subventionner tout et n'importe quoi. Il y a un travail important à faire auprès des utilisateurs de vélos électriques ou autres pour un meilleur équipement de sécurité, de meilleurs éclairages et de meilleures conditions de pratique du vélo. C'est ce qui permettra au vélo de devenir un mode de déplacement normal et quotidien. C'est le débat que nous avons eu. Cette politique d'aide aux familles pour s'équiper mieux est une politique à la fois pédagogique et de sécurité. Ce n'est donc pas n'importe quoi.

S'agissant du quotient familial, nous calculons le quotient pour à peu près 1 500 familles, dont les enfants sont à la crèche ou dans nos écoles alors que la ville compte plus de 9 000 familles. Un couple de 50 ans n'ayant plus d'enfants à l'école sont d'importants clients de ce type d'aides, qu'ils soient aisés ou moins aisés. On ne va pas leur demander de faire calculer leur quotient uniquement pour cette prestation. À un moment donné, le mieux est l'ennemi du bien.

Et s'agissant du nombre, nous avons enregistré 17 demandes depuis le 1<sup>er</sup> novembre, ce qui montre que le dispositif fonctionne plutôt bien. Ce dispositif est venu se substituer à l'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais personne n'a rien perdu, puisque la Région continue de verser 500 € pour l'achat d'un VAE. Je peux vous dire que cette aide a été accueillie très positivement par toutes les familles, les familles aisées et les familles moins aisées. Elle n'est pas encore complètement connue. Il faut encore un peu de temps, mais je pense que nous recevrons un nombre important de demandes.

S'agissant de la proposition d'inclure le masque antipollution, le souhait est quand même que ces accessoires servent d'abord au vélo. Ces équipements doivent être destinés en priorité à la pratique du vélo, mais je ne suis pas du tout défavorable au fait de rajouter le masque antipollution ainsi que les sur-chaussures.

**Patrice PATTEE**

Quand on pratique le vélo, on s'aperçoit que les chaussures trinquent.

**M. le maire**

On peut ajouter les sur-chaussures et les masques antipollution dans la liste des équipements subventionnés. Cela ne nous pose pas de difficultés.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire, pour ces explications. Ce qui me surprend, c'est que le calcul du quotient familial soit si compliqué à faire. Si l'on regarde votre délibération, on parle de six à sept documents à fournir.

**M. le maire**

Ce n'est pas compliqué. Il faut que les gens le fassent. Et comme une personne sur deux le fait faire à la mairie... Mais ce n'est pas spécialement compliqué.

Il faut arrêter de faire de la démagogie ! S'il s'agissait de prestations à 1 000 € par mois, je pourrais comprendre, mais il s'agit là d'un versement unique de 100 €. Vous voulez tout compliquer uniquement pour dire que vous avez fait quelque chose. Franchement, la gestion municipale, c'est quand même autre chose. Je ne vais pas m'énerver tout de suite, car nous n'en sommes qu'au deuxième point.

Vous avez fait une proposition. Je vous ai dit ce que j'en pensais. On arrête là.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Très bien.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

**Xavier TAMBY**

Je voulais intervenir très rapidement. Je voulais juste vous proposer de rajouter à la liste un coupe-vent et une casquette à l'effigie de la ville de Sceaux.

**M. le maire**

Justement, une casquette et un coupe-vent peuvent être utilisés ailleurs que sur un vélo. C'est pourquoi nous ne les avons pas mis dans la liste.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Les personnes qui n'ont pas pu bénéficier des nouvelles dispositions, certains accessoires n'étant pas subventionnés dans la première liste, pourront-elles en bénéficier de manière rétroactive ? Comment cela pourrait-il s'organiser ?

**M. le maire**

Nous allons essayer de le faire. Tout cela doit s'appuyer sur une délibération. C'est la raison pour laquelle nous votons des délibérations. Il faut que la trésorerie accepte de payer pour des équipements qui ont été achetés avant le 17 décembre. Nous allons recontacter les personnes qui nous avaient demandé le subventionnement de ces équipements. Ce sont des suggestions qui nous ont été faites et nous avons estimé que c'était une bonne idée.

Nous passons au vote.

**Christiane GAUTIER**

Le Groupe Sceaux Ensemble votera contre cette subvention pour des raisons d'équité sociale. Ce dispositif n'est pas ciblé et ne favorise pas ceux qui en ont le plus besoin. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le maire**

Cela ne les défavorise pas non plus, parce qu'ils peuvent quand même bénéficier de 100 €.

**Christiane GAUTIER**

Nous pensons qu'il aurait été préférable de majorer la subvention pour ces personnes.

**M. le maire**

Vous demanderez au gouvernement que vous soutenez de majorer un certain nombre d'allocations. Ce sera très bien pour les familles qui sont en grande difficulté et pour lesquelles peu de choses sont faites. On fait beaucoup pour les entreprises, mais assez peu pour les familles en grande difficulté. Et nous en avons, même à Sceaux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Vœu en faveur de la refonte des pastilles Crit'air pour améliorer la cohérence entre incitations territoriales.****Florence PRESSON**

Depuis 2019, la Métropole du Grand Paris a mis en place une zone à faibles émissions (ZFE) et depuis juillet 2019, tous les véhicules en Crit'air 5 ne peuvent plus circuler entre 8 h et 20 h, du lundi au vendredi. À partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, ce seront les véhicules en Crit'air 4 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Crit'air 3.

Dans une démarche de solidarité et pour faciliter l'acceptabilité de la ZFE par tous les ménages, nous demandons la refonte des pastilles Crit'air pour améliorer la cohérence entre toutes les communes.

En effet, nos territoires ont placé la mobilité durable, la transition écologique de nos transports, et la lutte contre le réchauffement climatique et pour la qualité de l'air au cœur de leurs priorités pour le mandat 2020-2026 et les quelques années à venir.

L'objectif partagé par tous est d'améliorer sensiblement la qualité de l'air de nos territoires, ainsi que l'acceptabilité par le plus grand nombre des mesures mises en place. En ce sens, des incitations sont proposées pour favoriser ces mutations.

Le marché a été orienté principalement en fonction des pastilles Crit'air. Les véhicules E85, au super éthanol, sont pourtant encouragés par certains exécutifs locaux, mais seraient refusés dans la zone à faibles émissions si l'actuelle définition des vignettes Crit'air est conservée.

Rappelons également que ces véhicules étaient considérés par arrêté inter-préfectoral francilien comme « *peu polluants par construction* », et autorisés à circuler en cas d'épisode de pollution, quelle que soit leur immatriculation.

Ces étiquettes sont les résultats des travaux de gouvernements successifs. La ministre de la Transition a indiqué dans une interview récemment ne pas être certaine qu'elles soient correctement adaptées aux besoins. Et si l'on fait un petit focus au niveau des autres pays européens, il n'y a pas de consensus.

C'est pour cette raison qu'il nous semble opportun dans le cadre d'une refonte réglementaire de ces pastilles Crit'air actuellement à l'étude d'apporter une cohérence entre les mesures incitatives mises en place et envisagées à l'avenir et d'y intégrer également la dimension climatique. La réintégration aux côtés des véhicules GPL/GNV, des véhicules E85 et hybrides électriques/essence, dans la catégorie « protégée » Crit'air 1, quelle que soit la date de mise en circulation, serait de nature à favoriser l'acceptabilité des ZFE et leur cohérence avec les dispositifs d'incitation existants.

En effet, grâce à ce mécanisme, pour un investissement d'environ 1 500 €, un particulier pourra passer sa voiture au carburant super-éthanol E85 et ainsi passer en vignette Crit'air 1, comme cela a déjà été reconnu pour le kit GPL.

Enfin, si l'État reconnaît le changement de vignette dans ce cadre, cela signifie que la métropole du Grand Paris pourrait aussi subventionner l'installation de ces deux kits (bioéthanol et GPL) et ainsi compléter à moindre coût le dispositif « Métropole roule propre ! ».

C'est à travers ce texte que nous demandons au conseil municipal de bien vouloir approuver ce vœu et de proposer de le porter auprès du ministre de la Transition écologique et du Président de la Métropole du Grand Paris.

### **M. le maire**

Merci, Madame Presson. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Merci, Florence.

J'avoue être un peu surprise de retrouver ici ce type de proposition. Si je comprends bien, mais je peux me tromper, il s'agit de permettre à nos concitoyens d'équiper leur véhicule d'un kit bioéthanol pour intégrer la vignette Crit'air 1. Il s'agit donc de transformer un ancien véhicule qui pourrait dès lors, grâce au kit bioéthanol, intégrer la vignette Crit'air 1 et circuler sans restrictions en zone à faibles émissions.

Je trouve cela incohérent à plusieurs titres. C'est un avis personnel. D'abord, parce qu'un véhicule neuf roulant au bioéthanol est en Crit'air 2 et non en Crit'air 1. Il peut sembler surprenant de vouloir mettre un véhicule d'occasion en Crit'air 1, mais ce n'est qu'un détail. Ce qui me gêne vraiment beaucoup plus, c'est que le bioéthanol, sans doute moins émetteur en CO2 et particules fines, est néanmoins produit à partir de cultures intensives de betteraves à sucre qui sont ensuite distillées et transformées dans des raffineries en bioéthanol. On parle de cultures intensives avec des engrais, avec tous les biais que cela peut comprendre. Même si en France, ces cultures ne représentent qu'une toute petite portion, elles peuvent se faire sur des terres qui sont au départ dédiées à l'alimentation. On a tous en tête des pays comme le Brésil ou l'Argentine qui consacrent une grosse partie de leur territoire au développement du bioéthanol à coups d'engrais. Je trouve que ce n'est pas une bonne image que d'aller vers ce type de cultures ou tout au moins de l'encourager.

Je comprends bien le problème économique que cela pose. C'est vrai pour toutes les transitions écologiques. Mais selon moi, cela va à l'encontre de l'image de Sceaux qui veut porter les valeurs de circuits courts, de consommation de produits biologiques de qualité. Je trouve qu'il y a une contradiction entre le fait de proposer ce vœu et les valeurs portées par la Ville par ailleurs. Je n'ai peut-être pas tout compris, mais c'est l'analyse que j'en fais.

**Fabrice BERNARD**

Chers collègues, bonsoir.

En ce qui nous concerne, nous sommes assez étonnés par ce vœu. Nous sommes un peu perplexes, dans la lignée de ce que vient de dire notre collègue. Nous sommes d'autant plus perplexes qu'il y a ce moment des discussions entre Bercy et le ministère de la Transition écologique sur le sujet. Des changements devraient intervenir sur cette pastille. Cette discussion est nationale et l'on ne voit pas très bien ce que cela vient faire dans l'ordre du jour du conseil municipal de Sceaux.

En ce qui nous concerne, nous nous abstenons.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je m'interrogeais sur la détaxation de ce carburant qui ne fait que prolonger l'usage de l'essence classique tout en satisfaisant les intérêts de groupes industriels qui ne voient d'abord que leurs bénéfices. Pour ma part, je demanderai donc au conseil de ne pas agréer ce vœu au moins en s'abstenant, parce que c'est trop grave pour le développement de notre planète et pour le changement climatique.

Puisque des voitures anciennes peuvent profiter de ce changement, c'est préjudiciable à la planète et à la pollution de notre ville et d'ailleurs. Personnellement, je pense qu'il faut refuser ce vœu ou pour le moins s'abstenir. Merci d'en tenir compte.

**Patrice PATTEE**

Je voulais réagir sur ce qui vient d'être dit. Florence l'a très bien expliqué, cela permet à des ménages modestes qui ne peuvent pas s'offrir un véhicule neuf de transformer leur ancien véhicule pour une dépense relativement faible, d'environ 800 €. Ils peuvent ainsi continuer à rouler, car on a parfois besoin de pouvoir se déplacer en voiture. Selon moi, il y a un problème de cohérence entre ce qui a été dit à propos de la délibération sur les accessoires vélos et ce qui est dit sur le vœu proposé par Mme Presson au conseil municipal ce soir.

**Florence PRESSON**

En réponse à la notion d'incohérence, de cultures intensives et d'alimentation, il faut savoir que le bioéthanol est 100 % made in France. C'est de la betterave, du blé fourragé et du maïs. Cela représente à peine 1 % de la surface agricole utile. Il faut savoir que la terre n'est pas utilisée seulement pour le bioéthanol. Les drêches, les déchets de céréales et la pulpe de betterave sont riches en protéines et intégrés dans l'alimentation des élevages, des animaux. On n'est donc pas sur une perte sèche. Bien évidemment, il n'y a aucune comparaison possible avec l'Argentine qui déforeste et intensifie ses cultures à coups de produits chimiques, non pas pour le bioéthanol, mais

surtout pour répondre aux pays développés qui surconsomment de la viande. La notion de concurrence alimentaire ne me semble donc pas tout à fait être le sujet.

S'agissant de l'intérêt pour Sceaux d'évoquer ce sujet, je pense que l'on vit tous un moment de crise. Une crise environnementale d'abord. Si l'on parle de ZFE, c'est que la qualité de l'air et son impact sur la santé ne sont plus à prouver. Une crise sociale ensuite, et l'on ne peut pas se contenter des seules aides de l'État à l'achat de véhicules neufs et accepter de mettre au rebut un certain nombre de véhicules anciens qui sont encore en état de circuler sans savoir ce que l'on fait de tous ces déchets alors que bon nombre de ménages n'ont pas les moyens d'acheter un nouveau véhicule. L'axe social, que vous êtes un certain nombre à défendre, fait que l'on se doit d'avoir un minimum de solidarité avec les ménages qui n'ont pas les moyens, malgré les aides gouvernementales, de mettre autant d'argent pour changer de véhicule. Faciliter la mise en place de ce kit, permettre à un ménage de diviser par deux sa facture énergétique, c'est tout de même assez cohérent.

D'autre part, on n'est pas que sur une fixette sur la mobilité et le véhicule. On est sur une démarche globale de limitation des émissions à effet de serre. L'implication de la Ville de Sceaux dans la politique en faveur de la rénovation énergétique y contribue très largement. Il s'agit donc pour nous d'une démarche vraiment cohérente.

On peut considérer que ce n'est pas très grave. On peut se demander quel est le rapport avec Bercy, mais je pense que tous les petits gestes que nous sommes en mesure de faire au niveau local auront un impact à un niveau un peu plus important. Même si l'on pense que ce n'est pas grand-chose, ayons au moins le courage et l'audace de faire ce geste et de participer à cette transition.

Je pense avoir répondu à vos questions.

### **M. le maire**

Merci, Madame Presson. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?

### **Fabrice BERNARD**

Au regard des échéances à venir, des objectifs ambitieux qui nous sont imposés au plan national et européen, avoir à l'ordre du jour un vœu sur le changement des vignettes Crit'air ne nous semble pas être la mesure la plus impérieuse à prendre. C'est la raison pour laquelle on s'abstiendra

### **Liliane WIETZERBIN**

Si effectivement en France, pour l'instant, le pourcentage de terres cultivées reste raisonnable, rien ne garantit que les pétroliers n'intégreront pas des biocarburants d'origine étrangère. Il faut savoir que les effets pervers sont réels. Au Brésil, 16 ou 17 % des terres cultivables sont dédiées à autre chose qu'à la nourriture, et en particulier à la production de bioéthanol. Cela fait flamber les prix du blé et du colza qui ne sont plus dédiés à l'alimentaire. Cela crée de réels problèmes.

Par ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, même les véhicules neufs au bioéthanol ne sont pas en Crit'air 1, mais en Crit'air 2. Là aussi, c'est incohérent. Je pense qu'il existe d'autres solutions pour aider tout le monde à aller vers la transition énergétique plutôt que de pousser sur l'utilisation de la voiture. Pour cette raison, je voterai contre ce vœu.

### **M. le maire**

Merci. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) 3 voix contre (M. Xavier Tamby, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) et 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

## **VII- ESPACE PUBLIC**

### **Exploitation du stationnement payant — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2019.**

#### **Patrice PATTEE**

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et les clauses contractuelles des délégations de service public obligent le prestataire à nous remettre chaque année un rapport financier et technique. Nous portons donc à la connaissance du conseil municipal le contenu de ce rapport financier et technique. Il s'agit d'une communication.

La Ville a délégué la gestion du stationnement à la société EFFIA en novembre 2017. Il s'agit en l'occurrence de vous présenter le rapport d'exploitation 2019.

En 2019, EFFIA a réalisé, conformément à ses obligations, quelques travaux. EFFIA a réalisé beaucoup de travaux en 2018, de l'ordre de 2 millions d'euros, essentiellement dans les parkings en ouvrage. En 2019, il s'agissait surtout de réaliser des travaux d'entretien tels que :

- ✓ La reprise de marquages au sol du mot « Payant » sur la voirie ;
- ✓ La modernisation de l'éclairage et des abris des caisses automatiques des parkings Penthièvre et de Gaulle ;

- ✓ L'amélioration de la connexion du parking Penthievre avec l'installation de la fibre optique ;
- ✓ La reprise d'une partie du sol du parking Charaire et le déplacement de barrières en sortie du chenal d'entrée pour améliorer la commodité de passage et la giration ;
- ✓ La finition de peinture au parking Robinson, renforcement du contrôle d'accès sur une porte, remplacement des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité, installation de grilles au droit de l'escalier aérien pour prévenir les chutes et pour la propreté.

Vous avez sans doute lu ce rapport 2019 très nourri. Nous avons relevé quelques points de ce rapport, et notamment :

- ✓ L'amélioration du spontané des clients horaires sur voirie, ce qui s'explique par la réforme du stationnement avec l'introduction du FPS destiné à faire admettre aux automobilistes que l'occupation de l'espace public donne lieu à une redevance qu'il faut régler soit sur l'horodateur, soit avec son téléphone.
- ✓ Une stabilité du nombre des abonnés. 508 en 2019 contre 503 en 2018. On peut donc considérer que l'on est désormais sur un régime de croisière. Les recettes d'abonnement sur voirie se sont élevées en 2019 à 53 530 € contre 53 728 € en 2018.
- ✓ Les recettes sur voirie s'élèvent à 393 803 € en 2019 contre 346 588 € en 2018, ce qui est cohérent avec l'amélioration du paiement spontané.
- ✓ Le taux de respect est de 76,7 % en zone verte et de 51,8 % en zone orange. Il reste donc des marges de progrès en zone orange, zones situées à proximité des commerces. Le corollaire de ce taux de respect, c'est le nombre de FPS qui est plus important en zone orange.
- ✓ L'utilisation accrue des nouveaux moyens de paiement, ce qui est plutôt une bonne chose, même si la progression est encore lente. Nous avons introduit et généralisé le paiement par carte bancaire sur les horodateurs en 2018. Il existait déjà sur certains horodateurs, mais nous l'avons généralisé. Et nous avons introduit le paiement par mobile. Ces moyens de paiement sont une source de confort pour les automobilistes. Malgré cela, 35 % des paiements s'effectuent encore en espèces. Le paiement par mobile progresse néanmoins, l'avantage étant qu'il n'est pas nécessaire de saisir l'immatriculation du véhicule. C'est donc beaucoup plus rapide et confortable.

Pour rappel, le nombre de places payantes est de 350 en zone orange et 544 en zone verte.

S'agissant des parkings, on note :

- ✓ Une fréquentation en hausse comparativement aux années précédentes sur les 4 parkings, grâce notamment aux travaux d'amélioration de la qualité de ces espaces de stationnement réalisés en 2018 améliorant ainsi le confort d'usage (travaux sur l'éclairage, simplification de la sortie par lecture automatique des plaques d'immatriculation). Les recettes ont augmenté passant de 514 313 € en 2018 à 552 308 € en 2019.
- ✓ Une augmentation du nombre des abonnés aux parkings Charaire (105 par mois en 2019 contre 79 en 2018) et Robinson (120 par mois contre 97 en 2018). Les parkings Penthievre et de Gaulle sont les parkings les plus utilisés, environ 200 000 entrées par an chacun. Le

parking Penthivière est quasiment saturé une partie de la semaine.

Le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville est de 214 846 € en 2019 : 6 102 € pour les parkings, 203 667 € pour la voirie et 5 077 € pour les frais de contrôle du délégataire.

La redevance versée par le délégataire à la ville en 2019 est plus faible que celle de 2018 (239 157 €), la redevance variable sur les recettes des parkings 2019 ayant été diminuée de 55 513 € en application de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public approuvé par le conseil municipal le 28 mars 2019 (financement par la Ville des travaux supplémentaires demandés au délégataire, notamment dans les parkings).

Figure dans la note de présentation un tableau reprenant l'ensemble des recettes du stationnement payant : 552 308 € pour les parkings qui ont donné lieu au reversement à la Ville de 393 803 €. Cela se décompose entre la part des recettes encaissées par EFFIA et la part des recettes encaissées par la Ville.

Le produit des FPS a très sensiblement augmenté en 2019, passant de 160 764 € en 2018 à 297 053 €. Les nouvelles règles de stationnement ont été mises en œuvre en 2018, les premiers FPS ayant été appliqués en février ou mars. 2019 a été la première année d'application de ces nouvelles mesures. 2020 est également une année un peu particulière. Je ne sais pas quand on retrouvera ce régime de croisière.

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2019 s'élève à 16 678 contre 12 761 en 2018. Tous les FPS ne sont pas validés. Il y a en quelque sorte un droit à l'erreur. 715 FPS ont été annulés en raison d'erreurs lors de la saisie ou de problèmes. 309 ont fait l'objet d'un recours en contentieux, l'automobiliste pouvant déposer un recours en contentieux lorsque sa demande d'annulation du FPS n'a pas été prise en compte, au travers d'un RAPO dont la gestion est assurée par EFFIA. La Ville a en effet délégué à EFFIA la gestion du stationnement, mais également celle des RAPO. Le délai de traitement de ces RAPO est d'environ 5 jours, soit un délai relativement court.

200 recours ont été acceptés et ont donné lieu à l'annulation du FPS, 97 ont été rejetés. 12 étaient irrecevables. La majeure partie des FPS contestés émane de personnes n'habitant pas Sceaux. On peut interpréter ce chiffre de différentes manières. Peut-être que les Scéens viennent au centre-ville à pied ou à vélo et que seuls les non Scéens viennent à Sceaux en voiture. Ce sont en tout cas essentiellement des non Scéens qui ont contesté leur FPS.

Quand le recours n'aboutit pas, les textes permettent d'aller en contentieux. Une commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) a été créée à Limoges dans le cadre de la réforme du stationnement. Cette juridiction n'a prononcé qu'une seule annulation. Cela ne veut pas dire que les 82 recours ne vont pas aboutir. Il est vraisemblable qu'une partie n'aboutira pas, mais il faut savoir aussi que cette commission était à ses débuts assez engorgée, même si peu de personnes vont jusqu'à la contestation en contentieux.

Voilà, Monsieur le Maire, une présentation relativement édulcorée du rapport d'activité de notre délégataire sur l'année 2019.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Globalement, nous sommes satisfaits de la qualité des services et du fonctionnement de la société EFFIA qui est très réactive et qui, par ailleurs, me semble avoir une bonne capacité d'écoute des usagers du stationnement.

Qui souhaite intervenir ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je veux justement parler des FPS. Une somme supplémentaire de 297 000 € permet la récupération... (*Inaudible*).

**M. le maire**

On vous entend très mal, peut-être parce que vous êtes trop près du micro.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Et comme ceci ? C'est mieux ?

**M. le maire**

Ça va, mais cela se dégrade au fur et à mesure.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je voulais intervenir sur les FPS. On apprend qu'EFFIA reverse 297 000 € à la Ville. J'ai un peu le goût âcre d'une machine à cash sur cette question, pour récupérer le plus d'argent possible auprès des gens qui dépassent la durée de leur stationnement... (*Inaudible*).

**M. le maire**

Je suis désolé, M. Szykowski, on ne vous entend vraiment pas bien. C'est dommage parce que c'est certainement très intéressant.

**Patrice PATTEE**

Peut-être faudrait-il couper la vidéo, M. Szykowski.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je vais couper la vidéo. C'est fait.

Je parlais des FPS. 297 000 € sont reversés par EFHA à la Ville. Je disais que j'avais un peu le goût âcre de la machine à cash faite pour récupérer le plus d'argent possible auprès de ceux qui dépassent la durée de leur stationnement pour des raisons diverses. Je pose la question... (*Inaudible*). Je voulais insister sur le fait que c'était quand même un peu délicat. Même si ce sont des automobilistes non Scéens qui payent très majoritairement ces amendes, on préférerait voir la ville innervée par les bicyclettes à assistance électrique et des parkings sécurisés pour cet usage qui permet de dépolluer notablement. Actuellement, ce qui se passe en centre-ville, avec toutes ces personnes qui viennent faire leurs achats et visiter également... (*Inaudible*). Peut-être est-ce provisoire. Pour autant, cela me laisse un goût assez âcre. Ces FPS sont en quelque sorte une machine à cash. Je ne trouve pas très positif de gérer les parkings de cette manière. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

**M. le maire**

M. Szynkowski, on vous a très mal compris. On a entendu seulement quelques bribes. C'est dommage. Je vois à peu près ce que vous avez dit, mais je n'en suis pas certain. Je ne sais pas si c'est votre matériel ou si c'est le réseau chez vous.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je peux le redire en une seconde. Je vais parler plus lentement. Les FPS sont une machine à cash. D'après le rapport, 91 % d'entre eux sont payés par des personnes extérieures à la ville. Cela me laisse un goût assez âcre. Est-il, sur un plan moral, normal que la Ville puisse se rémunérer sur des personnes qui, pour des raisons diverses, dépassent leur temps de stationnement ? Je me dis que mieux vaudrait à terme avoir moins de parkings, mais davantage de places de stationnement pour bicyclettes afin de diminuer la pollution et le nombre de voitures dans le centre de Sceaux.

**M. le maire**

D'accord. On a bien compris votre message.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Et merci à Monsieur Pattée pour cet excellent exposé, très bien documenté et très détaillé.

Ce qui serait très utile pour nous qui sommes nouveaux venus dans le conseil municipal, c'est de faire ce que M. Pattée a fait, de bien mettre en relation les différentes années pour montrer le dynamisme des recettes. Cela a été fait sur certains chiffres, mais pas sur tous. Je pense qu'il est

important de le faire sur tous les chiffres. Si l'on pouvait rajouter un tableau, cela nous aiderait énormément à comprendre la dynamique.

Ce qui aurait été intéressant pour la suite, c'est de donner les chiffres des 6 premiers mois de l'année 2020. Je les ai demandés à vos services. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. Je suis étonné que le contrat de délégation de service public passé avec EFFIA ne prévoie pas la communication d'un rapport mensuel sur les recettes de parking. J'ai trouvé cela étonnant. J'aurais bien voulu savoir ce qu'il en était pour 2020 et connaître un peu la dynamique avant COVID et après la première vague, puisque si je ne me souviens bien, le stationnement était gratuit, ce qui n'était pas le cas pour la deuxième vague.

Enfin, pour aller dans le même sens que mon collègue, M. Szykowski, je voudrais savoir combien de FPS ont été envoyés à des non Scéens. À plusieurs reprises, les commerçants se sont plaints du fait que des gens qui n'étaient pas de Sceaux recevaient des amendes et décidaient de ne plus venir à Sceaux, parce que les règles n'étaient pas bien indiquées. Cela dégrade un peu l'expérience que l'on a de la ville, d'après un certain nombre de commerçants avec lesquels nous avons discuté de ce sujet. Merci beaucoup.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Je voulais juste préciser que depuis la mise en place de cette délégation de service avec EFFIA, les commerçants ou acteurs économiques avec lesquels je suis en contact permanent ne parlent plus de problématiques de stationnement dans notre centre-ville et ailleurs. Je trouve que le service est plutôt satisfaisant, la société EFFIA est notamment très réactive en cas de souci sur un parking. Je voulais faire remonter l'information, car je trouve cela plutôt bien.

**M. le maire**

Merci, Madame Bléry-Touchet.

Je voudrais juste dire quelques mots, si vous le permettez.

Monsieur Dessanges, le système est ainsi. Le délégataire remet chaque année un rapport à la Ville qui est ensuite présenté au conseil municipal. C'est le cas ce soir. La règle est celle-ci, les textes sont ainsi faits. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'information de la part du délégataire, mais nous ne pouvons pas diffuser à tout le monde toutes les informations qui nous parviennent sans les avoir traitées et analysées. Nous vous communiquons le bilan de l'année 2019. La prochaine délibération permettra de faire un point sur l'année 2020, et notamment sur les

conséquences de la crise sur le stationnement. Vous disposez donc de toutes les informations nécessaires.

Pour répondre à M. Szyrkowski, on peut toujours penser qu'il serait préférable de n'avoir que des vélos. Je suis assez d'accord. D'un autre côté, on aura encore de la bagnole pendant un petit bout de temps. Et même s'il ne s'agit plus de voitures à essence, mais de voitures hybrides et ensuite peut-être électriques ou l'éthanol, il faut tout de même prévoir pour quelques années encore des places de stationnement, d'autant plus que le vélo n'est pas accessible à tous. Tout le monde ne peut pas faire de vélo, y compris de vélo électrique. On a donc besoin de stationnement.

Le FPS est l'héritier des anciennes amendes pour stationnement non payé ou dépassement de la durée limite de stationnement. Le stationnement gênant est interdit et verbalisé par des amendes apposées par le service de la tranquillité urbaine, et non pas par EFFIA. Ces FPS sont donc délivrés aux personnes qui n'ont pas payé leur stationnement ou n'ont pas prolongé la durée de leur stationnement. Cela correspond aux anciennes amendes, la différence étant que le produit des FPS ne revient pas à l'État, mais à la Ville. Ceci est toutefois provisoire, puisque dès l'année prochaine la Ville devra reverser la moitié du produit des FPS à Île-de-France Mobilités pour financer le transport en commun, comme c'était le cas auparavant avec les amendes. Le montant dont il est question dans le rapport est par conséquent un montant exceptionnel. Il n'y a rien d'immoral. Qu'il s'agisse de Scéens ou de non Scéens, ce n'est pas le sujet. Ces gens occupent une place et doivent payer une redevance. S'ils ne le font pas ou s'ils oublient, ils doivent s'acquitter d'une surtaxe que l'on appelle FPS. Franchement, c'est assez classique. Si vous ne payez pas vos impôts dans les délais, vous avez 10 % en plus. Et vous ne jugez pas que c'est immoral. C'est la même chose.

S'agissant des commerçants, je rejoins ce que dit Sylvie Bléry-Touchet. Je crois les connaître assez bien et les rencontrer assez souvent, et je ne pense pas que ce système leur pose problème. La DSP a permis la rénovation des parkings souterrains, l'installation de nouvelles fonctionnalités, comme des lecteurs de plaques. 10 000 chèques parking d'une heure ont été distribués aux commerçants pour qu'ils en fassent bénéficier à leurs clients. Et tout cela est géré par EFFIA très efficacement. Pour ce qui nous concerne, nous sommes en tout cas satisfaits d'avoir cette société avec laquelle les rapports sont excellents, très professionnels et très fluides.

Est-ce que Patrice Pattée souhaite rajouter quelques mots ?

### **Patrice PATTEE**

Je reviendrai juste sur un point. Le prix du stationnement n'a pas évolué. C'est toujours 0,30 € du quart d'heure. Nous avons décidé de ne pas modifier ce prix. Les personnes qui reçoivent un FPS parce qu'elles n'ont pas voulu payer leur demi-heure de stationnement 0,60 € ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes. C'est un peu facile de rapporter les propos de clients mécontents. Bien évidemment que cela les rend furieux de prendre un FPS alors qu'il est tout aussi simple d'utiliser son téléphone et de prendre un quart d'heure, 30 minutes, voire une heure de stationnement à Sceaux, le 17 décembre 2020

1,20 € pour pouvoir faire ses courses dans la rue piétonne. Je crois que les gens n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Après, dire que les commerçants perdent des clients... Fort heureusement, Sylvie a apporté un correctif sur cette contrevérité. Je crois qu'aujourd'hui les gens acceptent bien volontiers les règles du jeu.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, vous souhaitez de nouveau intervenir ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, je vois que M. Pattée me traite de menteur. Je ne vais pas laisser passer cela.

**M. le maire**

Ce n'est pas ce qu'il a dit. Je ne crois pas. Je n'ai pas entendu ce mot.

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai entendu « contrevérité ».

**M. le maire**

Contrevérité, mais il n'a pas dit « menteur ». Il faut être rigoureux.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est limite... Ce que je dis, c'est ce que j'ai entendu.

**M. le maire**

Il faut porter plainte.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pardon ?

**M. le maire**

Si vous vous sentez agressé, injurié, il faut porter plainte.

**Maud BONTE**

C'est cela la démocratie ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, c'est la démocratie locale à Sceaux. Nous prenons note, Monsieur le Maire. Merci de cette clarification.

**M. le maire**

Vous vous sentez offensé.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je maintiens ce que je dis. Je le maintiens d'autant plus que plusieurs commerçants, notamment ceux du marché, m'ont fait part de problèmes de certains clients, des clients qu'ils perdent parce qu'ils passent un peu plus de temps que prévu au marché le samedi matin et oublient de remettre de l'argent dans le parcmètre ou sur l'application mobile. Et comme par hasard, le personnel d'EFFIA est très actif le samedi matin devant le marché.

C'est un témoignage que je voulais faire. Il n'en demeure pas moins que des choses très bien sont faites. Je maintiens ce témoignage et ce n'est pas une contrevérité.

**M. le maire**

Vous savez que plus la rotation est fréquente et plus les commerçants ont de clients. Pour maintenir la rotation, le stationnement payant est un moyen comme un autre. Et ce n'est pas inefficace, loin de là. C'est la raison du stationnement payant. Il permet de maintenir la rotation afin qu'un maximum de gens vienne faire leurs courses à Sceaux. Je crois d'ailleurs que le taux de clients n'habitant pas Sceaux, et venant néanmoins faire leurs courses à Sceaux est désormais supérieur à 50 %. D'après les enquêtes que nous faisons, il est en augmentation régulière, ce qui prouve l'attractivité de la ville. La politique de stationnement que nous menons n'est en aucune manière contre attractive. Vous direz aux commerçants qui vous ont dit cela de me saisir de cette affaire.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je le ferais volontiers. C'est très bien de faire tourner les voitures, comme vous le disiez...

**M. le maire**

On fait tourner d'abord les clients.

**Jean-Christophe DESSANGES**

On les fait tourner grâce aux voitures. Je pense qu'un peu plus de pédagogie sur les systèmes en place, notamment aux abords du marché, serait de bon augure pour rendre l'expérience du marché plus agréable pour les gens qui oublient l'heure et se retrouvent avec des amendes, d'autant

qu'EFFIA fonctionne avec des applications mobiles. Il est donc très facile de rajouter des heures depuis son smartphone.

**M. le maire**

C'est pour cela que c'est très pratique.

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Tout système est perfectible, mais je voudrais rajouter deux choses. M. Dessanges a précisé que cela concernait les commerçants du marché. Moi, qui suis en contact avec les commerçants du marché, je n'ai pas eu cette information, mais nous n'avons peut-être pas les mêmes informations.

Le parking de Robinson, pour la première fois, grâce à EFFIA, est très visible, plus accessible, plus pertinent, plus attractif. Il est beaucoup plus fréquenté qu'auparavant, ce qui est bien pour le quartier de Robinson, car les clients avaient un peu de mal à aller se garer dans ce parking.

**M. le maire**

Merci. Nous passons au vote sur cette délibération. Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport établi par EFFIA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Délégation du service public de stationnement payant — approbation de l'avenant n° 3 à la convention.**

**Patrice PATTEE**

Cet avenant est consécutif aux mesures prises en 2020 sur la gratuité du stationnement pendant la première vague de la pandémie. Bien évidemment, cela a induit une perte de recettes pour notre délégataire estimée à 179 181 € HT.

L'objet de cet avenant est de partager cette perte de recettes. EFFIA, qui a le souci de la qualité de ses prestations, accepte de prendre 50 % de ce préjudice à sa charge, simplement parce que c'est un cas de force majeure. Il est donc proposé de diminuer de 89 594 € HT la redevance fixe due à la Ville au titre des recettes de stationnement sur voirie.

Cela a par ailleurs une autre conséquence. Il avait été convenu dans le cadre de l'avenant relatif aux travaux supplémentaires réalisés en 2018 et 2019 dans les parkings que la prise en charge de ces travaux serait lissée sur 3 ans. Compte tenu du chiffre d'affaires réduit en 2020, il est proposé de reporter le remboursement de ces travaux supplémentaires de 55 513,34 € HT d'une année.

Voilà l'objet de cet avenant n° 3.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**M. le maire**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Pattée pour ce bref exposé.

J'avais une première question. Nous n'avons pas eu accès à la convention initiale passée entre la Ville et EFFIA. Le cas de force majeure figure-t-il au contrat ? Et définit-il le partage de pertes à 50 % entre la Ville et EFFIA ?

**M. le maire**

Continuez. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Tout dépend de la réponse à cette question. EFFIA, comme beaucoup d'entreprises françaises a bénéficié de mesures exceptionnelles de la part du gouvernement durant la crise du coronavirus. J'aimerais comprendre pourquoi nous devrions payer deux fois le manque à gagner d'EFFIA qui n'est pas un véritable manque à gagner. L'absence de recettes n'est en effet pas nécessairement un surcoût, puisque le personnel a pu bénéficier du chômage partiel grâce aux mesures exceptionnelles du gouvernement de M. Castex, et auparavant de M. Philippe. J'aimerais comprendre pourquoi ce 50/50 dans ce contexte.

**M. le maire**

Cela résulte en effet d'une négociation, puisque ce cas n'était pas prévu au contrat. Il était prévu au contrat une indemnisation d'EFFIA en cas de suppression par la Ville de places de stationnement par rapport au contrat initial. Ceci était normal, puisqu'EFFIA se rémunère sur le paiement des places de stationnement. En revanche, le contrat ne prévoyait pas la gratuité du stationnement sur voirie sur décision de la Ville. EFFIA a accusé une perte de recettes certaine du fait de cette décision. Il a donc été décidé de diviser par deux cette perte, en prenant en compte le fait que les charges de personnel d'EFFIA représentent environ 60 % des charges d'exploitation. J'ai donné mon accord, au nom de la Ville, afin qu'EFFIA puisse garantir le salaire de ses agents à 100 %. Or, vous savez que le chômage partiel ne représente que 84 %. EFFIA devait donc compléter leur salaire et devait amortir un certain nombre de frais fixes, dont l'amortissement des horodateurs. Nous sommes parvenus à ce compromis que nous avons estimé équilibré. EFFIA demandait davantage au départ, mais nous avons eu des discussions et sommes parvenus à ce compromis qui nous semble équilibré au regard de la décision prise par la Ville de supprimer pendant pratiquement 4 mois le stationnement payant à Sceaux. C'est une négociation qui a été menée par votre serviteur avec les dirigeants d'EFFIA.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire. Pourrions-nous avoir copie de la convention passée entre la Ville et EFFIA ?

**M. le maire**

Oui. Vous ne l'avez pas demandée. Si vous l'aviez demandée, on vous l'aurait donnée. Il n'y a pas de soucis.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci beaucoup. Effectivement, 50 %, c'est ce qu'on a vu dans d'autres villes du 92. La plupart des villes arrivent à du 50/50 avec EFFIA sur les mêmes bases que ce que vous nous avez expliqué. Et je vous en remercie.

**M. le maire**

Je crois qu'ils n'ont pas beaucoup d'autres clients sur les Hauts-de-Seine, voire même aucun. Ils ont Vincennes.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je crois qu'ils en ont un autre dans le 94.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, il n'est pas totalement anormal d'aboutir à des chiffres à peu près comparables. Les clients d'EFFIA se parlent entre eux.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Très bien. Il y a Saint-Maurice et Vincennes.

**M. le maire**

À Vincennes, ce n'est pas encore complètement réglé.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, c'est Saint-Maurice. Combien de personnes ont été mises en chômage partiel ? 8 personnes ?

**M. le maire**

Non, pas autant, car le stationnement dans les parkings a continué de fonctionner.

**Patrice PATTEE**

De toute façon, il n'y a même pas 8 salariés.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je ne sais plus combien il y en a, mais cela doit être indiqué dans les documents.

**M. le maire**

Sur la voirie, il doit y avoir 3 personnes.

**Patrice PATTEE**

C'est cela. Ce sont des personnes qui font plusieurs tâches. Elles sont polyvalentes. Il y a assez peu de salariés sur le terrain. Ensuite, il y a des frais fixes, parce qu'il y a un directeur, un chef d'agence, etc.

**M. le maire**

Il y a l'outil informatique et les travaux réalisés en 2018 et 2019 qui doivent être amortis.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je ne retombe pas sur le 50/50 avec les 3 personnes à 16 % de leur salaire à moins qu'elles aient perçu des primes exceptionnelles.

**M. le maire**

Je vous dis que le salaire ne représente que 60 % du coût d'exploitation.

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai bien compris et ces salaires ont été compensés à 100 % par l'État.

**M. le maire**

À 84 % par l'État. Les 50 % que nous payons correspondent à 16 % des salaires, aux frais fixes et aux frais de structure qui ont continué de courir.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci de ces précisions, Monsieur le Maire.

**Patrice PATTEE**

Monsieur le maire, j'ai failli et chacun pourra comprendre que je m'en veux. L'avenant comprend également une modification des tarifs de stationnement des vélos. Dans chacun des deux parkings en ouvrage, Charaire et Robinson, des parkings sécurisés vélo ont été aménagés. Cela fait d'ailleurs partie des travaux supplémentaires intégrés dans l'avenant n° 2. Compte tenu du succès très limité de ces parkings, la Ville a demandé à EFFIA de revoir la tarification à la baisse. Elle passera donc de 10 € par mois à 2,50 € par mois. Nous sommes donc sensiblement alignés sur le prix des parkings Véligo.

Et la deuxième chose, c'est une mesure importante qu'il faut souligner. Dans le contrat, EFFIA est en droit d'appliquer une indexation de la tarification du stationnement. Nous avons demandé à ce que les tarifs du stationnement payant à Sceaux ne soient pas modifiés.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) 5 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour l'édition et l'envoi postal des forfaits de post-stationnement (FPS) 2021-2023.****M. le maire**

Nous passons à la convention avec l'ANTAI. J'ai lu quelque part que l'ANTAI était qualifiée de société. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une entreprise, mais d'une agence de l'État.

**Patrice PATTEE**

C'est une délibération assez technique qui a pour objet le renouvellement de la convention signée avec l'ANTAI lors de la mise en place de la réforme du stationnement le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'ANTAI est l'Agence Nationale du Traitement Automatique des Infractions. C'est donc un service d'État installé à Rennes qui traitait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les infractions constatées par les radars automatiques. Dans le cadre de la mise en place de la réforme du stationnement, l'ANTAI a fait évoluer son service informatique pour traiter également le stationnement.

L'ANTAI est aujourd'hui le seul organisme capable de faire le rapprochement entre l'immatriculation du véhicule et le titulaire de la carte grise. Si un FPS n'est pas réglé dans les 72 h, délai donnant droit à un tarif réduit de 20 €, EFFIA transmet ce FPS à l'ANTAI qui procède au rapprochement entre l'immatriculation du véhicule et le fichier des cartes grises et notifie au contrevenant le FPS qui passe alors à 30 €.

La Ville a fait le choix d'une prestation en « cycle complet », d'édition et d'envoi postal des avis de paiement des FPS par l'ANTAI dans un souci d'efficacité et de simplification en passant une convention avec l'ANTAI. Celle-ci arrivant à échéance à la fin de l'année 2020, il est nécessaire de délibérer sur son renouvellement.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport sur l'exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l'exercice 2019.**

#### **Jean-Pierre RIOTTON**

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société DODECA, délégataire du service public de fourrière automobile.

Les policiers municipaux ont requis l'intervention de la société DODECA sur le territoire de Sceaux pour procéder en 2019 à l'enlèvement et à la mise en fourrière de 99 véhicules.

Les principaux motifs d'enlèvement et de mise en fourrière sont les suivants :

- ✓ Stationnement abusif de plus de 7 jours sur la voie publique (63 %) ;
- ✓ Stationnement gênant par arrêté municipal (17 %) ;
- ✓ Stationnement gênant devant une entrée carrossable (8 %) ;
- ✓ Stationnement gênant l'accès à un autre véhicule ou son dégagement (6 %).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 par la société DODECA pour la prestation précitée s'élève à 7 811 € HT. Ce montant correspond aux sommes versées par les propriétaires des véhicules mis en fourrière pour récupérer leur véhicule.

Conformément au contrat de délégation de service public, la société DODECA a versé à la ville de Sceaux une redevance fixe de 200 € TTC.

La société DODECA n'a pas versé de redevance variable à la ville de Sceaux en 2019, car le seuil de déclenchement contractuel de cette redevance variable, fixé à 15 000 € HT, n'a pas été atteint.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2019.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire de fourrière automobile ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Riotton pour cet exposé.

J'avais deux questions et un tout petit commentaire. Quel est le délai moyen d'intervention de la DODECA ? Et comment son intervention est-elle déclenchée ? Vous parlez de 99 véhicules. Il doit y avoir une coquille, puisque l'on parlait dans le rapport d'activité 2019 des services municipaux présenté au conseil municipal le 13 mars 2020 de 100 véhicules. Il y a donc un véhicule qui a été détruit entre la parution des deux rapports. Mais ce n'est pas cela le plus important.

**M. le maire**

Qui déclenche l'intervention de la DODECA ? Ce sont naturellement les policiers municipaux. L'alerte est souvent donnée par des riverains. Les policiers municipaux constatent la présence du véhicule. Ils repassent 7 jours plus tard et si le véhicule n'a toujours pas bougé – et il existe des techniques qui permettent de le savoir – les policiers municipaux contactent DODECA pour procéder à l'enlèvement. C'est la même chose en cas de stationnement gênant. DODECA intervient alors très rapidement. Quel est le délai, Jean-Pierre ?

**Jean-Pierre RIOTTON**

DODECA intervient dans la demi-heure qui suit l'appel de la police municipale. Et en cas de stationnement gênant, ils interviennent, car ils ont un entrepôt à Montrouge.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Jean-Pierre.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**M. le maire**

Il n'y a pas d'autres questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

La redevance fixe ne pourrait-elle pas être modifiée dans un sens plus favorable aux intérêts de la Ville ? Le seuil d'intervention fixé à 15 000 € ne pourrait-il pas en outre être abaissé ? C'est une délégation de service public, mais la Ville doit tout de même y trouver son compte.

**Jean-Pierre RIOTTON**

Si chacun d'entre nous signalait les voitures ventouses stationnant dans nos rues, l'on dépasserait peut-être largement les 15 000 €. Mais nous sommes assez peu nombreux à le faire.

**M. le maire**

Le contrat de délégation de service public a été négocié dans les formes avec un cahier des charges et une mise en appel à concurrence conformément à la loi Sapin. Ce sont les conditions proposées par DODECA. Autant que je me souviens, je crois que c'était la seule société à candidater. Nous avons estimé que les conditions proposées étaient tout à fait normales. Ce qui nous intéresse, c'est surtout que le service soit fait. Si nous devions le faire nous-mêmes, il nous faudrait acheter le camion, avoir les locaux nécessaires...

**Jean-Pierre RIOTTON**

On n'a pas le droit.

**M. le maire**

Nous avons autrefois un autre système, qui n'était pas cette délégation de service public, et le service nous coûtait environ 15 000 € par an. Aujourd'hui, cela ne nous coûte plus rien. Vous avez vu que le montant perçu par DODECA est de 7 800 € pour une centaine de véhicules, soit environ 78 € par véhicule. C'est ce que paye le propriétaire qui, de toute façon, n'avait qu'à garer correctement son véhicule. J'ajoute que beaucoup de ces voitures ventouses sont des voitures volées. La prestation de DODECA permet donc d'en retrouver les propriétaires.

**Jean-Pierre RIOTTON**

Depuis qu'EFFIA gère la maintenance des parkings, il n'y a plus de voitures ventouses dans les parkings. Et c'était souvent des voitures volées.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Les voitures brûlées figurent-elles aussi dans le compte des 99 voitures ?

**Jean-Pierre RIOTTON**

Non, c'est la compagnie d'assurance qui les fait enlever.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII- DOMAINE COMMUNAL**

**Approbation du transfert d'une convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2).**

**Patrice PATTEE**

Il s'agit de revenir sur une délibération du 11 juin 2020. M. François-Xavier Guillois, bénéficiaire d'un permis de construire au 82 rue Houdan, dans la rue piétonne, a obtenu par le biais de cette délibération deux places de stationnement au 2<sup>e</sup> sous-sol du parking de l'îlot Charaire, propriété de la Ville. Le PLU impose en effet de prévoir des places de stationnement dès lors que l'on construit un logement de plus de 30 m<sup>2</sup>.

M. François-Xavier Guillois a transféré son permis de construire à l'architecte du projet, Mme Soraya Martel, laquelle demande également le transfert, pour elle-même, de la convention de concession à long terme de ces deux places de stationnement. Il s'agit donc simplement du transfert de la convention entre M. Guillois et Mme Martel en parallélisme du transfert du permis de construire du 82 rue Houdan.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

**Maud BONTE**

Bonjour, M. le maire, bonsoir chers collègues. Je souhaiterais vous poser quelques questions au sujet de cette délibération.

Combien y a-t-il de places publiques à Sceaux en souterrain ? Combien de concessions de ces places publiques sont-elles accordées et pour quelle durée ?

Sur quels critères peuvent-elles être accordées ? Où se trouve la procédure pour demander une concession ? Est-ce sur le site de la Ville ? Comment peut-on faire ? Bien évidemment dans un souci d'égalité des citoyens et dans un souci de transparence.

Autre question : en cas d'impossibilité de construire une place de stationnement, garage ou place sur la propriété en extérieur, une taxe est-elle requise ? Quel est son montant et à quoi sert-elle ?

Plus globalement, quel est le rôle de la Ville en autorisant la pratique de concession de ces places publiques ? Cela ne crée-t-il pas un système de parking à deux vitesses ? N'y a-t-il pas inégalité entre les citoyens ? Je vous remercie.

### **M. le maire**

Je vous rappelle que le parking Charaire compte deux niveaux. Le premier niveau comprend un parking public dont la gestion a été déléguée à EFFIA. L'entretien est du ressort de la Ville ou de son délégataire. Le deuxième niveau comprend un parking privé mis à disposition des bailleurs de l'îlot Charaire. Les places de stationnement sont mises à disposition des résidents de l'îlot Charaire en contrepartie d'une location mensuelle ou annuelle. La Ville détient 60 places au second niveau, dont une dizaine de places concédées à long terme et les autres louées principalement à des commerçants du quartier.

Les places concédées à long terme ont fait l'objet d'une estimation des Domaines. L'objectif de cette pratique est de permettre la réalisation de petites opérations d'aménagement dans le centre-ville tout en évitant la construction de parkings souterrains dans ces mêmes opérations, surtout dans le quartier piéton. C'est exactement le cas de cette opération du 82 rue Houdan. Il n'y a donc pas de favoritisme. Il n'y a d'ailleurs pas de demandes de concession à long terme de la part de Scéens, excepté dans le cas de telles opérations où la réalisation de places de stationnement est obligatoire en raison du PLU. Je vous rappelle qu'il y a d'ailleurs des places libres de stationnement en souterrain dans des parkings privés et surtout dans les parkings de la SEM. Il y a à Sceaux des places de parking à louer. C'est pourquoi je dis souvent qu'il n'y a pas de problèmes de stationnement à Sceaux, contrairement à ce que je peux entendre. Il y a effectivement des problèmes de stationnement dans le quartier des Blagis parce qu'il n'y a aucune infrastructure, mais il n'y a pas de grandes difficultés dans le centre-ville. Voilà ce que l'on peut dire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

### **Maud BONTE**

Merci, Monsieur le Maire de me redonner la parole. C'est pour vous dire que nous voterons cette délibération.

**M. le maire**

Très bien. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby) et 1 abstention (M. Jean-Christophe Dessanges).*

**Approbation du transfert d'une convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson.****Patrice PATTEE**

Il s'agit du même genre d'affaire. M. et Mme Atlan, propriétaires d'une maison au 19 rue Pasteur à Sceaux avaient acheté une concession dans le parking Robinson qui a fait l'objet d'une délibération le 15 décembre 2005. M. et Mme Atlan ayant cédé leur maison à M. et Mme Kretzschmar, il s'agit de transférer aux nouveaux propriétaires le bénéfice de cette concession à long terme.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Maud BONTE**

S'agissant du parking Robinson, c'est en réalité une tout autre affaire. Il s'agit en effet d'un propriétaire qui vend son pavillon et qui souhaite revendre par la même occasion sa concession. Or ce pavillon comprenait un garage qui a été transformé en pièce à vivre. Je crois savoir, Monsieur le Maire, que vous avez émis certaines réserves contre cette pratique.

Le propriétaire de ce pavillon est un ancien président de l'UCAS. La concession est bien éloignée de son commerce, puisqu'elle est située dans le parking Robinson. Cela reviendrait à encourager la pratique de propriétaires qui transforment leur garage en pièce à vivre et prennent sur le stationnement public une place qui devrait être dévolue aux visiteurs et clients des commerces de Robinson.

Sauf erreur de ma part, nous voterons contre. Merci, Monsieur le Maire.

**M. le maire**

Il doit y avoir confusion, parce que le propriétaire en question n'a jamais été président de l'UCAS.

**Maud BONTE**

Vice-président, alors.

**M. le maire**

Je ne sais pas de qui vous parlez exactement.

**Maud BONTE**

Son nom figure dans la délibération.

**M. le maire**

Atlan, il y en a beaucoup.

Écoutez, je ne sais pas. En tout cas, cette concession a été signée en 2005. Il y a effectivement un M. Atlan qui est un ancien bijoutier et propriétaire de voitures de collection. C'est vrai.

**Maud BONTE**

Est-ce que la Ville doit lui accorder une concession ?

**M. le maire**

Elle ne lui accorde pas, puisqu'il s'en va avec ses voitures. C'est la suite d'une situation qui existe.

**Maud BONTE**

Il faut peut-être mettre un terme à cette inégalité. Merci.

**Xavier TAMBY**

Je partage le diagnostic de Maud Bonté sur la pertinence de ce type de manipulation. Je suis sûr et certain qu'au sein de votre majorité, un certain nombre de gens se posent exactement les mêmes questions.

Dans ce cas de figure, qui fait cette demande ? Est-ce le propriétaire actuel qui habite rue Pasteur où est-ce la Ville qui, de façon automatique, propose le transfert de la convention au futur acquéreur ?

**M. le maire**

Non. C'est M. Kretzschmar qui le demande. Cela va de soi.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Mme Bonté veut rajouter quelque chose.

**Maud BONTE**

Pardonnez-moi, il me semble que vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Sur quels critères attribuez-vous ces concessions et où se trouve la procédure pour demander une concession ? Est-ce que tout le monde y a accès ? Est-ce sur le site ? Ou est-ce que des choses se font de façon disproportionnée les uns par rapport aux autres ? Est-ce que tout le monde peut demander ce genre de choses et selon quels critères et quelle procédure ? Je vous remercie.

**M. le maire**

Oui, en théorie, tout le monde peut écrire pour demander tout ce qu'il veut. Il n'y a pas de souci. C'est ensuite au conseil municipal de décider. C'est donc parfaitement démocratique. Le conseil municipal élu démocratiquement décide.

**Maud BONTE**

Nous pouvons donc dire à tous ceux qui n'ont pas de garage de vous demander l'autorisation d'utiliser les parkings Robinson, Charaire, etc.

**M. le maire**

Si les gens écrivent, on leur répondra.

**Maud BONTE**

Je vous remercie de ces précisions.

**Patrice PATTEE**

Il faut tout de même la payer.

**Maud BONTE**

La politique de la Ville consiste-t-elle à réaliser des parkings pour qu'ils soient bloqués par des intérêts privés ?

**M. le maire**

Ce n'est pas bloqué par des intérêts privés. C'est exactement comme lorsqu'on se gare sur des places de stationnement. Ce sont des intérêts privés qui profitent de l'espace public et c'est la raison pour laquelle nous les faisons payer. Ce n'est pas gratuit.

On ne va pas passer une heure sur ce dossier !

**Patrice PATTEE**

Regardez la tarification. Cela revient à 15 000 € pour la durée de la concession, soit le prix d'une place. Si vous construisez un parking chez vous, cela vous coûtera sensiblement le même prix et vous l'aurez de manière définitive. Alors que, dans ce cas, c'est 15 000 € pour 15 ans. Comme l'a dit M. le maire, ce prix a été déterminé les services des Domaines. La Ville dispose d'un bien qu'elle valorise.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire...

**M. le maire**

Écoutez, je veux bien qu'on poursuive la discussion sur cette affaire totalement secondaire. M. Atlan a acheté une concession pour 35 ans en 2005. Il reste 20 ans à courir sur cette concession et il la revend à M. Kretschmar. C'est tout. Cela ne change rien pour la Ville, puisqu'elle a été payée en 2005. M. Kretschmar rachète la concession pour 20 ans au prix négocié avec M. Atlan. C'est quand même quelque chose d'assez basique.

**Fabrice BERNARD**

Un petit point de détail. M. Pattée, ce n'est pas la même chose que de décaisser 15 000 € comme on le demande à certaines personnes qui viennent d'obtenir un permis de construire et d'avoir cette même somme étalée sur 15 ans. Ce n'est pas la même opération économique. Je pense que vous serez d'accord avec moi. Je préfère étaler ces 15 000 € sur 15 ans plutôt que de les verser immédiatement. Ce n'est donc pas la même chose.

**Xavier TAMBY**

*(Inaudible)*

**M. le maire**

On ne vous entend pas. On ne vous entend pas du tout. Je suis désolé. C'est haché.

Je n'ai pas répondu à une question posée par Mme Bonté sur la taxe à payer si l'on ne peut pas réaliser de places de stationnement. Cette taxe a été supprimée. Ce qui veut dire que l'on ne peut plus s'acquitter de cette taxe pour avoir le permis de construire. Il fallait auparavant s'acquitter de quelques milliers d'euros par places non faites. Cette taxe a été supprimée il y a quelques années. Si quelqu'un souhaite déposer un permis de construire prévoyant la réalisation de logements de plus de 30 m<sup>2</sup>, il doit se débrouiller pour avoir une concession à long terme. Nous avons estimé que l'opération de réaménagement de la propriété Guillois relevait de l'intérêt général. C'est une opération intéressante pour la Ville, pour la rue piétonne et pour la rue Michel Charaire. C'est la raison pour laquelle nous avons facilité cette opération.

Quant à ce dossier, il s'agit d'une concession de 15 ans qui a encore 20 ans à courir. Deux solutions étaient possibles : soit la Ville indemnisait M. Atlan en rachetant la concession, soit elle allait au terme de la concession avec le nouveau propriétaire. C'est le choix que nous avons fait.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).*

### **Approbation de la convention de gestion avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat — crèche des Musiciens.**

#### **M. le maire**

Comme vous le savez, la Ville est propriétaire du terrain situé avenue Raymond Poincaré — rue Albert 1<sup>er</sup>, sur lequel a été réalisé le programme comprenant deux structures multi-accueil de petite enfance de 40 berceaux et une résidence étudiante Pierre-Ringenbach.

La résidence étudiante a été donnée à bail à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat avec un bail à construction. Dans le cadre de la division des volumes entre la SEM, propriétaire de la résidence étudiante et la Ville, propriétaire de la crèche, il a été constitué une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), dont les statuts ont été signés le 3 juillet 2017, permettant ainsi d'assurer l'unité fonctionnelle et la conservation de l'ensemble immobilier.

En attendant d'en confier la gestion à un cabinet spécialisé, il a été décidé de confier la gestion et le paiement des dépenses collectives à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et ce, depuis la mise en service des lots, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

La quote-part de la Ville dans cette AFUL est de 27 %. Afin que la Ville puisse rembourser sa quote-part à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat des frais qu'elle a payés, le temps que le gestionnaire de l'AFUL soit nommé, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre ces deux parties.

Le montant des frais est de l'ordre de 7 000 à 8 000 €. C'est donc quelque chose d'assez faible.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Maud BONTE**

Je voulais vous poser plusieurs questions sur cette Association Foncière Urbaine Libre dans laquelle la Ville a une quote-part. Pouvez-vous me dire tout d'abord quels sont les autres associés et participants de cette AFUL ? Elle a été créée le 3 juillet 2017 et l'on voit qu'elle permet d'assurer l'unité fonctionnelle et la conservation de l'ensemble immobilier.

On se demande également pourquoi, en attendant de confier la gestion à un cabinet spécialisé, faut-il confier la gestion et le paiement à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Voyons ce qu'il en est de cette cascade. Nous avons tout d'abord l'AFUL qui est censée gérer. Les comptes pour la gestion et le paiement seront ensuite transférés à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour être finalement à nouveau transférés à un cabinet spécialité. De qui s'agit-il ?

Je voudrais mettre cela en parallèle avec l'une des décisions du maire que nous examinerons probablement à l'aube. Il s'agit de la décision 2020 – 266 : *Contrat avec le syndic CRAUNOT pour la gestion de l'AFUL « Albert 1<sup>er</sup> » pour la crèche des Musiciens pour une durée de 15 mois pour une rémunération forfaitaire de 2 500 € HT.*

Que vient faire tout ce monde, rien que pour gérer ? Ne peut-on pas une fois pour toutes prendre un gestionnaire ? On est là avec l'AFUL et le syndic CRAUNOT. Cela va passer à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat en attendant la gestion qui sera confiée à un cabinet spécialisé.

Ma question est la suivante : quel est l'intérêt de cette cascade de prestataires ? Cela semble créer un flou inutile.

Au final quels sont les apports de cette AFUL, puisque la quote-part de la ville est de 27 % ? De quel capital total ? Quels sont les autres ? Et à quelle hauteur ? Merci. C'est un peu confus tout cela.

### **M. le maire**

C'est vrai. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que M. Tamby souhaitait intervenir.

**Xavier TAMBY**

Je vais vous faire gagner du temps. Mes questions sont assez proches de celles de Maud Bonté. Je ne vais donc pas rentrer dans le détail.

**M. le maire**

Écoutez-moi attentivement. Tout cela est extrêmement simple. Nous construisons un bâtiment dans lequel il y a deux propriétaires. Ces deux propriétaires partagent un certain nombre de frais qui relèvent des charges de propriété.

Ils se mettent d'accord, à proportion du montant d'investissement, pour que la Ville paye 27 % de ces charges et la SEM, en tant que propriétaire de la résidence, 73 %. Il n'y a pas de capital. C'est simplement une répartition des charges.

Comme tout ceci n'était pas en activité depuis 2017, nous n'avons pas jugé utile qu'un cabinet tiers s'occupe de la gestion et de la répartition des sommes. Nous avons donc économisé depuis 2017 les 2 500 euros d'honoraires du cabinet.

Ce cabinet a été sélectionné et a fait l'objet d'une décision du maire. Il y aura aussi une décision du Président de la SEM en vue de sa nomination à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il n'en demeure pas moins qu'entre-temps, depuis 2017, il y a eu un certain nombre de dépenses qui, pour la quote-part de la Ville, s'élèvent à environ 7 000 €. Ils ont été pris en charge par la SEM. La délibération consiste à signer une convention permettant à la Ville de rembourser sa quote-part à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat des frais qu'elle a payés. Il n'y a donc aucune cascade là-dedans.

Pourquoi faut-il un cabinet tiers ? D'abord, parce que c'est toujours mieux dans ce genre d'affaires. C'est comparable au fonctionnement d'un syndic. Les copropriétaires prennent un syndic qui fait le travail de répartition et de gestion des charges communes. Le cabinet CRAUNOT est en fait un syndic. Il existe une autre AFUL à Sceaux, celle des Bas Coudrais, entre la SEM de Sceaux et l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine. Elle gère notamment la chaufferie de l'ensemble des Bas Coudrais, les 700 logements de l'Office et les 80 logements de l'immeuble de la rue Léon Blum. Tout cela est assez classique. Je ne sais pas quoi dire de plus. Je suis coi !

Ai-je répondu à toutes vos questions, Mme Bonté ?

**Maud BONTE**

Je comprends vos explications. Une précision cependant. La Ville, c'est la ville de Sceaux dont vous êtes le maire. La SEM, c'est la SEM Sceaux Bourg-la-Reine, dont vous êtes le président.

C'est certainement évident, mais pourquoi faut-il deux propriétaires, puisque ce sont les mêmes entités ?

**M. le maire**

Pas du tout ! La SEM est une société d'économie mixte dont les actionnaires sont la Ville de Sceaux, la Ville de Bourg-la-Reine, la Caisse des Dépôts et SEQENS. La SEM dispose d'un agrément pour construire et gérer des logements sociaux, ce que n'a pas la Ville. Celle-ci n'est pas gestionnaire de logement social. Ce sont deux entités totalement différentes.

Tout cela doit être tellement précis que le projet de convention sera signé d'une part par le président de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et d'autre part, par Mme Brault en tant que première adjointe. Je ne peux évidemment pas signer cette convention avec les deux signatures. Je délèguerai donc à Mme Brault le soin de la signer. C'est assez classique. Ce genre de choses arrive assez souvent, notamment dans le cas de la vente d'un bien par la Ville à la SEM. Le vendeur est alors représenté par Mme Brault ou un autre élu et l'acheteur par moi-même. Ce sont des entités juridiques totalement différentes. Tellement différentes que la SEM a d'autres actionnaires. Tout favoritisme qui serait accordé à la Ville pourrait être poursuivi par les actionnaires de la SEM pour abus de bien social. C'est pourquoi il est nécessaire d'être rigoureux, ce que nous sommes.

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le Maire. C'est clair.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur cette délibération. Je précise que les administrateurs de la SEM ne prendront pas part au vote, par souci de neutralité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 21 voix pour (Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, M. Christian Lancrenon, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) et 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).*

*M. Philippe Laurent M. Philippe Tastes, Mme Annie Bach, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, Mme Monique Pourcelot, Mme Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser et ne prennent pas part au vote.*

**Secteur de projet Albert 1er - lot 2 :**

- **Régularisation foncière du chemin de Paris,**
- **Déclassement partiel de la parcelle cadastrée Q 229,**
- **Échange de parcelles en vue de l'élargissement de la rue Albert 1er,**
- **Déclassement de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré,**
- **Vente de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré pour la mise en œuvre du lot 2 du secteur Albert 1<sup>er</sup> — autorisation de déposer les demandes d'autorisation administrative nécessaires à la mise en œuvre de son projet par l'acquéreur du lot 2.**

**Patrice PATTEE**

Pour comprendre cette série de délibérations, il faut revenir au PLU de 2010.

Le PLU de 2010 a fléchi un certain nombre de secteurs de projets parmi lesquels le secteur Albert 1<sup>er</sup> délimité par le RER, Poincaré et le chemin de Paris.

Ce secteur de projet est découpé en 2 lots. Le premier lot était constitué d'un parking sur lequel ont été construites deux crèches et une résidence étudiante.

Le deuxième lot est majoritairement propriété d'un propriétaire privé. Ce deuxième lot a fait l'objet d'études conduites et pilotées par la Ville et d'une phase de concertation avec les acteurs du quartier qui ont permis de définir les principes d'aménagement qui ont été validés en séance du conseil municipal le 17 décembre 2015.

Les objectifs généraux du projet reposent notamment sur :

- ✓ La requalification du paysage urbain tout en préservant le caractère existant du site ;
- ✓ La création d'une offre mixte de logements, répondant aux objectifs définis par le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;
- ✓ La requalification de la rue Albert 1<sup>er</sup> et des espaces publics autour de la gare.

Le lot n° 2 est constitué d'un ensemble de terrains appartenant à trois propriétaires différents à la fois publics et privés :

- ✓ 14 rue Raymond Poincaré, appartenant à M. DEL MISSIER,
- ✓ 16 avenue Raymond Poincaré, appartenant au département des Hauts-de-Seine,
- ✓ 18 avenue Raymond Poincaré, appartenant à la ville de Sceaux.

Le terrain du 20 avenue Raymond Poincaré, constitué d'un petit immeuble avec restaurant en rez-de-chaussée et logement à l'étage, ne fait pas partie du périmètre, le propriétaire ne souhaitant pas faire évoluer sa propriété alors que les trois autres propriétaires sont d'accord pour faire évoluer leur propriété, et surtout M. DEL MISSIER qui détient la part la plus importante de ce foncier.

M. DEL MISSIER, qui a le souci de valoriser son bien, a accepté de confier à la Ville le pilotage du projet urbain, l'idée étant d'aboutir à un projet cohérent sur l'ensemble du périmètre plutôt que

d'avoir une réalisation sur chacune des trois propriétés, certaines d'entre elles étant par ailleurs toutes petites.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase opérationnelle qui nécessite d'entamer un certain nombre de régularisations foncières. Il y a eu, au fil des années, pour ne pas dire des décennies, des choses qui ont été convenues, mais qui n'ont pas forcément toujours été régularisées au niveau du cadastre. Bien évidemment, on ne peut pas lancer une opération de construction dès lors que nous ne sommes pas au clair sur la propriété foncière.

La présente note a donc pour objet de présenter l'ensemble des décisions à prendre pour engager la mise en œuvre de cette opération.

- ✓ la réalisation de la régularisation foncière du chemin de Paris au droit de la propriété sise au 14 avenue Raymond Poincaré appartenant actuellement à M. DEL MISSIER ;
- ✓ le constat de la désaffectation et le déclassement partiel de la parcelle cadastrée Q n° 229 constituant un délaissé de voirie ;
- ✓ l'échange de parcelles avec M. DEL MISSIER en vue de l'acquisition des emprises foncières nécessaires à l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup>. Je reviens sur les objectifs que nous avons arrêtés en 2015. Il s'agissait d'élargir la rue Albert 1<sup>er</sup>. Au travers de cette délibération, nous allons acquérir auprès de M. DEL MISSIER la petite bande de foncier qui permettra d'élargir la rue Albert 1<sup>er</sup>.
- ✓ le constat de la désaffectation et le déclassement de la propriété située 18 avenue Raymond Poincaré ;
- ✓ la vente de ladite propriété municipale sise 18 avenue Raymond Poincaré (incluant les parcelles Q 250, Q 255 et Q 261) à la société Nacarat, ou à toute autre société en cours de constitution par cette dernière, avec l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives relatives à la mise en place du projet. Cette propriété appartenant à la Ville de Sceaux, il faut d'abord constater la désaffectation de ladite propriété pour pouvoir ensuite la déclasser et la passer dans le domaine commun avant de la vendre au même titre qu'un propriétaire privé.

### **Régularisation foncière chemin de Paris**

Lors de sa séance du 6 décembre 1948, le conseil municipal a approuvé l'élargissement du chemin de Paris suivant un plan d'alignement approuvé le 10 février 1947. En contrepartie de cet élargissement et de la cession des terrains à titre gratuit, la Ville s'était alors engagée auprès des propriétaires à réaliser des travaux d'assainissement. Il suffisait à l'époque de cracher dans la poussière pour se mettre d'accord. Ce n'est aujourd'hui plus suffisant, puisqu'il faut régulariser au niveau du cadastre.

Ces travaux d'assainissement et de viabilisation ont été réalisés dès 1948, cependant les acquisitions foncières n'ont jamais été finalisées au droit de la propriété du 14 avenue Raymond Poincaré appartenant à M. DEL MISSIER, cadastrée section Q n° 150. On n'allait pas jusqu'au bout des choses, à l'époque.

Sceaux, le 17 décembre 2020

La parcelle Q n° 150 s'étend sur ce qui est aujourd'hui l'emprise du chemin de Paris, élargi et aménagé en voie par la Ville dans les années 40-50. Le plan de division du 25 novembre 2019 (annexe 1 et 1 bis), identifie le lot B, d'une surface de 221 m<sup>2</sup>, appartenant à la propriété de M. DEL MISSIER, sise 14 avenue Raymond Poincaré et destiné à être incorporé dans le domaine public du chemin de Paris.

Les services fiscaux de la division France Domaine, saisis pour l'évaluation (annexe 2) de la portion de terrain de 221 m<sup>2</sup>, ont validé le principe d'une régularisation foncière à titre gratuit du fait que la Ville a réalisé les travaux d'assainissement comme elle s'y était engagée.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver le principe de la régularisation foncière et, par suite, d'approuver la cession à titre gratuit par M. DEL MISSIER au profit de la Ville dudit lot B, issu de la division de la parcelle actuellement cadastrée Q 150 située 14 avenue Raymond Poincaré, conformément au plan de division dont une copie est ci-annexée, pour une surface de 221 m<sup>2</sup> ;
- ✓ décider de son classement dans le domaine public communal ;
- ✓ autoriser le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à cette régularisation foncière.

### **Échanges fonciers entre la Ville et M. DEL MISSIER en vue de procéder à l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup>.**

Les orientations générales du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> prévoient la requalification de la rue Albert 1<sup>er</sup> à travers son élargissement et sa transformation en espace de rencontre.

Pour ce faire, un emplacement réservé (ER n° 9) a été inscrit dans le PLU, matérialisé sur le plan de zonage. Il a pour objet l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup> sur sa limite nord et impacte la propriété du 14 avenue Raymond Poincaré sur une profondeur moyenne de 4 mètres.

Le plan d'échange et le plan d'arpentage ci-annexés (annexe 3) identifient les emprises concernées par l'élargissement :

- ✓ Un lot A d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Q 150 appartenant actuellement à M. DEL MISSIER
- ✓ Un lot A' d'une superficie de 96,72 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Q 229.

La parcelle cadastrée Q 229 a été cadastrée en 2012, à l'initiative de M. DEL MISSIER. Elle délimite une portion de terrain, incluse dans la propriété de M. DEL MISSIER. Il s'agit d'un délaissé de voirie résultant de l'aménagement de la rue Albert 1<sup>er</sup> et de l'avenue Raymond Poincaré dans les années 1950, identifié comme la propriété de la commune de Sceaux dans le plan d'alignement de la rue Albert 1<sup>er</sup>, approuvé le 10 février 1947.

Lors de sa séance du 22 juillet 1949, le conseil municipal avait approuvé la cession de ce délaissé à M. DEL MISSIER, décrit comme n'étant que des talus de route, au prix de 1 000 francs. Les recherches engagées n'ont pas permis de déterminer si ce prix avait été effectivement payé. En tout état de cause, les limites physiques de la propriété de M. DEL MISSIER ont été déplacées, dans la configuration connue aujourd'hui. Aucun acte notarié n'a été par ailleurs établi permettant aujourd'hui à M. DEL MISSIER de démontrer une propriété certaine.

Pour la mise en œuvre du projet du lot n° 2, M. DEL MISSIER et la Ville ont convenu de procéder à un échange de terrain à valeur équivalente :

- ✓ Pour la Ville, par l'acquisition auprès de M. DEL MISSIER du lot A au plan d'échange, dont copie est ci-annexée, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Q 150, pour une surface de 105 m<sup>2</sup>, nécessaire à l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup> ;
- ✓ Pour M. DEL MISSIER, par l'acquisition auprès de la Ville, du lot B audit plan d'échange, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Q 229, pour une surface de 105 m<sup>2</sup>. S'agissant de la cession par la Ville d'un délaissé de voirie, et conformément aux dispositions de l'article L.112-8 du code de la Voirie routière, les propriétaires riverains disposent d'un droit de priorité lors de la cession des délaissés de voirie situés au droit de leur propriété. M. DEL MISSIER étant d'une part l'unique propriétaire riverain de la parcelle actuellement cadastrée Q 229 constituant le délaissé de voirie, et d'autre part l'acquéreur d'une partie de ladite parcelle, il n'y a pas lieu de purger le droit institué par ledit article L.112-8 du code de la voirie routière.

Cependant, avant de mettre en œuvre cet échange foncier, il convient de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement préalable de la parcelle cadastrée Q n° 229p (lot B au plan de division ci-annexé), d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>. Ce déclassement se justifie par la nature même de cette parcelle qui constitue un délaissé de voirie au titre de l'aménagement de la rue Albert 1<sup>er</sup> dans les années 1930.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet échange foncier, la Ville de Sceaux a consulté le service des Domaines qui a estimé la valeur des parcelles cadastrées section Q 229 p (lot B) et 150 p (lot A) à 357 000 € HT chacune. Il peut donc être procédé à un échange sans soulte.

Ainsi, eu égard de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Constater la désaffectation et décider du déclassement de la parcelle cadastrée Q 229p (lot B au plan d'échange ci-dessus visé et annexé) d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> ;
- ✓ Décider de procéder à un échange de terrains sans soulte par :
  - La vente de la parcelle cadastrée Q 229p (lot B) d'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>, située 14 avenue Raymond Poincaré, au profit de M. DEL MISSIER, au prix de 357 000 € HT;
  - L'acquisition auprès de M. DEL MISSIER, pour une valeur équivalente de 357 000 € HT, de la parcelle cadastrée Q 150p (lot A) d'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>, située rue Albert 1<sup>er</sup> ;

**Mise en œuvre du lot n° 2 du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup>.**

À l'échelle du lot n° 2 de l'opération de renouvellement urbain du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup>, la Ville est propriétaire du pavillon situé 18 avenue Raymond Poincaré. Ce terrain, d'une surface cadastrale totale de 203 m<sup>2</sup>, est composé :

- ✓ De la parcelle cadastrée Q n° 261 (32 m<sup>2</sup>) : elle est incluse dans la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré, mais constitue un délaissé de voirie résultant de la mise à l'alignement de l'avenue Raymond Poincaré. Au regard des anciens plans d'alignement, ce terrain relève du domaine communal, au même titre que la parcelle Q n° 229 précitée. À cet égard et conformément à la jurisprudence sur la domanialité publique virtuelle qui veut qu'une intention d'aménagement public suffise pour considérer qu'un bien relève du domaine public, il convient de considérer que cette emprise appartient au domaine public communal ;
- ✓ Des parcelles cadastrées section Q n° 250 (166 m<sup>2</sup>) et 255 (5 m<sup>2</sup>) : cette propriété a été acquise par voie de préemption conformément à la décision du maire n° 2000/110 du 1<sup>er</sup> juillet 2000. Cette procédure avait alors été mise en œuvre afin de « réaliser, sur une zone comprenant l'emprise de ce terrain, une opération de restructuration urbaine ». La cession aujourd'hui envisagée par la Ville, ayant pour but la mutation urbaine de l'îlot 2 du secteur de projet dit Albert 1<sup>er</sup>, entre donc pleinement dans les objectifs et justifications définis à l'époque lors de la procédure de préemption du bien. Vous remarquerez au passage que ce projet Albert 1<sup>er</sup> est très ancien, puisqu'en 2000 la municipalité y travaillait déjà. Au regard de l'objet de la préemption, pouvant impliquer des intentions d'aménagement public, il faut également considérer que cette propriété relève du domaine public virtuel de la commune, quand bien même le pavillon n'a jamais été affecté au public. Il fait actuellement l'objet d'une convention d'occupation à titre précaire convenue avec l'association La Tarlatane, un atelier de gravure localisé à Sceaux.

Il convient donc de constater la désaffectation de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré, constituée des parcelles cadastrées section Q n° 250, 255 et 261, conformément au plan de déclassement ci annexé (annexe 5) et de prononcer leur déclassement.

La Ville a engagé une négociation avec la société Nacarat pour la vente des trois propriétés concernées. Bien évidemment, la Ville vendra au même opérateur que celui retenu par M. DEL MISSIER dans un souci de cohérence.

Au terme de cette négociation, Nacarat a adressé, le 3 décembre 2020, une proposition financière de 700 000 € hors taxe net vendeur pour l'acquisition des terrains appartenant à la Ville et constituant partie de l'emprise du lot 2 du projet Albert 1<sup>er</sup>. Ce prix est compatible avec l'estimation réalisée par France Domaines.

Ce prix est assorti de :

- ✓ Une clause de complément de prix à valoir si l'opérateur construit une surface de plancher plus importante que celle définie dans son offre. Le nouveau prix sera défini selon les

montants unitaires de charge foncière suivants :

- Logements libres : 2 540 € HT/m<sup>2</sup> SDP;
- Logements locatifs sociaux : 995 € HT/m<sup>2</sup> SDP.

La surface de plancher construite étant globale à l'échelle de l'îlot, la Ville percevra 20 % de l'éventuel complément de prix ;

- ✓ Une clause d'intéressement, à valoir si le chiffre d'affaires relatif à la vente du programme en accession réalisé de l'opération immobilière est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel. 50 % du différentiel sera reversé aux vendeurs et la Ville en percevra 20 %.

L'application de ces clauses ne peut en aucun cas aboutir à une diminution du prix.

Nacarat s'engage par ailleurs sur la réalisation d'un projet conforme à sa proposition, avec des objectifs en matière de performance environnementale à travers l'obtention des labels « NF Habitat HQE » et « EFFINERGIE sur l'ensemble des logements construits.

La réalisation de la vente est conditionnée par la levée d'un ensemble de conditions suspensives :

- ✓ La justification du caractère définitif des délibérations ayant constaté la désaffectation et prononcé le déclassement de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré et décidé de sa vente ;
- ✓ La concomitance des trois actes ;
- ✓ La justification des origines de la propriété, l'absence de servitudes/prescriptions/mesures administratives de nature à remettre en cause la réalisation du projet et un état hypothécaire ne remettant pas en cause la vente ;
- ✓ L'obtention à titre définitif de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets de construction (permis de construire, permis de démolir...) ;
- ✓ L'absence d'exercice du droit de préemption, étant précisé que la Ville est actuellement bénéficiaire du droit de préemption sur ce secteur.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Constater la désaffectation de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré, constituée des parcelles cadastrées section Q n° 250, 255 et 261, conformément au plan de déclassement ci annexé et de prononcer leur déclassement ;
- ✓ Décider de la vente aux conditions ci-dessus définies et pour permettre leur mise en œuvre, d'autoriser la société Nacarat, ou à toute autre société en cours de constitution par cette dernière, à déposer les autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre d'un projet.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Décider la régularisation foncière du chemin de Paris ;
- ✓ Valider l'échange foncier avec M. DEL MISSIER en vue de l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup> ;
- ✓ Mettre en œuvre le projet du lot n° 2 du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> avec toutes les

opérations afférentes à la propriété de la Ville du 18 avenue Raymond Poincaré

- Décider d'imposer à l'acquéreur des clauses comprenant un niveau de performance environnementale à atteindre et en cas de défaut l'application de pénalités, le respect d'un calendrier de réalisation du projet et en cas de défaut, l'application de pénalités, le maintien de la programmation dans le temps.
- Préciser que la promesse stipulera les principales conditions suspensives évoquées précédemment.

Voilà, Monsieur le Maire, je crois avoir fait le tour de ce projet de délibération à tiroirs.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée. C'est effectivement un sujet complexe qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Nous avons apporté une légère modification à la délibération s'agissant de la société Nacarat en ajoutant la mention « *ou tout autre société en cours de constitution par cette dernière* ». La société Nacarat envisage en effet la création d'une société spécifique en vue de la réalisation de ce projet.

Je laisse maintenant la parole à qui souhaite la prendre.

### **Xavier TAMBY**

Pour moi, ce projet Albert 1<sup>er</sup> s'inscrit dans la vaste opération d'enlaidissement et de dénaturation de notre ville. Je suis vraiment désolé que ce projet de secteur soit encore à l'ordre du jour.

Dans cette série de densification et de bétonisation du secteur Albert 1<sup>er</sup>, nous avons eu la saison 1 avec la grosse verrue constituée de la crèche et des logements étudiants. Et la saison 2 s'annonce tout aussi sordide, voire pire !

Au-delà de cela, j'ai quelques interrogations de fond. Comment se fait-il que ce soit encore une fois la société Nacarat qui ait été choisie ? Vous n'allez pas nous faire gober que ce choix relève du seul fait de M. DEL MISSIER !

Est-ce qu'il y a eu un concours, un appel d'offres ? Est-ce qu'il y a eu une grille de choix comme dans n'importe quelle commande publique ? Les résultats peuvent-ils nous être communiqués ?

On retrouve encore une fois dans ce type de délibération tout le jargon politico-administratif sur le quartier durable envisagé dans sa globalité.

Je ne ferai pas plus de commentaires, mais cela veut déjà dire beaucoup.

Vous évoquez également une concertation avec les acteurs du quartier. Je me demande à quoi vous faites référence. Toutes les personnes avec qui je parle dans ce quartier, que je connais par ailleurs très bien, sont contre. Tout le monde est contre. Je ne sais donc pas à qui vous faites référence. Il y a encore de nombreuses incertitudes sur la hauteur des constructions à venir.

Bref, c'est assez désolant. Je vous remercie.

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai pris la parole pour Mme Bonté, mais aussi pour dire que nous ne savons pas si nous allons pouvoir continuer dans la salle où nous sommes, car les grilles ont été fermées et nous ne pouvons plus sortir. Nous avons pourtant eu l'autorisation de rester ce soir. Nous sommes donc un peu embêtés. Je passe la parole à Maud Bonté.

**Maud BONTE**

En ce qui concerne cette délibération, je remercie M. Pattée pour les informations qu'il nous a communiquées. Le dossier est dense.

S'agissant de la concertation auprès des riverains, je connais bien le quartier, puisque je suis présidente de l'association du quartier, j'aurais bien voulu savoir ce qu'il en était. S'adresser à la voisine la plus proche est une chose, mais il s'agit en l'occurrence d'une concertation assez restreinte. Je suis surprise que la concertation sur ce projet soit aussi maigre que celle que vous nous présentez. À l'exception de 3 petits plans de masse, nous n'avons ni plans, ni implantations, ni hauteurs, ni gabarits, ni servitudes, ni situation d'une architecture de qualité. Pour l'instant, c'est assez flou.

Je me rappelle d'un certain nombre de phrases que je retrouve ici, à savoir qu'il s'agit d'un morcellement du bâti. Il est parlé de la prise en compte de la topographie, de l'aménagement de percées végétales depuis le chemin de Paris, du recul des futurs bâtiments le long du chemin de Paris ou de l'épannelage progressif des gabarits, de la mise en œuvre d'une écriture architecturale cohérente dans un esprit contemporain et de qualité. Mais nous l'avons déjà en ce qui concerne la crèche et la maison des étudiants qui se trouvent sur l'ancien parking Albert 1<sup>er</sup>. Tous ceux qui passent à cet endroit ou qui vont du centre à la piscine se demandent quelle est cette espèce de hangar que nous avons en entrée de quartier.

Pour moi, vous nous demandez un blanc-seing, car il y a peu de choses présentées.

Vous évoquez une première phase de candidature sur références et une note de compréhension des enjeux et une deuxième phase d'offres sur la base d'une esquisse architecturale. Je n'ai pas vu le marché d'appel d'offres sur le site de la Ville. Où est-il ? Il ne figure pas non plus dans les documents. Il a dû être lancé depuis deux ou trois ans pour que la société Nacarat ait été choisie. M. Nacarat est le promoteur du château de l'Amiral ainsi que du centre-ville et nous avons pour la troisième fois la chance de le retrouver dans Sceaux ! Il n'existait pas il y a encore deux ans et nous avons maintenant le privilège de profiter de sa compétence. Pouvez-vous nous donner les détails de ce marché, de la réalisation des appels d'offres et du prix qu'il envisage de faire ?

En ce qui concerne l'espace de rencontre, d'après tout ce qui a été fait ailleurs sur Sceaux, il s'agit d'une zone semi-piétonnière. Nous avons 4 entrées et sorties dans le quartier Marne-Musiciens, l'une vers Bourg-la-Reine qui a été un peu restreinte, une autre vers Bagneux-les Blagis et l'autre qui est celle de ce quartier Albert 1<sup>er</sup>. C'est celle qui nous permet d'aller vers le haut de Sceaux. C'est la voie qui assure aux riverains et habitants de ce beau quartier la proximité avec le centre de Sceaux. En tant que Scéens à part entière, nous souhaiterions ne pas nous sentir éloignés. Déjà qu'un sens unique a été installé alors que les voitures roulent à une vitesse raisonnable, qu'il y a un stop situé au parking de la piscine et ensuite un feu. Il est vraiment dommage de ne pas avoir maintenu le double sens. J'espère que vous le maintiendrez.

Les emplacements sont par ailleurs essentiels. L'emplacement de la crèche arrive au ras d'un étroit trottoir. De l'autre côté, vous allez dégager sur la propriété DEL MISSIER une bande qui servira au stationnement minute pour la crèche, même si cela n'est pas clairement précisé dans les documents transmis. Comment envisagez-vous cet espace de rencontre ? Il faut que tout le monde puisse cohabiter avec un certain équilibre.

Après cela, je voulais évoquer avec vous la clause d'intéressement à valoir si le chiffre d'affaires relatif à la vente du programme en accession réalisé de l'opération immobilière est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel (page 6 de la note de présentation). Où est-ce le chiffre d'affaires prévisionnel ? Nous n'en avons pas trace dans les documents. Pourriez-vous, par partage d'écran, montrer aux élus ce document afin que nous puissions évaluer de quoi il s'agit ? Comment se fait-il que vous envisagiez déjà cet intéressement de la Ville en cas de chiffre d'affaires relatif à la vente des appartements supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel ? Cela pose la question suivante : est-ce que par hasard vous supposeriez, après de premiers plans, faire une modification de permis de construire qui pourrait augmenter la hauteur, densifier davantage le volume de surfaces habitables ? Ce serait certes intéressant pour la Ville, mais vu les hauteurs qui se pratiquent un peu partout, cela engendrerait de grands désagréments pour tout le quartier. Cette clause est curieuse. Si le chiffre d'affaires prévisionnel est sérieux, cette clause d'intéressement ne devrait pas avoir lieu d'être.

Bien évidemment, je vous demanderai, outre le chiffre d'affaires prévisionnel sur les ventes de la part de Nacarat, de quelles surfaces il s'agit. Pouvez-vous nous donner le nombre de logements, tant en accession à la propriété qu'en logements sociaux ? Quelle est la surface totale de mètres carrés construits ? Et quelles hauteurs dans le permis de construire ? C'est l'un des points que je voulais vous soumettre.

Dans cette même analyse, en page 8, nous avons cette même logique avec une clause de complément de prix à valoir si l'opérateur construit - qu'on écoute bien ceci, car cela prouve quelque chose - une surface plus importante que celle définie dans son offre. Monsieur le maire, si le promoteur a défini une offre et qu'il peut ensuite construire une surface de plancher plus importante, c'est bien que la mairie lui a accordé cette surface supplémentaire. D'ores et déjà, vous savez s'il y aura une clause de complément de prix. Le simple fait de la prévoir démontre que vous

Sceaux, le 17 décembre 2020

avez l'intention d'augmenter substantiellement la surface habitable à vendre dont profitera l'opérateur, et peut-être la Ville, mais dont ne bénéficieront pas les habitants du quartier. Ces deux clauses me paraissent prévoir des lendemains qui déchanteront.

S'agissant de Nacarat & Pitch, vous évoquez en page 9 le niveau de performance environnementale à atteindre, et à défaut l'application de pénalités. Pouvez-vous nous faire part du cahier des charges ? Quel est-il ? Comment avez-vous estimé ce niveau de performance environnementale ? Cela relève certainement des normes habituelles, mais elles ne figurent pas au dossier et nous ne pouvons donc pas comparer. Quelles sont les exigences du cahier des charges ? Qu'est-ce qui a été conçu et évalué entre la Ville et l'opérateur ?

Je voudrais aussi vous demander si vous avez fait une étude d'impact. Combien y a-t-il de parkings en sous-sol en fonction du nombre de logements ? Le problème du stationnement est déjà extrêmement difficile dans notre quartier et le parking Albert 1<sup>er</sup>, selon vos vœux, a été transformé en constructions. Il y a donc un déficit de stationnement. À ce titre, quel sera l'impact sur le quartier ? Pouvez-vous enfin nous dire en quoi ce projet relève de l'intérêt général ? Pour ma part, je ne le vois pas. Je vous remercie de votre attention.

### **M. le maire**

Merci, Madame Bonté. Qui souhaite intervenir ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Je ne vais peut-être pas répéter tout ce qu'on dit mes collègues, mais cela met en évidence un point essentiel bien plus important que les transferts ou régularisations de parcelles et qui est le fond même de ce projet : le manque d'informations détaillées. Ce projet a été décidé il y a 5 ans. Nous sommes maintenant en 2020. Les choses changent, les besoins de la population évoluent. Vous parlez de concertation. Qu'en a-t-il été exactement ? Quels sont les différents projets proposés dans le cadre de cette concertation ? Qu'en est-il des espaces verts, de l'intérêt général ?

C'est un projet que beaucoup d'entre nous semble découvrir. Et il me paraît très prématuré de pouvoir l'approuver sans plus d'informations. Il s'agit visiblement de construire des habitations. Cela répond-il à un besoin dans ce quartier ? À destination de quelle population ? Avec quelle densité et quelles normes, sachant que l'on s'oriente vers de nouvelles exigences gouvernementales et environnementales avec la RE2020 ? Ce projet répond-il vraiment à ces exigences ?

Le promoteur nous dit s'engager sur « *la réalisation d'un projet conforme à sa proposition* ». Heureusement ! Ce qui serait bien, c'est que ce soit aussi une proposition émanant des Scéens et du conseil municipal. Je ne suis vraiment pas à l'aise. Peut-être que ce projet est très bien, mais nous n'en avons pas connaissance et je ne vois pas comment on pourrait l'approuver en l'état.

**Xavier TAMBY**

Je voulais rajouter quelque chose. En complément de ce que vient de dire Mme Wietzerbin, il y a tout un sujet sur les espaces verts et notamment les arbres remarquables. C'est un point sur lequel je suis en phase avec elle. On aurait pu vous demander ce qu'il va advenir du beau platane de la crèche de la rue du Lycée. Vous avez fait un numéro spécial de Sceaux Magazine sur les arbres remarquables. Un beaucoup coup de com', mais qui ne laisse pas dupes les gens bien renseignés, en particulier ceux autour de cette table virtuelle. Concrètement, quel sera l'avenir des espaces verts et des arbres dans ce quartier ? C'est encore une fois très évasif. On a vraiment raison d'avoir peur, tous autant que nous sommes.

**M. le maire**

Merci. Quelques éléments de réponse, puis M. Pattée pourra compléter.

Nous travaillons sur le secteur Albert 1<sup>er</sup> depuis au moins 2005. Le conseil municipal a eu l'occasion d'en parler le 29 juin 2006, le 15 novembre 2007, le 26 juin 2008, le 30 septembre 2009, le 11 février 2010 et le 19 juin 2014. Ce n'est donc pas nouveau. La note présentée par M. Pattée précise les orientations d'aménagement pour ce quartier, à la fois pour l'ancien parking et pour ce triangle. Ces orientations d'aménagement font l'objet d'une note d'une dizaine de pages, reprise dans le PLU de 2015. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Chacun a la possibilité de consulter le PLU de la ville, document important disponible sur le site de la commune, et d'y retrouver toutes les orientations d'aménagement. Il ne s'agit ni plus ni moins que de l'application de ces orientations d'aménagement dont la première partie était la réalisation de la crèche et de la résidence étudiante. On est donc dans une forme de continuité.

J'entends bien que, pour celles et ceux qui n'étaient pas élus à l'époque, les choses soient un peu compliquées, mais la vie continue. On ne peut pas non plus tout remettre en question dès lors qu'il y a de nouveaux élus. Il faut aller chercher l'information. Je ne peux pas le faire à votre place. Comme l'a dit Patrice Pattée tout à l'heure, nous sommes maintenant dans l'opérationnalité.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il ne s'agit pas du tout d'un concours ou d'une commande publique. La Ville est propriétaire d'un petit terrain, le Département d'un plus grand terrain et un propriétaire privé d'un terrain encore plus grand. Ce dernier avait d'ailleurs engagé des discussions avec des promoteurs sur la vente de son terrain. Ces négociations ne rentraient pas dans les orientations d'aménagement définies en accord avec le Département. Le propriétaire privé, n'arrivant pas s'en sortir, la Ville a décidé de jouer le rôle d'ensemblier. Avec le propriétaire privé et avec le Département, nous avons décidé de lancer un concours, non pas un concours public, mais un concours à l'image de ce que l'on peut faire sur un terrain privé, auquel plusieurs opérateurs ont répondu sur la base d'un cahier des charges répondant aux orientations d'aménagement.

À partir de cela, une discussion s'est engagée qui a duré plusieurs années pour permettre des adaptations, les premiers projets étant certainement trop denses. Nous sommes enfin parvenus à un projet satisfaisant à la fois sur le plan financier, notamment pour le propriétaire privé, et sur le plan de l'aménagement urbain, en tout cas pour ce qui nous concerne. Nous en sommes là. Il n'y a pas de concours. Il n'y a pas de procédure particulière. Il s'agit de la vente de terrains comme la Ville l'a fait dans d'autres circonstances. Et il ne s'agit pas seulement de la vente de son terrain, mais également de celui d'un propriétaire privé. Le Département a donné son accord sur la proposition financière faite par l'opérateur.

S'agissant des questions posées par Mme Bonté, ne confondons pas le permis de construire et la vente du terrain. Le promoteur en question propose un certain prix pour la propriété de la Ville. Je n'ai pas à vous communiquer le prix auquel le propriétaire privé et le Département ont vendu leur terrain. Cela ne nous regarde pas. Ce n'est pas communicable, puisque cela concerne des relations privées entre un promoteur et d'autres propriétaires. Et il ne s'agit pas en l'occurrence de délivrer un permis de construire. Celui-ci viendra plus tard. Il n'y a même pas encore de dépôt de permis de construire. Seuls des principes d'occupation du sol et d'îlots verts préservés ont été posés. C'est tout. On attend maintenant le dépôt du permis de construire. L'obtention du permis de construire purgé, après éventuels recours, est d'ailleurs une condition suspensive de la promesse de vente, comme cela se fait habituellement.

S'agissant de l'intéressement, c'est une clause traditionnelle dans les opérations de ce type, y compris les opérations à caractère privé. Il y a toujours une clause d'intéressement qui décourage plutôt les opérateurs à faire plus, puisqu'ils n'en bénéficient pas. Ils sont en effet obligés de majorer le prix de vente. La clause d'intéressement permet justement d'éviter qu'ils aillent au-delà de ce qu'autorise le permis de construire, sachant qu'il n'est pas évident que le permis de construire qui sera accordé utilise au maximum les possibilités de construire du PLU. Il existe beaucoup d'opérations à Sceaux qui ne vont pas au maximum de ce que permet le plan local d'urbanisme, parce que nous sommes amenés parfois à négocier des densités moins fortes pour des raisons d'intégration urbaine. Ce sera probablement le cas dans cette opération également. Par conséquent, il ne faut pas que le promoteur puisse aller plus loin que ce qui est autorisé dans le permis de construire, et encore une fois ce n'est pas le maximum de ce qui est permis dans le PLU. Vous avez l'air de penser qu'il y a des choses derrière tout cela.

Pourquoi Nacarat ? Vous auriez peut-être préféré que ce soit Franco-Suisse ? On peut aller les voir. Vous auriez pourtant eu les mêmes reproches. À moins que Nacarat ne soit une filiale de Franco-Suisse...

Mme Wietzerbin, vous vous interrogez sur la compatibilité entre ce projet et le contexte dans lequel nous sommes. Je suis désolé de vous dire qu'a priori nous aurons besoin de logements. Je vous rappelle que cette opération compte 30 % de logements sociaux qui seront d'ailleurs la propriété de la SEM, celle-ci prenant l'opération en vente à l'état futur d'achèvement. Nous avons besoin de

logements. Vous le savez bien d'ailleurs, puisque la ministre en charge du Logement ne cesse de le dire. Nous avons besoin de logements de qualité, situés à un endroit privilégié, puisqu'à proximité d'une gare RER. Il faut ensuite se poser la question de savoir s'il est important d'avoir davantage de logements sociaux et de logements familiaux, s'il est important qu'ils soient situés à proximité d'une gare ou s'il vaut mieux construire en Seine-et-Marne à 50 km de Paris. C'est une question à poser. Chacun peut avoir une réponse sur ce sujet.

Nous considérons donc qu'il s'agit d'une opération d'intérêt général. Nous n'avons sans doute pas la même conception de l'intérêt général. De toute façon, lorsqu'il y a des élections, la conception de l'intérêt général de celui qui a gagné l'élection prédomine. En tout cas, notre conception de l'intérêt général, c'est de permettre à des familles de vivre dans une ville agréable offrant des services de qualité et à proximité d'une gare. Je crois donc que c'est une opération tout à fait intéressante comme l'a été la construction de la résidence étudiante. Je vous rappelle d'ailleurs que ces logements étudiants ont tous été loués dès leur livraison. Le lendemain de l'ouverture du programme, tous les logements étaient loués à Fac Habitat. Il y a donc des besoins.

### **Liliane WIETZERBIN**

Merci pour votre réponse. Je précise que mon point n'était pas du tout de dire qu'il n'y avait pas besoin de construire des logements. Il s'agissait de se réinterroger, après toutes ces années de travail, sur une évolution possible des besoins, sur l'aération et les espaces verts nécessaires.

J'avais une question sur le droit de préemption évoqué par M. Pattée. Ma question est complètement ouverte : est-ce qu'à un moment la Ville s'est posé la question de préempter cet espace pour en faire quelque chose à sa guise ? Cette question s'est-elle posée, et si oui, comment a-t-elle été réglée ? Est-ce que cela aurait pu être une option ?

### **M. le maire**

La préemption ou en tout cas l'acquisition a été une option. Sans vouloir trahir de secret, le montant total du foncier correspondant aux trois terrains s'élevait à 6 ou 7 millions d'euros. On aurait pu acheter ce terrain privé pour en faire une aire de jeux pour enfants, mais cela fait quand même cher. C'est une propriété privée. On est encore dans un pays où la propriété privée existe. C'est ainsi.

### **Xavier TAMBY**

Je comprends tout à fait que la propriété privée vous gêne quand on connaît le fond de votre pensée. Ce qui m'a vraiment choqué dans ce que vous venez de dire, c'est en gros : « Circulez, il n'y a rien à voir. On en a parlé des tonnes de fois. C'était dans le PLU de 2015. Donc, fini, plus de débats et on passe à autre chose ». Et vous ajoutez en plus que la conception de l'intérêt général qui prévaut désormais est celle du gagnant des élections, c'est-à-dire la vôtre. Ce qui veut dire que vous percevez l'élection comme un blanc-seing pour les 6 années à venir. Vous n'avez pas parlé de

densification dans votre programme, parce que vous savez que les Scéens sont contre. Vous avez mis cela sous le paletot et vous dites maintenant : « Vous n'êtes pas d'accord ? Cela fait pourtant un certain temps qu'on en parle. Bien sûr qu'on va densifier, bien sûr qu'on va bétonner. Il n'y a rien à dire ».

S'il y avait eu une réelle concertation, vous sauriez que les Scéens, et notamment les gens qui habitent ce quartier, se posent des questions. Que va devenir l'abri anti-aérien ? Où les enfants vont-ils aller à l'école ? Aux Blagis ? Les Blagis sont déjà surchargés. La circulation va être assez délirante. Ce sont des questions que vous considérez comme dépassées et que l'on ne doit même plus se poser. C'est assez grave pour la démocratie locale et je ne sais même pas si vous le mesurez véritablement.

**M. le maire**

Il ne faut quand même pas non plus exagérer, Monsieur Tamby. On parle de quelques dizaines de logements. Ce n'est pas un quartier nouveau. Ce n'est pas le quartier qui se construit à la place de l'ancienne École centrale. Rassurez-vous.

**Maud BONTE**

Je voulais avoir la réponse à quelques-unes de mes questions plus chiffrées si cela ne vous ennuie pas. Le nombre de logements, le nombre de places de parking, la hauteur des bâtiments. Est-ce que vous pouvez nous donner une indication ? Les plans sont certainement sur le point d'aboutir. J'aurais aimé aussi savoir quel était le montant du chiffre d'affaires prévisionnel de Nacarat par rapport à ces ventes.

**M. le maire**

Les chiffres sont dans la note de présentation.

**Maud BONTE**

Lorsque vous parlez de logements libres, il s'agit de logements classiques d'accession à la propriété. À qui appartiendront-ils ? Vous dites que c'est la SEM, cela veut-il dire que c'est la Ville qui pourra attribuer tous ces logements ?

**M. le maire**

Non. Écoutez, Madame Bonté, je crois qu'on en a déjà parlé. La SEM sera propriétaire des logements aidés. Elle apportera des fonds propres et aura donc des droits de réservation à hauteur de 10 % ou 20 %. La Ville apportera sa garantie à la SEM, ce qui lui donnera également le droit à un contingent. Mais il y aura aussi le contingent préfectoral et celui du Département. Le préfet

n'apporte aucun argent, mais a droit à 20 ou 30 % de réservation et peut nommer qui il veut. C'est ainsi que cela fonctionne.

**Maud BONTE**

Est-ce que vous auriez une enveloppe prévisionnelle de ce que cela va coûter à la Ville ?

**M. le maire**

Cela ne coûtera rien à la Ville, puisque c'est la SEM qui achète. Cette opération ne coûtera rien à la Ville. Ce bien est vendu 700 000 €. La Ville percevra des impôts fonciers, si du moins ils existent encore, car d'ici là, il y a des chances qu'il n'y ait plus rien du tout.

**Maud BONTE**

Très bien. Je vous remercie.

**M. le maire**

S'agissant du stationnement, c'est une place de parking par logement de plus 30 m<sup>2</sup> et zéro pour les logements de moins de 30 m<sup>2</sup>. Il y a 3 000 m<sup>2</sup> de logements libres et 1 300 m<sup>2</sup> de logements sociaux, soit de 60 à 70 logements au total. Ce sont en priorité des logements familiaux. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de petits logements.

Nous passons au vote. Il ne vous a pas échappé qu'il y avait plusieurs délibérations. Soit tout le monde vote de la même manière pour toutes les délibérations, ce qui nous permet d'aller plus vite, soit nous les votons une par une.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous voterons différemment sur certaines d'entre elles.

**M. le maire**

Très bien. Nous les voterons donc une par une.

**Régularisation foncière du chemin de Paris.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron,*

*M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin*) ; 1 voix contre (*M. Xavier Tamby*) et 4 abstentions (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard*).

#### **Déclassement partiel de la parcelle cadastrée Q 229.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 1 abstention (Mme Liliane Wietzerbin).*

#### **Échange de parcelles en vue de l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup>.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).*

#### **Déclassement de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme*

*Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).*

**Vente de la propriété du 18 avenue Raymond Poincaré pour la mise en œuvre du lot 2 du secteur Albert 1<sup>er</sup>.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).*

**IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Exonération exceptionnelle de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville.**

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

On va changer de sujet. Comme vous le savez, la crise sanitaire inédite que nous connaissons a conduit le gouvernement à prendre des mesures impératives destinées à freiner la propagation du virus COVID19, et notamment à interdire l'exercice des activités économiques en dehors des secteurs strictement indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie économique.

Les acteurs économiques scéens, dont certains sont locataires de la Ville, ont été durement impactés par la fermeture de leur établissement entraînant, pour ceux soumis à la fermeture administrative, une absence totale d'activité durant la période de confinement, du 17 mars 2020 au 10 mai inclus pour la majorité des commerces, et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus pour les cafés et restaurants puis du 30 octobre 2020 au 27 novembre inclus pour la majorité des commerces. La date d'ouverture des bars et restaurants est actuellement annoncée au plus tôt au 20 janvier 2021.

Il est primordial de ne pas laisser la situation de ces acteurs économiques se dégrader. S'agissant d'acteurs économiques qui sont ses locataires, la Ville leur a déjà apporté son soutien en leur

permettant de demander un échelonnement jusqu'au 31 décembre 2020 du règlement des loyers de mars à mai 2020, soulageant ainsi leur trésorerie.

La Ville a par ailleurs autorisé des extensions de terrasses et a exonéré de droits les occupations du domaine public dues par les commerçants, restaurateurs et artisans depuis l'entrée en vigueur du confinement.

Aujourd'hui, il est proposé d'aller plus loin, dans le cadre des possibilités réglementaires, en exonérant ces acteurs d'une partie des loyers pour la première période de confinement. Un examen de la situation au regard du deuxième confinement décidé à partir du 30 octobre pourra intervenir au début de l'année 2021 en fonction de son impact sur les acteurs économiques de la ville.

L'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales permet en effet aux communes d'accorder à leurs locataires une aide sous forme de dispense de loyer. Il est donc proposé de définir les conditions d'attribution d'une telle aide.

Les critères d'éligibilité proposés pour cette aide sont les suivants :

- ✓ Une exonération applicable uniquement aux commerçants et artisans ayant subi une fermeture par décision administrative (l'exonération ne concerne donc pas ceux qui ont choisi volontairement de fermer) ;
- ✓ Une exonération partielle de loyers si le commerçant ou artisan a été en mesure de poursuivre une partie de son activité en fonction de la perte de chiffre d'affaires (le taux d'exonération sera lié au taux de perte de chiffre d'affaires durant la période de semi-fermeture) ;
- ✓ Une exonération qui s'applique à l'intégralité du loyer pour chaque mois complet de fermeture administrative et par 30<sup>e</sup> du loyer mensuel pour chaque jour de fermeture pour les mois de fermeture administrative partielle ;
- ✓ Début de l'exonération : début du jour de la fermeture administrative ;
- ✓ Fin de l'exonération : dernier jour de fermeture administrative (le 10 mai ou 1er juin selon les commerces pour le 1er confinement) ;
- ✓ Périodes d'exonération pour les commerçants, artisans et associations locataires : du 17 mars au 10 mai ou 1er juin ;
- ✓ Périodes d'exonération pour les restaurants : du 17 mars au 1er juin 2020 ;
- ✓ La réduction de loyer ne s'applique qu'aux locataires en règle au 1<sup>er</sup> mars 2020 du paiement de leurs dettes locatives de l'année 2019 vis-à-vis de la Ville ;
- ✓ La réduction de loyer se calcule après déduction des aides au paiement de loyers perçues par le locataire et versées par d'autres partenaires tels que Vallée Sud Grand Paris, la CCI des Hauts-de-Seine, le département des Hauts-de-Seine (liste non limitative).

Le montant global de cette réduction de loyer s'élève à 20 000 €.

En fonction des dispositifs actuellement mis en œuvre, ou qui viendraient à être mis en œuvre, par l'État ou les autres collectivités locales, la Ville pourra être amenée à proposer un dispositif analogue pour la deuxième période de fermeture administrative.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'exonération de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville pour la période comprise entre le 17 mars et le 10 mai ou 1<sup>er</sup> juin 2020 et de solliciter de la part de l'État le remboursement de 50 % des sommes ainsi non perçues.

**M. le maire**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Fabrice BERNARD**

Nous tenons bien évidemment compte de cette situation et nous sommes conscients de celle des commerçants de la ville de Sceaux. Nous souhaitons simplement avoir une précision. Derrière cette réduction de loyer de 20 000 €, peut-on avoir une idée du nombre de locaux concernés et à quels commerces cela bénéficie-t-il ?

Sinon, nous voterons pour cette délibération.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je trouve que c'est une bonne chose pour les locataires commerçants de la ville, car il s'agit d'une décision émanant du gouvernement. Cela fait partie des mesures de soutien à l'économie votées par le gouvernement qu'il faut saluer. J'aimerais bien qu'on rappelle dans les conventions que ces subventions attribuées par la Ville viennent en fait de l'État. Ce serait rendre à César ce qui appartient à César, pour une fois. Et je sais que notre gouvernement en a besoin en ce moment. Nous sommes dans une période compliquée, parce que la crise est encore là et que les gens ne voient pas tout ce que l'État fait pour eux. Je trouverais donc normal que la mairie, dans un esprit républicain, mette en avant l'État dans les aides qu'elle va fournir. Bien évidemment, je voterai oui.

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Est-ce que je peux répondre ?

**M. le maire**

J'aimerais d'abord savoir si d'autres personnes souhaitent intervenir. Je n'en vois pas.

Je voudrais dire à M. Dessanges que, malheureusement, cette délibération concerne le premier confinement. La prise en charge par l'État d'une partie de ces exonérations ne joue pas pour le

premier confinement. Nous allons quand même la solliciter. Ce n'est pas du tout normal, mais l'État ne financera pas à 50 % pour le premier confinement. En revanche, dans le projet de loi de finances qui vient d'être voté, une mesure permet en effet la prise en charge de 50 % par l'État des exonérations de loyers pratiquées à la fois par les propriétaires privés et, après que je m'en sois d'ailleurs personnellement occupé auprès des ministres concernés, par les propriétaires publics qu'il s'agisse des Villes ou des sociétés d'économie mixte. Les ministres en question ont pensé que c'était une bonne idée. Je leur ai donnée. C'est ainsi que les choses se sont passées avec le ministre en charge des PME et après toute une série de discussions avec Bercy. Cela s'est fait, ce qui est bien. Malheureusement, ce ne sera valable que pour le deuxième confinement et nous serons sans doute amenés à délibérer sur le sujet en début d'année 2021.

En l'occurrence, il s'agit de l'opération concernant les mois de mars à juin. On ne mettra donc pas l'État en avant, mais nous le ferons pour la prochaine fois. On fera même une statue !

Les commerces concernés par cette exonération sont la pizzeria, le cordonnier situé à côté de l'ancienne mairie, les délices de Sceaux, le Chiquito, les Petites Pensées, So Créatif près de la Coulée verte, le café Au métro aux Quatre Chemins, Sceaux Smart et le Petit Voisin. L'auto-école n'est pas à jour de ses loyers et ne bénéficiera pas de cette exonération et les pompes funèbres sont restées ouvertes.

La SEM possède également quelques murs commerciaux, notamment dans le centre-ville, et sera donc amenée à faire la même opération.

Je veux enfin préciser que nous avons accordé un délai de paiement des loyers à tous ces locataires. Cela n'a donc pas pesé sur leur trésorerie. Nous proposons par cette délibération d'effacer la dette pour la partie correspondant à la fermeture administrative. Le coût global de cette mesure s'élève à environ 20 000 €.

Ai-je été complet et clair ? Sylvie, veux-tu rajouter quelque chose ?

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Non

**Xavier TAMBY**

Juste une petite question. N'aurait-il pas été plus judicieux de trouver un point d'accord avec l'EPT pour un dégrèvement de la CFE ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Je crois que l'EPT pouvait décider de le faire, mais qu'il ne l'a pas fait. L'EPT a également pris en charge un mois de loyer, mais pas pour tout le monde. Le calcul de l'exonération de la Ville tient d'ailleurs compte des aides allouées par les autres acteurs publics.

Sceaux, le 17 décembre 2020

75

Je vous ai parlé tout à l'heure du Chiquito. Il a fermé son activité de café et restaurant, mais le débit de tabac est resté ouvert. Nous avons donc calculé le montant de l'exonération au prorata du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité café tout en prenant en compte le chiffre d'affaires de l'activité tabac, car on ne pouvait pas lui accorder une exonération totale. Tout cela pour vous dire que nous avons essayé d'être le plus équitables possible.

### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

Je voulais juste préciser que chacun de ces commerçants devra déclarer par courrier les aides reçues par les autres acteurs publics. Il sera ensuite procédé à un calcul très précis pour déterminer le montant exact de l'exonération accordée.

### **M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Les commerçants et artisans de Sceaux font, comme toujours, l'unanimité. Ils ont de la chance !

## **X- HABITAT**

### **Rapport sur la politique de l'habitat en 2020**

#### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Bonsoir à tous. Ce rapport est habituel. Il s'agit de vous expliquer notre stratégie et nos actions sur l'année qui vient de s'écouler.

Nous avons pour ambition de maintenir une dynamique de la population dans un contexte maîtrisé et d'offrir une qualité de vie dans la totalité des quartiers, avec une véritable mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble de la commune. Nous nous y attachons énormément.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population scéenne s'est établie à 19 344 personnes avec une assez forte représentation de la tranche des 15-29 ans. La population scéenne est relativement stable ces dernières années, même si l'on note une tendance à la baisse dans un contexte où nous devons néanmoins maintenir nos engagements de construction de logements, ce qui représente pour la ville, d'après les contraintes du SDRIF, 150 logements par an jusqu'en 2030.

Depuis maintenant trois ans, nous menons un recensement de la population de manière très approfondie, et pour faire ce travail engagé en 2019 et qui s'est poursuivi en 2020, nous avons mis à jour le RIL (répertoire d'immeubles localisés), ce qui nous permet ainsi de disposer d'un inventaire complet de l'existant.

Le nombre de logements répertoriés sur la ville est de 9 733, dont 8 956 résidences principales. C'est sur cette base que sont calculées nos obligations en matière de logements sociaux. Parmi l'ensemble des logements, 20,6 % sont des maisons individuelles et 76,7 % des logements collectifs.

Alors que le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 3,6, plus d'un quart des logements sont des 5 pièces.

S'agissant du logement social, la préfecture recense nos logements et édite les chiffres. À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la ville comptait 2 345 logements sociaux, soit un taux de 27 % selon la loi SRU. Cette augmentation du parc social depuis 2014 est le résultat de l'effort de construction engagé par la Ville, notamment au travers de la réalisation de plusieurs résidences étudiantes, de quelques opérations disséminées dans le tissu urbain et de la rénovation du quartier des Mésanges.

Une nouveauté à connaître : les logements d'intermédiation locative à destination des personnes fragiles. Ces logements du parc privé ou social sont loués à des associations qui les sous-louent temporairement à des ménages en extrême difficulté qui doivent ensuite être accueillis dans des logements sociaux. La ville compte 12 logements relevant de ce dispositif.

Le parc compte également 179 logements intermédiaires qui ne sont pas comptabilisés dans la loi SRU.

Le parc de la ville est géré par 5 bailleurs, dont 3 principaux : Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat (1 165 logements), Hauts-de-Seine Habitat (886 logements) et SEQENS (301 logements). Fac Habitat intervient en appui à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et Hauts-de-Seine Habitat pour ce qui concerne le logement étudiant.

La note de présentation comprend un tableau présentant la répartition des logements par tranche de financement. Les logements sont en effet catégorisés selon les prêts contractés par les bailleurs et correspondent ensuite à des tranches de ressources des demandeurs fixées en fonction de la composition familiale.

Vous disposez également d'un tableau présentant le montant des loyers au m<sup>2</sup> par mois et par catégorie de logements et enfin la répartition des logements par type de prêts des moins chers (PLAI et PLUS) aux plus chers (PLS).

Pour l'attribution des logements sociaux, le parc social se répartit selon des réservataires fixés en fonction de leur participation au financement de la construction. Ainsi le parc est partagé entre préfecture, bailleurs, financeur Action Logement (collecteur du 1 % patronal), surtout pour ce qui concerne SEQENS, et éventuellement la Ville suite à ses garanties d'emprunt.

En 2020, plus de 6 000 ménages ont demandé à bénéficier d'un logement social à Sceaux ; dont 1 157 qui se sont fait connaître auprès du service Habitat et ont une demande connue de la Ville. 35 % des demandeurs viennent d'autres communes, 61 % habitent déjà à Sceaux ou y travaillent.

La majeure partie de nos demandeurs (760) sont des familles isolées et particulièrement des familles monoparentales. Elles représentent 65 % de nos demandeurs et présentent une certaine fragilité puisqu'il n'y a souvent qu'un seul salaire.

60 % des demandeurs sont des personnes âgées de 31 à 50 ans. Les jeunes et les plus de 60 ans constituent respectivement un peu moins de 20 % des demandeurs.

Près de 40 % des demandes concernent des mutations au sein du parc social. En général, les mutations sont demandées auprès des bailleurs avec lesquels nous travaillons en concertation afin de déterminer l'endroit où il est plus judicieux de faire une proposition.

La majeure partie des logements souhaités sont des T2 et T3, configuration classique correspondant aux familles monoparentales ou aux parents isolés.

S'agissant des critères d'attribution, nous sommes soumis à la loi MOLLE en 2009, puis à la loi ALUR en 2014. Nous sommes aussi soumis à la loi Égalité et citoyenneté depuis 2017 qui a été renforcée par la loi ÉLAN en 2018, imposant aux structures intercommunales des consignes strictes de politique d'attribution.

Les démarches engagées suite à ces évolutions réglementaires donnent au demandeur une place centrale dans la gestion de sa demande. Celui-ci doit en effet être acteur de sa demande, notamment via le numérique.

Un système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social a été mis en place et a fait l'objet d'une réforme importante ayant pour objectif de simplifier les démarches des demandeurs, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande. Les données personnelles des demandeurs normalement renseignées par lui sont accessibles au demandeur lui-même, aux services Habitat des villes et à tous les bailleurs, permettant ainsi une recherche plus facile des profils correspondants à l'offre. Ces données restent totalement confidentielles.

La Ville de Sceaux reste pour autant guichet enregistreur, ce qui veut dire que les personnes qui ne sont pas en mesure d'utiliser ce système d'enregistrement national peuvent tout de même déposer leur demande auprès de nos services par le moyen d'un formulaire CERFA.

Les demandes sont d'abord effectuées sur une base déclarative à partir du formulaire et de la copie d'une pièce d'identité. C'est lors de l'instruction du dossier que seront demandés des justificatifs pour vérifier et analyser la situation du demandeur. Il faut noter qu'en 2021, le numéro de sécurité sociale sera indispensable de même que le titre de séjour.

S'agissant de l'attribution des logements, à partir du fichier des demandeurs et de la connaissance des dossiers suivis, la Ville propose, en concertation avec les bailleurs, des dossiers de candidatures. C'est un travail de longue haleine que nous faisons de manière conjointe avec les

bailleurs en prenant en compte la situation personnelle du demandeur et l'ancienneté de sa demande.

Nous proposons plusieurs candidats, mais la décision finale revient à la Commission d'attribution. Chaque réservataire doit proposer plusieurs candidats. La Ville, au titre des garanties d'emprunt accordées dans le cadre des constructions, est réservataire jusqu'à 20 % des logements des opérations concernées. Le reste des logements est réparti entre la préfecture pour le public mal logé et fonctionnaire, la Région, le Département et Action Logement. Les logements construits sont répartis en contingents en fonction de ces réservataires.

La Commission d'attribution a également pour mission d'examiner l'occupation des logements pour vérifier la sous-occupation ou la sur-occupation. La CALEOL est une instance indépendante et sa décision est souveraine. Elle doit étudier l'occupation du parc existant par les locataires en place tous les trois ans.

En ce qui concerne notre action en direction des publics prioritaires, la Ville a l'obligation de consacrer 25 % des attributions annuelles sur son contingent aux demandeurs relevant du droit au logement opposable (DALO), demande faite à leur initiative ou à celle d'une assistante sociale ou association de soutien, ou à défaut aux ménages reconnus PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées). Ce deuxième dispositif est sollicité à l'initiative de la Ville.

Le contingent préfectoral doit, quant à lui, être mobilisé à 100 % pour ces mêmes publics. Chaque établissement public territorial doit en outre consacrer au moins 25 % des attributions annuelles aux demandeurs ayant de très faibles ressources, c'est-à-dire appartenant au premier quartile.

Des échanges spécifiques sur les demandeurs ayant le statut DALO ont lieu régulièrement entre la Ville et la préfecture. En 2020, malgré une diminution du nombre de congés sur le contingent Mal Logés, la DRIHL et la Ville se sont entendues sur une désignation commune pour la totalité de ces logements. En ce qui nous concerne, pour avoir une connaissance fine des situations, nous rencontrons tous les ménages DALO. Dans le cadre de son partenariat avec l'ADIL 92, la Ville a mis en place depuis octobre 2019 une permanence adressée aux demandeurs de logement pour les accompagner dans leurs démarches qui ne sont pas simples. En 2020, 39 demandeurs ont rencontré la juriste de l'ADIL.

La Ville active le dispositif PDALPD à son initiative. En 2020, nous avons fait reconnaître 17 ménages après une négociation approfondie et une argumentation précise, ce qui représente un nombre important.

S'agissant de la réalisation des objectifs relatifs aux publics prioritaires, 19 attributions prioritaires ont été effectuées par la Ville sur un total de 78 logements attribués, soit un taux de 24 % alors que l'objectif pour chaque réservataire est de 25 %.

Malgré une activité un peu réduite entre le 17 mars et le 15 mai 2020, le service Habitat a poursuivi le service rendu aux habitants en assurant de nombreux échanges téléphoniques et numériques avec les demandeurs.

Tous les ménages positionnés en vue d'un passage en commission d'attribution ont été rencontrés au moins une fois lors de l'instruction du dossier.

Au total, 122 rendez-vous ont été organisés par le service en 2020. Moi-même, j'ai 61 personnes pour essayer de faire un diagnostic le plus affiné possible.

Au total, le service Habitat a réalisé 4 128 actions de tous types (courriers, appels téléphoniques, courriels, entretiens) pour soutenir les demandeurs. 89 logements ont été attribués en 2020, la dernière Commission d'attribution s'étant réunie il y a quelques jours.

Le taux de rotation est très faible, de l'ordre de 4 à 5 %.

Malgré une population vieillissante notamment sur le parc social, la ville reste attractive pour les familles dont la demande est très forte, notre difficulté étant d'avoir de grands appartements.

Les jeunes Scéens en décohabitation, les jeunes actifs et les jeunes ménages rencontrent également des difficultés à s'installer à Sceaux, raison pour laquelle nous avons construit 4 résidences étudiantes représentant un total de 475 logements.

La Ville travaille en collaboration avec le gestionnaire Fac Habitat pour la gestion de ces logements étudiants. Nous travaillons par ailleurs à proposer une offre destinée à des publics diversifiés : étudiants, chercheurs, jeunes actifs.

Les principales opérations à venir sont les suivantes :

- ✓ 15 avenue Jules-Guesde : 53 logements qui seront livrés en 2021, dont une vingtaine de logements dits intermédiaires.
- ✓ Phase 2 de l'opération de reconstruction des Mésanges. Cette phase du projet prévoit la livraison de 90 logements fin 2021. La phase 3 comprendra la construction de 120 logements conventionnés en 2024.
- ✓ Opération de 12 logements en VEFA avenue de Berry dont la livraison est prévue en janvier 2021. La Ville disposera d'un droit de réservation de deux logements.

S'agissant du suivi du parc privé de Sceaux, et notamment des copropriétés, la ville compte 150 copropriétés, ce qui représente 53 % des logements.

La Ville anime un réseau de copropriétaires comportant des présidents ou membres de conseils syndicaux désireux d'être informés des actualités les concernant ou d'échanger avec d'autres résidents sur des bonnes pratiques ou des sujets liés à l'énergie, aux charges ou encore à la sécurité. Ce réseau permet aux responsables de copropriétés d'échanger sur des problématiques auxquelles ils sont confrontés et devant lesquelles ils se sentent parfois très seuls.

Des rencontres régulières sont organisées qui n'ont malheureusement pas pu se tenir cette année en raison de la crise sanitaire, mais nous restons en contact et nous avons créé un réseau d'échanges entre copropriétaires.

Autre programme important que nous avons démarré cette année : le permis de louer.

La Ville travaille en lien avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris qui a la délégation de cette compétence. Dès lors que nous avons connaissance d'une problématique relevant de l'habitat indigne, nous sollicitons les ingénieurs de VS GP afin de réaliser un diagnostic en matière d'hygiène et de salubrité.

La Ville étant très sensible à cette problématique, nous réfléchissons à l'institution d'un permis de louer courant 2021.

La connaissance des conditions d'occupation des logements par le biais du suivi du recensement, du RIL et de la demande de logement ont permis d'identifier plusieurs adresses du parc privé, aussi bien en collectif que dans des zones pavillonnaires, qui pourraient faire l'objet d'une déclaration par le propriétaire et d'une autorisation préalable à la location pour y contrôler davantage la qualité des logements concernés.

En matière de rénovation énergétique, les représentants des conseils syndicaux ou membres actifs des copropriétés sont informés des actualités sur le sujet lors des réunions d'information générale.

Les permanences mensuelles du juriste de l'ADIL ou celles du conseiller Infoénergie permettent aux propriétaires ou locataires de s'informer et d'obtenir de l'aide dans leurs démarches de rénovation.

S'agissant de la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat, la Ville travaille depuis plusieurs mois à la mise en place du PREP (Parcours de rénovation énergétique performante en pavillon). Le dispositif proposé par la Ville a été relayé par la Métropole du Grand Paris auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire. C'est un projet pilote qui permettra d'accompagner les propriétaires de pavillon sur la maîtrise énergétique de leur bien.

Un audit personnalisé permet de faire un bilan énergétique jusqu'aux travaux via l'accès à un panel d'artisans formés par l'organisme spécialisé DOREMI, en passant par l'aide au financement.

Enfin, en 2021 le service Habitat animera avec la ville d'Antony et de Bourg-la-Reine la prochaine édition du forum de la rénovation énergétique.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la communication du présent rapport.

**M. le maire**

Merci, Roselyne.

Je veux signaler à l'ensemble des membres du conseil municipal que ce rapport sur la politique de l'habitat n'est pas obligatoire. Rien n'oblige la Ville ou le maire à soumettre un tel rapport au conseil municipal. Nous le faisons, depuis un certain nombre d'années, comme nous le faisons d'ailleurs pour le bilan social, dans un souci de transparence et de pédagogie envers l'ensemble des élus, et éventuellement des citoyens qui pourront le consulter sur le site.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Le bilan sur l'habitat à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, présenté par Mme Holuigue-Lerouge, à l'instant, démontre l'ampleur de la question du logement et Sceaux, comme les autres villes, n'échappe pas aux difficultés du secteur, puisque 6 000 demandes de logement social sont enregistrées via Internet et 1 157 sont gérées directement par le service Habitat de la ville. Et 150 logements toutes catégories y sont construits actuellement.

Je vais axer mon propos sur le logement social. Il nous a été dit qu'il comprend 2 345 logements sur un total de 8 556 logements à Sceaux, d'après le RIL. Les 1 157 demandes déposées au service Habitat concernent majoritairement des personnes isolées et des familles monoparentales pour environ 55 %, des couples avec ou sans enfants pour environ 35 %.

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et les bailleurs sociaux ne consacrent que 1,7 % aux Prêts Locatifs Aidés d'Intégration alors que les besoins sont importants avec l'appauvrissement qui touche beaucoup de gens modestes en raison de la pandémie que nous connaissons et qui continue de sévir. Il convient donc de rehausser significativement ces contrats aidés ainsi que les contrats de Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et satisfaire ainsi aux besoins des familles monoparentales.

Les logements aidés de 2 ou 3 pièces pourraient, sous conditions, accueillir les jeunes Scéens en décohabitation, les jeunes actifs et ménages qui peinent à trouver un logement sur la ville.

Des partenariats entre Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et les autres bailleurs sont souhaitables pour aller en ce sens.

Une intervention auprès de Vallée Sud Grand Paris via le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Département doit être déployée pour la mise en œuvre d'un vaste plan de transition énergétique dans les logements sociaux de même que dans les logements privés et collectifs pour mettre fin aux passoires thermiques et à la précarité énergétique des habitants. Il faut que Sceaux intègre de véritables cibles environnementales comme la végétalisation, la réduction des surfaces de parking auto, l'usage des eaux pluviales, l'augmentation en nombre et surface des parkings à vélos dans les constructions neuves ou vertes d'ici à 2030.

S'agissant maintenant des constructions sociales, dont la Ville, en retour de ses garanties financières accordées aux bailleurs, réserve 20 % d'appartements, il serait souhaitable, vu

l'importance de la demande de logements, qu'elle construise en propre à travers Sceaux Bourg-la-Reine Habitat une résidence sociale pour personnes modestes ou de condition moyenne, là où un terrain pourrait se trouver disponible. Par exemple, sur le site de l'EPF qui s'en va ou ailleurs, car les grandes résidences sociales se trouvent assez loin du centre. Ce serait là un bon moyen de pratiquer une politique de mixité sociale non contenue aux confins de notre cité. Je parle de résidences sociales à part entière.

En fin de rapport, il est question d'un permis de louer, attribution de VSGP, lorsque les locations dans l'offre privée relèvent de l'habitat indigne. Comme l'a indiqué Mme Holuigue-Lerouge, cela est signalé au chargé de l'hygiène et de la sécurité de VSGP qui gère cette question. Trois cas lui furent signalés en 2020. Une déclaration par les propriétaires loueurs en pavillon ou dans le collectif indiquant que leur projet de location est conforme aux normes d'hygiène, de sécurité avec obtention d'une autorisation préalable à la location deviendra-t-elle obligatoire en 2021 pour tous ? Le sujet est, nous dit le rapport, à l'étude. Est-ce valable pour tous ou seulement pour quelques personnes ciblées ? Merci de vos réponses et de vos observations sur toutes ces problématiques.

### **Maud BONTE**

En ce qui concerne ce sujet, je voudrais tout d'abord remercier Mme Holuigue-Lerouge pour cet excellent rapport extrêmement complet et très intéressant ainsi que les services qui y ont contribué.

Je rejoindrai M. Szykowski dans son intervention, notamment sur la dimension environnementale, l'isolation et la qualité que l'on peut apporter à ces logements. Bien évidemment, nous parlons de Sceaux, mais il faut savoir que si l'on évoquait les logements des Bas Coudrais, il y aurait également fort à faire. Mais je n'apprends rien et je ferme la parenthèse, puisque l'on ne parle que de Sceaux.

En ce qui concerne ce sujet, je me suis étonnée du faible taux de renouvellement, de rotation du parc locatif. Peut-on en savoir plus ? Par tranches d'âge et par quartiers ? Comment cela évolue-t-il ?

Pour avoir vécu aux Blagis plusieurs années dans un logement social, il est certain qu'habiter Sceaux pour un loyer aussi modeste est un tel avantage que les gens y restent, même s'ils ont modifié leur train de vie ou grimpé dans l'échelle sociale. Et que dire éventuellement de surcharges de location dont je sais qu'elles étaient, de mon temps, tellement faibles qu'elles n'étaient pas dissuasives. Nous pourrions peut-être avoir une approche plus quantitative de ces personnes dont les revenus ne sont vraiment pas si modestes pour avoir chalet à la montagne ou maison à la mer - c'est quelque chose qui existe - et laisser ainsi la place aux gens qui en ont véritablement besoin.

Je voudrais également avoir une réponse en ce qui concerne les modalités d'application. Beaucoup de choses ont été dites, mais il n'y a finalement rien de très concret. Je crois savoir que des points sont attribués en fonction des situations. Par exemple, les Scéens peuvent-ils bénéficier d'un certain

nombre de points et voir ainsi leur dossier dans le haut du panier ? Est-ce qu'on en bénéficie quand on est fonctionnaire de la Ville ? De quel niveau de points s'agit-il ? Peut-on faire en sorte de réserver nos logements sociaux aux Scéens, à leurs enfants ou grands-parents de façon à rapprocher les familles et favoriser ainsi une forme de mixité sociale et humaine importante ? J'aimerais bien avoir un certain nombre d'éléments sur ces sujets.

En ce qui concerne les logements sociaux étudiants, par rapport aux différentes répartitions, dans quelle catégorie se trouvent-ils ? Dans quelle tranche : PLAI, PLI, PLUS ? Étant donné qu'il n'existe pas de limitation de revenus, j'aurais aimé savoir à quelle catégorie appartenaient les logements étudiants.

J'aimerais également dire un mot sur le permis de louer. La terminologie et les phrases utilisées revêtent un peu d'ambiguïté. C'est pour cela que je me permets de vous demander des explications. Est-ce l'institution d'un permis de louer qui est actuellement à l'étude pour une mise en place courant 2021 ? Quelles en seraient les modalités ? Les vérifications seront-elles effectuées par des fonctionnaires de la Ville ? Jusqu'où ira cette forme d'ingérence, étant donné qu'il existe déjà des services sociaux en charge de procéder à de telles vérifications ? Il y a également des associations comme les Anciens de Lakanal ou un service de logement social à l'IUT de Sceaux en charge de la vérification des logements. Cette association interroge les étudiants ayant vécu dans ces logements sur leur degré de satisfaction afin d'éliminer ceux qui ne conviendraient pas. De quelle manière la Ville pourrait-elle s'immiscer chez les gens ? On sait que tout cela est parfois très compliqué pour des personnes isolées, par exemple une veuve qui louerait une chambre à des étudiants. Il faut à la fois s'assurer que le logement n'est pas insalubre et en même temps veiller à la sécurité des personnes. Qui serait en charge de cette vérification ? C'est donc quelque chose qu'il faudrait surveiller de façon exemplaire.

Voilà ce que je voulais dire sur cet excellent rapport et les quelques compléments d'information dont j'aimerais disposer. Je vous remercie.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire, de bien vouloir me donner la parole. Bravo pour ce très bon rapport. Je pense qu'il peut servir d'exemple et d'étalon aux rapports produits par les conseillers municipaux. J'espère qu'il en sera ainsi.

J'avais quelques questions.

Vous avez parlé de 12 associations. L'information sur ces associations est-elle disponible sur le site de la mairie ? Et je fais référence à des demandes de Scéens qui ont dû gérer des personnes en réinsertion et qui se sont retrouvés un peu seuls. Je pense qu'il est important que cette information soit disponible afin que l'on puisse orienter les personnes en demande vers les bonnes associations.

Pour aller dans le sens de ma collègue, Maud Bonté, je ne parlerai pas de taux d'attrition, même si c'est quelque chose qui va vous parler, mais plutôt de taux de roulement qui est très bas, de l'ordre de 5 à 7 %. Il est en fait plus bas que dans le secteur privé, celui-ci étant de 7 à 10 %, même à Sceaux. Je crois que le taux de roulement dans le privé a augmenté. J'aurais voulu savoir comment se répartissait ce taux de roulement entre les différents acteurs, Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, la SEM et SEQENS. Et peut-être aussi en fonction des quartiers, si vous disposez de l'information. C'est une information que nous aimerions avoir pour mieux clarifier la dynamique des logements sociaux dans les quartiers de Sceaux. Merci.

### **Xavier TAMBY**

Je partage les qualificatifs laudatifs à l'endroit de Roselyne Holuigue-Lerouge s'agissant de ce rapport bien écrit.

Je trouve en revanche qu'il fleure encore bon l'esprit de la IV<sup>ème</sup> République et les principes sociaux et nécessaires à notre temps sur la notion d'habitat. Je pense que le monde change et que certaines notions sont très peu abordées dans ce rapport. Je pense notamment à l'impact de la crise sanitaire. Comment envisagez-vous l'habitat dans le contexte de la crise sanitaire ? Des études montrent que l'habitat en zone densifiée est catalyseur dans l'expansion du virus.

Le deuxième sujet très corrélé, c'est cette envie de sortir des zones denses de la part d'une partie de la population parisienne et francilienne. Comment appréhendez-vous cette envie et faut-il continuer à densifier malgré ce contexte ?

La troisième dimension est celle de la sécurité. On sait très bien que dans certains logements sociaux, des bandes de voyous pourrissent la vie d'honnêtes citoyens. Comment abordez-vous cette dimension de l'insécurité dans la problématique de l'habitat ?

### **M. le maire**

Je dirai un mot en réponse à M. Tamby, puis Roselyne Holuigue-Lerouge reprendra la parole.

Vous parlez d'études démontrant que le virus s'est davantage propagé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, mais cela n'est pas si certain. J'ai le souvenir de clusters en Mayenne qui n'est pourtant pas une zone très urbaine, et même de clusters importants en Lozère. On est pourtant très loin des zones urbaines. Ce n'est donc pas si évident. Je pense qu'on peut être protégé si l'on prend les précautions nécessaires en zone urbaine et que l'on en prend peut-être moins en zone rurale parce que l'on se sent davantage protégé. Tout cela demande à être expertisé. J'en suis tout à fait d'accord. Je pense qu'il y aura matière à réfléchir lorsque tout cela sera stabilisé.

Vous avez ensuite parlé de l'envie des Parisiens et Franciliens de partir au vert. En réalité, ils ne partent pas à la campagne, car ils veulent pouvoir bénéficier des services dont ils bénéficient autour

de Paris ou à Paris. Ils partent donc à quelques kilomètres des grandes villes, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Des statistiques commencent à sortir sur ce sujet, mais tout cela n'est pas aussi simple.

### **Xavier TAMBY**

Les statistiques sur ce sujet sont interprétables de différentes façons. Le débat n'est pas clos. Il faudra faire un retour d'expérience et, à mon avis, revoir l'urbanisation liée à la politique de l'habitat. Paris est mort avec la pandémie. Il faut en avoir conscience.

### **M. le maire**

On en reparlera, car cela dépasse le cadre du conseil municipal.

Je vais laisser Roselyne Holuigue-Lerouge répondre aux différentes interrogations qui ont été formulées. Il y a beaucoup de questions. Roselyne, j'espère que vous avez tout noté ?

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Pourquoi avons-nous si peu de PLAI ? Lorsque nous avons construit ces immeubles à Sceaux, qui ne sont pas très élevés en termes de tarifs et que nous sommes très contents d'avoir, ce dispositif financier n'existait pas. Cela ne s'appelait pas PLAI. Nous avons néanmoins des immeubles Square Alsace Bretagne. C'est un assez gros lot proche du centre-ville et par conséquent très apprécié. Nous avons quand même de quoi répondre à cette demande.

S'agissant de SEQENS, que M. Szykowski connaît bien, lorsque nous avons relogé les habitants des Mésanges, nous n'avons pas tenu compte de ces différents financements. Nous avons relogé tout le monde, quelle que soit la catégorie de logements. Les PLAI qui sont existants ou prévus dans la résidence des Mésanges ne sont pas distribués, si je puis dire. Aujourd'hui, on reloge, mais lorsqu'il y aura une mutation, cette composante apparaîtra.

De toute façon, l'État nous impose désormais de construire des PLAI. Tous les nouveaux immeubles disposeront donc d'un quota, que je n'ai pas en tête, préfixé sur le financement PLAI.

Sur les résidences sociales, je n'ai pas de réponse à vous apporter. On n'est pas dans cette logique, en tout cas pas pour l'instant. Nous avons réfléchi à une résidence pour jeunes travailleurs, mais nous pensons qu'il faut plutôt répartir la population un peu partout et ne pas créer de zones qui seraient uniquement composées de jeunes ou de familles. Nous essayons de travailler sur la mixité. Des dispositifs permettront de loger des familles monoparentales, des jeunes ou des couples, mais nous n'avons pas de projet de résidence sociale.

Et pour répondre à votre question, qui est la même que celle de Mme Bonté, sur le permis de louer, évidemment, cela ne s'applique pas à toute la ville, mais à des adresses ciblées que nous connaissons et que nous avons déjà désignées. Il y en a une centaine. Ce sont des logements

insalubres qui, la plupart du temps, sont proposés à des gens en souffrance, qui n'ont pas de solution parce qu'ils ne rentrent pas dans les cases du logement social.

S'agissant du taux de rotation, quand on dispose d'un peu moins de 100 logements par an, faire une analyse statistique n'est pas très pertinent. Je peux vous dire que les gens restent très longtemps. Les familles ne partent pas. Elles se serrent. La rotation se fait beaucoup sur la disparition des personnes âgées, mais également sur la mutation. 60 % des demandes concernent des gens qui disposent déjà d'un logement social et qui souhaitent un logement plus grand ou parfois plus petit, mais cela reste très rare.

Vous avez parlé des surprimes et des évolutions de situations, la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) est un dispositif qui vient de nous être imposé par l'État et dont la mission est également l'examen de l'occupation des logements. Nous sommes en train de la mettre en place. C'est pour l'instant expérimental, mais il existe une vraie volonté d'optimiser le parc social et de faire en sorte d'éviter les situations que vous décrivez. Je vous fais d'ailleurs remarquer que nous y sommes extrêmement attentifs et que nous chassons énormément ce type d'abus.

S'agissant de votre question sur les modalités d'attribution des logements, je vous indique qu'il n'existe pas à Sceaux de cotation. Certains bailleurs en ont, mais ce n'est pas encore vraiment applicable. On n'a donc pas de points. On s'intéresse surtout à la situation de l'individu, du foyer ou de la famille et l'on traite en priorité les situations d'urgence. Très franchement, la moitié de notre travail concerne des situations d'urgence et l'autre moitié des mutations ainsi que quelques nouveaux entrants. Et l'on a du mal à avoir suffisamment de nouveaux entrants pour rénover notre population.

Vous avez parlé des logements étudiants. Dans les plans de financement, nos logements étudiants sont des PLUS ou des PLS. Les PLUS ont droit à l'APL, les PLS à l'AL. Ce sont des logements très confortables et relativement onéreux. Ils offrent en plus un certain nombre de services : salle de sport, salle commune, du matériel, une lingerie, des locaux pour mettre des vélos. C'est quand même très qualitatif.

Nous travaillons aussi sur le logement intergénérationnel en collaboration avec plusieurs associations, dont une qui s'appelle « Ensemble2générations », pour permettre aux personnes âgées d'accueillir des jeunes contre un petit loyer et éventuellement en échange de services.

S'agissant de votre souci relatif à l'ingérence de la Ville dans la vie des propriétaires, je vous redis qu'il s'agit d'un nombre très réduit par rapport aux 8 500 résidences principales de Sceaux. Ces quelques logements ont été identifiés. On ne s'immisce pas dans la vie des gens. Ce sont plutôt les locataires victimes de ces vendeurs de sommeil qui viennent nous demander de l'aide. On aide ces personnes en les relogant, mais le logement insalubre est loué à quelqu'un d'autre. C'est un cercle vicieux qu'il est très difficile de stopper. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé la mise

en place de ce permis de louer. Sur les adresses que nous avons identifiées, il sera obligatoire de demander à M. le maire l'autorisation de louer. Ceci est très codifié par la loi L635. La demande d'autorisation préalable de mise en location est faite au maire, et Vallée Sud Grand Paris est en charge de la visite de contrôle et de s'assurer que tous les diagnostics techniques ont bien été effectués (plomb, amiante, gaz, DPE, etc.). En cas de mise en location alors que le logement n'est pas conforme, un signalement est fait à la CAF et au fisc et le propriétaire risque 15 000 € d'amende. Il existe déjà des formulaires. Un grand nombre de villes ont déjà mis en place ce permis de louer qui concerne uniquement les résidences principales vides ou meublées.

Monsieur Dessanges, vous avez parlé d'intermédiation locative. Ce ne sont pas 12 associations, mais 12 logements qui accueillent une quinzaine de familles. Habitat et Humanisme est certainement l'association la plus active en la matière. Il y a aussi l'association INSER'TOIT et le Centre d'action sociale protestant. Je sais qu'il y en a une autre, mais je ne retrouve plus son nom. Elle est pourtant très connue.

S'agissant du taux de rotation dans les quartiers, les gens se plaisent beaucoup à Sceaux et ne partent pas. Je ne peux pas vous dire s'il existe un quartier où le taux de rotation est plus important. Nous pourrions faire une étude, mais comme je vous le disais, nous n'avons qu'une centaine de logements. Le taux de rotation se situe surtout chez Hauts-de-Seine Habitat, un peu également chez Sceaux Habitat, car la population est vieillissante. Les logements sont là depuis très longtemps. Les gens y sont restés, parce qu'ils y sont bien. Cela se passe plutôt en centre-ville, square Alsace Bretagne et à l'Esterel.

En ce qui concerne le taux de rotation des logements intermédiaires, le bailleur principal est SEQENS. Ces logements appartiennent au contingent Action Logement. Nous n'avons pas la main. On en voit quelques-uns passer, mais très peu.

Monsieur Tamby, je ne sais pas ce que vous voulez dire par l'esprit de la IV<sup>ème</sup> République. Vous m'expliquerez.

En ce qui concerne la COVID, il est certain que nous avons eu beaucoup de travail à cause de cette épidémie, car les gens sont en difficulté. Les gens sont au chômage. Depuis le mois de juin, nous passons notre temps à soutenir des dossiers de familles en grande précarité pour essayer de les laisser à l'abri, en tout cas pour l'hiver.

Vous parliez de zones densifiées, je vous dis que c'est en contradiction avec le SDRIF et la loi ALUR. Toutes les lois nous demandent d'être à 25 % de logements sociaux et d'augmenter notre quota de logements sur la ville et sur la région parisienne. Nous appliquons donc les lois.

Monsieur le Maire, vous pouvez répondre à la question de la sécurité aux Blagis, si vous le souhaitez.

**M. le maire**

Je vous remercie de me donner la parole. Merci pour toutes ces précisions.

Je rajouterai un autre point sur la répartition des logements dont parlait M. Szykowski. Cela lui semble un peu déséquilibré, mais c'est lié au rachat par Hauts-de-Seine Habitat du parc ICADE. Hauts-de-Seine Habitat a voulu conventionner la totalité du parc en PLS contre notre avis et contre le Plan Local de l'Habitat. Le préfet a laissé faire. J'ai d'ailleurs gardé précieusement la copie des lettres que je lui ai adressées. Si d'aventure, la Ville était pénalisée en raison d'un trop grand nombre de PLS, je pourrais évidemment prouver l'absence de réaction du préfet à quelque chose qui était pratiquement illégal. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup de PLS. Si Hauts-de-Seine Habitat avait conventionné, comme nous l'avions demandé, cela aurait été beaucoup plus équilibré et nous aurions eu moins de difficultés avec certaines familles des Blagis qui sont logées par Hauts-de-Seine Habitat dans cette résidence trop chère pour eux. Le taux d'effort est en effet trop élevé, car les logements sont des PLS. Pourquoi une telle situation ? Hauts-de-Seine Habitat ayant acheté ces logements trop chers à ICADE, les loyers étaient plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être, sachant qu'ICADE était une filiale de la Caisse des Dépôts privatisée et dirigée par de hauts fonctionnaires dont certains sont devenus actionnaires d'ICADE. Cette opération est donc un scandale. Un livre a d'ailleurs été écrit sur le sujet.

S'agissant des Blagis, Monsieur Tamby, vous devez solliciter l'action de Madame la Commissaire de police. Voilà ce que j'ai à vous dire sur la sécurité. Tout le monde aime l'État, moi aussi d'ailleurs. J'aime l'État lorsqu'il fait son boulot, notamment dans le domaine de la sécurité.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Xavier TAMBY**

C'est juste pour vous répondre très rapidement.

S'agissant de la constitution de la IV<sup>ème</sup> République, je faisais référence aux principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps. Je ne sais plus quelle était la formulation entendue à l'époque, en 1946.

La vision que vous présentez dans votre rapport sur l'habitat à Sceaux est très centrée sur la volonté de réduire les inégalités socio-économiques. Or le sujet n'est pas uniquement celui-là. Je ne nie pas ce paradigme, qui est toujours prévalant, mais il y a désormais d'autres sujets dont celui que j'ai évoqué auquel vous avez répondu ce que vous aviez envie de répondre. Ce n'était d'ailleurs pas une question sur la sécurité, mais je m'interrogeai sur la manière dont vous intégrez la dimension sécurité dans votre rapport. La question était autre.

S'agissant de ce que vous dites, Madame Holuigue-Lerouge, sur les obligations faites par la loi de construire, c'est tout simplement faux. Il n'y a aucune contrainte juridique pour construire et le

maire de Sceaux, ici présent, lorsqu'il a envie de contester le dispositif réglementaire et législatif existant, pond des arrêtés sur le glyphosate ou sur les masques. Il est donc tout à fait capable de faire autrement. Et quand il n'a pas envie de répondre aux injonctions de Bercy sur la façon de voir les finances publiques locales, il le fait également. Sur le plan de l'urbanisme, le maire serait donc tout à fait fondé à lutter contre les dispositifs réglementaires incitatifs. Si j'étais maire, c'est en tout cas ce que je ferai.

**M. le maire**

Mais vous ne l'êtes pas ! Cela peut encore venir. Il ne faut pas désespérer. On ne sait jamais.

M. Szykowski ?

**Philippe SZYMKOWSKI**

Je ferai deux réflexions. D'une part sur un chiffre : le fameux 25 %. Depuis plusieurs années, on dit que 25 % des personnes habitant dans des logements sociaux doivent être en grande difficulté. C'est assez remarquable. Au fur et à mesure du temps, je constate que cela s'est imposé partout avec les différentes lois qui se sont succédé. Cela veut dire que le législateur et les différents organismes considèrent qu'une frange de la population a vraiment besoin d'être aidée sur le plan du logement. Je ne peux que m'en féliciter, car cela correspond vraiment à une réalité.

L'autre point que je voudrais souligner porte sur les vélos. Les résidences sociales neuves prévoient désormais de manière systématique des installations permettant de ranger les vélos afin d'éviter de les mettre sur les balcons. Cela me paraît une heureuse tendance nouvelle, le vélo étant appelé à prendre un grand essor par la suite avec le RER V et les pistes COVID. Certaines pistes ont été supprimées, mais le principal c'est que la tendance soit là.

Il faut savoir que dans la nouvelle résidence construite rue des Mésanges, 124 m<sup>2</sup> seront dédiés au vélo. C'est une information que j'ai eue très récemment de la part de SEQENS. C'est juste pour dire que cela roule, si j'ose dire. Il faut espérer que cela continue, et ce sera certainement le cas, puisque j'ai l'impression que cela se fait pratiquement un peu partout, en tout cas dans les nouvelles résidences. Et on peut féliciter Patrice Pattée qui peut témoigner de ce fait, et pour cause.

**M. le maire**

Patrice Pattée y est certainement pour beaucoup, mais ce sont les dispositions du PLU.

**Philippe SZYMKOWSKI**

En plus !

**M. le maire**

Surtout ! Sans le PLU, je ne suis pas sûr que les bailleurs privés prévoient des locaux pour vélos. Ils tirent à chaque fois la langue, surtout lorsqu'on leur dit qu'ils doivent être accessibles et en rez-de-chaussée. Et la modification du PLU qui devrait être votée par Vallée Sud Grand Paris début février prévoit d'accentuer encore les obligations en la matière. Les 124 m<sup>2</sup> dont vous parlez font partie du permis de construire du deuxième bâtiment. Il y aura ensuite des aménagements à faire. C'est bien de passer de l'habitat au vélo. On ne le faisait pas auparavant. On fait désormais le lien. Tout a été dit ou presque.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte du rapport sur l'habitat et non pas d'approuver ce qu'il contient.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Signature de la convention intercommunale d'attribution élaborée par l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Prévues par la loi égalité citoyenneté de 2017 et la loi ÉLAN pour l'évolution du logement de 2018, les conférences intercommunales sur le logement (CIL) ont pour objet de décliner localement les orientations nationales en matière d'attributions dans un document-cadre dit convention intercommunale d'attribution (CIA) à l'échelle de territoires intercommunaux.

Coprésidée par le préfet et le président de l'EPT et composée de membres élus représentant des collectivités et des bailleurs, la conférence intercommunale sur le logement de Vallée Sud Grand Paris a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 février 2020 sur un projet de convention intercommunale d'attribution.

La convention intercommunale d'attribution est valable trois ans. Elle fixe :

- ✓ Les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires pour les attributions et les mutations ainsi que les engagements de chacun pour atteindre ces objectifs.
- ✓ Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain.
- ✓ Les modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires de droits et réservation.

Les grandes orientations stratégiques de cette CIA sont les suivantes :

- ✓ Agir sur l'offre pour rééquilibrer le peuplement ;
- ✓ Mieux répondre aux publics prioritaires ;
- ✓ Favoriser la mixité sociale.

La Ville a participé à ce travail. Nous devons respecter les partenariats mis en place entre les communes et les bailleurs dans un processus d'attribution unique, pour une mise en œuvre territorialisée des objectifs de mixité sociale.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention intercommunale d'attribution avec l'établissement public territorial Vallée-Sud Grand Paris dans le cadre de ces principes.

### **M. le maire**

Merci, Madame Holuigue-Lerouge. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Maud BONTE**

Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne cette présentation, Mme Holuigue-Lerouge a bien insisté sur la notion de mixité sociale. C'est là où le bât blesse, puisque l'on se demande où se situe vraiment la solidarité. Quand on relit tout ce qui est écrit, les phrases sont bien évidemment éloquentes, les ambitions le sont encore plus. On a vraiment l'impression d'une avancée.

En fait, l'avancée consiste à renforcer un partenariat, à fluidifier la mobilité, à diversifier les modalités d'information, comme si cela allait permettre une réelle mixité sociale, comme si les gens n'étaient pas informés lorsqu'ils ont des soucis.

En réalité, les villes ne font pas de mixité sociale. J'en veux pour preuve notre pratique, et pas uniquement à Sceaux d'ailleurs, de logements sociaux étudiants. J'ai vu que Fresnes ou Clamart se lançaient également dans les logements sociaux étudiants. Notre ville compte un certain nombre de logements étudiants. Certains de ces logements sont parfaitement justifiables. Mais en fait cet engouement des villes résulte du fait que, dans la loi SRU, a été rajoutée cette petite catégorie de logements sociaux étudiants. C'est vraiment tout bénéfique pour une ville. On n'est pas obligé d'avoir du parking, puisque les surfaces des logements sont inférieures à 30 m<sup>2</sup>. Ce sont des logements de 18 à 21 m<sup>2</sup> dont le prix est assez élevé ; 600 € par mois pour une personne seule et 850 € par mois pour un couple. On peut le vérifier sur le site de Fac Habitat, de France Habitat, de tous les logements autour de la fac de droit de Sceaux qui sont maintenant éparpillés. Cela permet de justifier de nouveaux logements sociaux et de rentrer dans le cadre de la loi SRU avec ce dévoiement de la finalité du logement social qui consiste à ne pas réserver ces logements aux personnes dans la misère, aux personnes nécessiteuses, mais à des étudiants sans limites de ressources, dont les familles sont parfois aisées — et l'on est très heureux pour eux. Cela prive en outre la ville de Sceaux d'un volume d'argent, d'un volume de fonds pour investir dans le logement social à destination de jeunes ménages qui démarrent leur vie, de ménages modestes ou de

personnes retraitées qui ont des revenus très modestes. Ce sont ces personnes qu'il faut privilégier et je vois que ce n'est pas le cas.

On lit page 22 que le logement social a vocation à loger toutes les personnes en difficulté d'accès au logement, y compris les plus modestes, mais ce n'est pas le cas. On se rend compte qu'un étudiant reste électeur dans la ville de ses parents. C'est quelqu'un qui vient, qui repart, qui ne gêne pas trop. C'est aussi une population qui est adaptée à Sceaux. On est bien sûr très heureux de les avoir, mais la finalité sociale, avec tout ce que cela comporte comme subventions, comme effort d'une ville ou d'une collectivité publique, n'est pas là.

Je voudrais aussi associer la notion de mixité sociale à celle de mixité intergénérationnelle que Mme Holuigue-Lerouge a évoquée à très juste titre. Dans les quartiers pavillonnaires, vous avez bon nombre de dames qui vivent seules. Elles ont élevé leurs enfants, la maison est désormais vide. Certains ont même osé leur dire : « Si vous ne pouvez pas payer les impôts locaux avec votre petite retraite, eh bien, partez ! ». Mais ce n'est pas humain ! La mixité sociale, c'est dire aussi à ces personnes âgées : « Vous avez fait toute votre vie à Sceaux. Vos enfants ont fréquenté Lakanal ou Marie Curie ». Rester dans le cadre humain et affectif de leur environnement passé est utile. Ces personnes peuvent loger un ou deux étudiants qui ne seraient absolument pas dans des logements insalubres et bien en deçà des 600 € demandés par ces sociétés de gestion de logements étudiants. Je connais quelques-unes de ces dames dans mon quartier. Avec des tarifs à 300 ou 450 €, les jeunes peuvent prétendre à l'APL. Elles sont donc tout à fait en phase avec la législation. Un jeune qui paye un loyer de 350 € et bénéficie de 150 € d'APL ne paye plus que 200 €. Cela a un double avantage. La personne qui a un petit revenu n'est pas isolée en cas de souci, si elle tombe au milieu de la nuit. On parlait de petits travaux. Ce sont souvent de petites choses, mais leur présence peut être utile. Je ne sais pas quelles modalités la Ville pourrait mettre en œuvre pour comptabiliser dans son parc social ces logements étudiants à l'intérieur de logements privés, mais en tout cas, c'est là où se trouve la mixité sociale et intergénérationnelle. C'est là que les jeunes apprennent à discuter avec des personnes âgées qui ont la mémoire du passé et de l'histoire. Cela peut être un échange très riche.

C'est pourquoi je voudrais terminer par un texte d'un heureux habitant des Blagis, comme il le dit lui-même. Il habite rue de Bagneux et nous connaissons son épouse, qui est une grande aquarelliste. Il a adressé un courrier à M. Christian Dupuis, président de Hauts-de-Seine Habitat, mais vous en êtes également destinataire, Monsieur le Maire. Très heureux de son quartier, puisqu'il y vit depuis 62 ans, ce monsieur nous dit que toutes les intentions pour accroître l'agrément de vie dans son environnement et améliorer la sécurité des habitants ne sont restées que des vœux pieux et l'action dans ce domaine a été extrêmement velléitaire. Hauts-de-Seine Habitat est gestionnaire de son logement, et nous savons, Monsieur le Maire, que vous êtes à un tel niveau de compétences et de relations que vous pouvez agir également. Ce monsieur parle de l'état de vétusté de la résidence des Bas-Coudrais, de son entretien général, de celui de ses abords qui est inacceptable, ce qui rend

sa fréquentation insécurisante. Oui, il faut l'accepter, ne pas tourner ce mot en dérision et renvoyer vers la commissaire, comme si ces gens ne souffraient pas réellement. Et ce ne sont pas des populistes, terme facilement caricatural.

Ce monsieur nous dit qu'il faut absolument passer par trois actions prioritaires :

- ✓ Réhabiliter le centre commercial dans le respect de sa valeur architecturale et historique ;
- ✓ Mettre en place des moyens d'entretien régulier du centre, de sa propreté, de celle de ses abords parce qu'il faut que, dans une zone modeste, tout le monde ait droit aussi à la propreté ;
- ✓ Mettre en place des ressources propres à assurer la sécurité.

Je vous fais passer ce message pour vous dire que, malheureusement, cette convention n'est qu'un coup d'épée dans l'eau, un de plus. Il faut prouver par des actes, et non pas par des termes choisis et des conventions flatteuses que l'on peut agir réellement. Je vous remercie de votre écoute.

**M. le maire**

Madame Bonté, je vous remercie de cette grande leçon. J'y suis naturellement extrêmement sensible.

**Maud BONTE**

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je ne me permettrai pas de vous faire la leçon.

**M. le maire**

C'est quand même ce que vous avez fait, mais ce n'est pas grave. Entre nous, il n'y a pas de souci.

**Maud BONTE**

Pas du tout.

**M. le maire**

Vous avez donné une leçon à l'ensemble des élus, voire à des habitants de Sceaux. Mais c'est très bien, c'est votre rôle d'élue. Il n'y a pas de souci.

Je voulais vous dire que nous nous serions bien passés de cette convention intercommunale d'attribution. Nous n'avons pas grand-chose à faire. La loi impose ce type de conventions, car nous sommes dans une intercommunalité. Les parlementaires n'ont que ce mot à la bouche. Cette convention est absolument inutile, mais nous sommes obligés de respecter la loi. Je rejoins votre analyse. Ce texte est un peu verbeux et n'a pas grand intérêt. Je vous suggère de vous adresser au préfet des Hauts-de-Seine et au président de Vallée Sud Grand Paris. Je crois qu'aucun maire n'est très enthousiaste. Là encore, nous avons nos modes de fonctionnement. On arrive à peu près à se

débrouiller sur l'attribution des logements, comme l'a dit Roselyne tout à l'heure, à faire en sorte de préserver une certaine mixité, à répondre aux contraintes imposées par les textes nationaux.

Quant à la résidence des Bas-Coudrais, malgré l'influence que vous me prêtez, nous sommes un peu démunis.

Nous sommes extrêmement déçus de la façon dont fonctionne Hauts-de-Seine Habitat. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls. C'est la même chose dans d'autres communes. Je pense que le nouveau président du Département a l'intention de faire évoluer les choses, mais il faut lui laisser encore un peu de temps.

Quant au président de Hauts-de-Seine Habitat, Christian Dupuy, comme vous le savez, n'est plus maire de Suresnes. Il s'est mis à la retraite et il attend que son mandat de conseiller départemental se termine, ce qui sera le cas au mois de juin. Il n'est donc pas forcément très impliqué sur la fin de ce mandat pour répondre à nos préoccupations qui sont en effet urgentes. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque nous allons travailler sur le sujet au cours du semestre 2021.

Est-ce que l'on peut délibérer sur cette convention ?

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Je voulais remettre les choses au clair sur le logement social étudiant. Vous le savez très bien, Madame Bonté, puisque vous avez travaillé à l'IUT, 10 000 étudiants étudient à Sceaux et l'on ne compte que 475 places en logement social. On ne fait de tort à personne. On propose un peu de confort à seulement 475 étudiants.

S'agissant des tarifs pratiqués par des personnes seules dans des maisons qui seraient moins chères, je vous rappelle que le logement social à 600 € est éligible à l'APL et que cette allocation est calibrée en fonction des ressources de l'étudiant et de sa famille. On peut donc avoir un logement très qualitatif à 600 € qui ne coûte en réalité que 300 €.

Je voulais aussi vous dire que beaucoup d'étudiants se logent dans le privé dans des studios pour 650 à 750 € par mois. On propose donc un logement social très qualitatif à un prix raisonnable.

Je voulais aussi vous dire que le logement social ne s'oppose pas au logement intergénérationnel. Un logement social pour étudiants répond à une certaine problématique. D'autres solutions répondent à d'autres problématiques. S'il convient à de petites dames vivant en pavillon de loger des étudiants, je n'ai aucun problème avec cela. On a besoin de loger énormément de monde. Tout va donc très bien !

### **M. le maire**

Merci.

Nous passons au vote sur la délibération.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'avais une question. Par rapport à cette convention, à laquelle la Ville a participé, quelles sont vos ambitions ? Qu'allez-vous défendre ? Vous êtes un acteur parmi d'autres, mais quel est votre programme ?

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Ce n'est pas un programme politique. Signer cette convention nous donne la possibilité de mieux porter les dossiers des publics prioritaires dans le cadre du PDALPD, et non pas dans celui du DALO. C'est le premier avantage. Le préfet s'est engagé à examiner nos dossiers avec sérieux, ce qui nous aidera à remplir nos engagements en matière de mixité sociale.

La deuxième chose très importante pour nombre de communes, c'est que l'on a parfois besoin d'échanger certains dossiers entre communes, lorsque le demandeur veut se rapprocher de son lieu de travail par exemple. Une maman seule peut en effet désirer habiter plus près de son lieu de travail. Le demandeur peut également vouloir échanger son logement pour un logement moins cher. Cet aspect nous intéresse particulièrement, car nous sommes un peu contraints en raison de la situation des Bas Coudrais. Certains publics sont également sur des logements moins qualitatifs ou des villes moins attractives et peuvent avoir envie de faire cette permutation vers le haut. Le principe des vases communicants est quelque chose de très intéressant. Cela nous ouvre des portes. Cela nous permet de soulager des familles, ce que l'on ne peut pas faire à Sceaux, les loyers des 800 logements des Bas Coudrais étant trop élevés. Voilà ce que je peux vous répondre sur mon programme.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je vous remercie de défendre cette position avec passion. J'ai envie de vous prendre au mot sur ce sujet. J'espère qu'il sera possible d'avoir un retour sur vos actions l'année prochaine dans le cadre de votre rapport d'activité. Je suppose que les actions que vous mènerez dans cette commission feront partie de votre rapport d'activité, si j'ai bien compris.

**M. le maire**

Si l'on continue à faire des rapports d'activité... Parce que c'est quand même un peu longuet.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pour une fois que l'on dit qu'un rapport est super, vous dites que vous ne le ferez plus.

**M. le maire**

Il ne faut pas couper les cheveux en quatre sur tous les sujets.

Nous passons au vote sur cette convention. C'est un dossier certes important mais qui n'est pas non plus majeur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Nous passons à la culture. Cela va nous détendre un peu.

## **XI- CULTURE**

### **Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Fondation du patrimoine et la Ville.**

**Jean-Philippe ALLARDI**

Merci, Monsieur le Maire.

La Fondation du patrimoine et la ville de Sceaux sont engagées dans un partenariat pour la mise en valeur du patrimoine local, à travers la signature d'une convention en date du 3 février 2012. Ce partenariat est rendu possible par l'existence d'un site patrimonial remarquable (SPR, anciennement zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP) sur plusieurs secteurs de Sceaux, reconnus pour leur valeur patrimoniale.

La convention permet aux propriétaires d'immeubles collectifs ou de maisons, qui réalisent des travaux de restauration d'éléments de patrimoine validés par l'architecte des Bâtiments de France, de solliciter l'attribution du label Fondation du patrimoine et de bénéficier d'aides directes et d'aides fiscales. Dans ce cadre, la Ville s'est engagée à apporter une contribution de 1 % du montant des travaux labellisés, qui est reversée aux propriétaires concernés par la Fondation du patrimoine.

Depuis 2012, le partenariat avec la Fondation du patrimoine a permis d'accompagner un montant de travaux de 375 000 € pour une contribution de la Ville de 3 750 €.

La 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative entrée en vigueur le 30 juillet 2020 a modifié les conditions d'intervention de la Fondation du patrimoine, en portant le taux minimal de subvention de 1 à 2 % pour ouvrir droit au label.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention initiale dont le seul objet est de revaloriser le taux de subvention de la Ville aux projets conformément à la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative de 2020.

Pour vous donner un exemple, parce qu'il est tard, un immeuble que tout le monde connaît a bénéficié de ces aides : l'ancien bâtiment de la Faïencerie au bout de la rue des Imbergères et face au petit château qui, en 2012 et 2016, a eu l'occasion d'enclencher ces dispositifs. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

**Christiane GAUTIER**

Merci, Monsieur Allardi, pour cette présentation.

Je voulais savoir quelles maisons remarquables ont été restaurées avec cette contribution de la Ville de 3 500 €.

Quels sont les autres projets de restauration à l'étude pour les prochaines années ? Et pour les maisons qui ont été rénovées et restaurées, comment la Ville prévoit-elle de valoriser auprès du public ces opérations de restauration ?

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Jean-Philippe ALLARDI**

Il y a eu la Faïencerie à deux reprises sur des éléments architecturaux spécifiques, une maison située au 17 avenue du président Franklin Roosevelt. Il s'agit d'une grosse maison carrée qui a fait l'objet d'énormément de travaux. La Ville a contribué à hauteur de 2 555 €, le Conseil général des Hauts-de-Seine a également contribué à hauteur de 2 555 €, soit un montant total de 5 110 € pour un montant de travaux global de 255 453 €.

Le label a également été octroyé au 31 rue du Docteur Roux en 2013. Le montant des travaux était beaucoup plus modeste à 7 724 € pour une contribution de la Ville de 70 € et d'un montant identique pour le conseil général.

Il y a enfin le 34 boulevard Desgranges. Le montant des travaux labellisés s'est élevé à 29 528 €, dont une subvention de la Ville de 296 €. Les travaux portent souvent sur des sculptures ou des éléments un peu spécifiques.

Des dossiers sont en cours d'étude, mais n'ont pas encore abouti.

**Christiane GAUTIER**

Excusez-moi, Monsieur Allardi, mais vous n'avez pas répondu à la question sur la manière dont la Ville peut valoriser ces actions auprès du public et les porter à sa connaissance.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Déjà par notre intervention au conseil municipal et vous n'êtes pas sans savoir que nous avons organisé les Journées de l'architecture en partenariat avec l'école Paris Belleville. C'est appelé à prendre beaucoup d'ampleur dans les années à venir avec des expositions et une sensibilisation auprès des propriétaires de maisons dites remarquables sur notre territoire.

**Christiane GAUTIER**

Très bien. Je vous remercie.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je voulais juste demander si la maison Jean Lurçat, récemment acquise par la Ville, pouvait éventuellement bénéficier de cette action de la Fondation du patrimoine. Est-ce prévu ? Est-ce envisageable compte tenu du fait que des travaux de rénovation ont déjà été engagés ?

**Jean-Philippe ALLARDI**

Nous ferons appel à tous les dispositifs. Nous sommes évidemment très attentifs à tout cela et nous sommes en train d'élaborer tous les dossiers d'aides.

**M. le maire**

Il s'agit d'un autre dispositif beaucoup plus important, puisqu'il s'agit d'une maison classée. La Fondation du patrimoine n'intervient pas sur les maisons classées. Il faut faire appel à d'autres dispositifs gérés par la DRAC. C'est autre chose.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison des lycéens du lycée Lakanal.****Jean-Philippe ALLARDI**

Il s'agit d'attribuer une petite subvention à un groupe de théâtre composé d'étudiants de khâgne et d'hypokhâgne, monté à l'initiative d'un professeur du lycée Lakanal, M. Bertrand CHAUVET.

Trente étudiants inscrits à cette option théâtre ont participé au mois d'octobre au festival international de géographie de Saint-Dié. Ils ont remporté un vif succès et ont eu des frais supplémentaires imprévus, puisqu'ils ont été sélectionnés.

Les étudiants ont présenté dans le cadre de ce festival un spectacle intitulé « Chant du monde », sur l'urgence à agir pour le climat. Ce spectacle a été salué pour sa qualité.

Sceaux, le 17 décembre 2020

Afin de soutenir cette initiative et de contribuer aux frais de déplacement et d'hébergement des étudiants dans le cadre de cette participation, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Maison des lycéens du lycée Lakanal.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Xavier TAMBY**

Je voudrais juste rappeler que la dépense publique est une drogue dure. C'est Patrick Devedjian qui disait souvent cette phrase. Je trouve dramatique de commencer à piquer les étudiants dès le plus jeune âge, en hypokhâgne et khâgne, et de les accoutumer ainsi au théâtre subventionné. Cela en fera des gens qui vont écouter France Inter et lire Télérama. Ce seront des produits bien normés sur le plan culturel dans quelques années, ce qui est dommage. Je suis bien évidemment contre cette subvention.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Juste un mot. C'est aussi dans le cadre d'une politique de l'oralité menée à Sceaux...

**M. le maire**

Ce n'est pas un mot qui va plaire à M. Tamby !

**Jean-Philippe ALLARDI**

Ce n'est pas grave. Et notamment sur les concours d'éloquence de la fac de droit, sur le Festival de paroles que nous avons initié, sur les Petits Champions de la lecture, etc.

Aujourd'hui, c'est essentiellement un dispositif à l'éducation. Je crois donc que c'est important. D'autre part, sans le théâtre public, il n'y aurait pas de créations et nous n'aurions que des pièces de boulevard.

**Xavier TAMBY**

Vous racontez vraiment n'importe quoi, Monsieur Allardi ! C'est triste.

**M. le maire**

Sur ces mots définitifs et précieux, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous voterons pour. En tant qu'ancien élève du lycée Lakanal et en faveur du théâtre, qui nous manque à tous, nous soutiendrons cette délibération.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme Maude Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).*

**XII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Adhésion à l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique).****M. le maire**

Il s'agit d'un institut créé en 2015 auquel participent des collectivités, des partenaires sociaux et des représentants d'entreprises. Des études intéressantes y sont produites, des colloques y sont organisés auxquels chacune et chacun peut participer.

Il vous est proposé d'adhérer à cette association pour une cotisation de 800 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens, parce que j'avoue que je ne comprends pas trop l'intérêt de cette association. Je vois bien que l'on rencontre les grands de ce monde au sein des conseils généraux, départementaux, des métropoles, des villes importantes. J'imagine que l'on rencontre des partenaires sociaux à un niveau valorisant, des chefs d'entreprise de grandes entreprises telles que Renault, Suez et Crédit Agricole. Ce n'est donc pas le cordonnier du coin. On rencontre également des représentants du monde universitaire.

Tout ce monde-là est fort intéressant. Mais pourquoi cette demande passe-t-elle en conseil municipal ? La somme est tellement dérisoire qu'une décision du maire aurait peut-être suffi. Je m'étonne de l'intérêt de la faire passer en délibération.

Et le sentiment partagé, je crois, c'est que votre investissement personnel et politique tant à la Région qu'à la Métropole, dans le territoire, à l'AMF, à la présidence de l'association Centre-ville en mouvement, etc. est déjà très important. Étant donné que les comités de consultation de la santé, de la famille, de la vie scolaire, le conseil consultatif des aînés, le comité consultatif de la Ville n'ont pas tous eu lieu, loin s'en faut, je me disais qu'humainement, mieux valait ne pas alourdir encore votre agenda et faire en sorte que vous ayez le temps de vous consacrer aux affaires de la ville.

Merci, Monsieur le Maire. Nous refuserons malheureusement ces 800 €.

**M. le maire**

J'ai bien compris. Merci de vous soucier de mon emploi du temps, mais j'ai encore un peu de temps, puisque je suis là, avec vous.

Madame Bonté, depuis que j'ai été élu maire en 2001, j'ai présidé tous les conseils municipaux et beaucoup d'autres choses. J'ai présidé aussi tous les comités techniques avec le personnel et tous les comités consultatifs. Vous voyez que je suis investi dans la ville. Et j'espère avoir montré, lors de ces séances du conseil municipal une certaine capacité de résistance, puisqu'il est quand même 1 h 37, et par ailleurs, une connaissance relativement fine des dossiers.

**Xavier TAMBY**

J'ai juste une question. Nous avons déjà eu ce débat lors de la précédente mandature. Au bout du bout, à combien d'associations la Ville de Sceaux a-t-elle adhéré ?

**M. le maire**

Une dizaine, peut-être.

**Xavier TAMBY**

Je crois qu'il y en a plus.

**M. le maire**

Une dizaine. Pas beaucoup plus.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Sceaux, le 17 décembre 2020*

*Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin* ;5 voix contre (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard*)

Naturellement, les élus de Sceaux peuvent assister au colloque. Il suffit de le demander. Il n'y a pas de problème.

### **SIFUREP – Communication du rapport d'activité 2019.**

#### **Numa ISNARD**

Merci, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues.

Comme vous le savez, la commune de Sceaux est membre du SIFUREP depuis 2011. C'est un syndicat qui regroupe une centaine de villes dans la région Île-de-France, un syndicat à plusieurs tiroirs avec une partie syndicat et une partie centrale d'achat.

La Ville de Sceaux est adhérente au syndicat en propre. L'adhésion à ce syndicat permet notamment d'obtenir un conseil juridique spécifique sur des problématiques assez fines. À titre d'illustration, en 2020, des conseils ont été demandés sur l'application de la loi sur le constat du décès, la procession et la mise en bière et pour des travaux relatifs au règlement intérieur du cimetière de la ville.

Il y a également tout un volet social, puisqu'il existe un tarif négocié, notamment pour les personnes indigentes. Ce prix négocié est appliqué lorsque la personne décède sur une commune adhérente au syndicat, ce qui est le cas de notre commune.

Il y a également la gratuité du service pour les obsèques des enfants de moins d'un an et, dans des conditions particulières, pour les jeunes de moins de 16 ans.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, vous avez eu communication du rapport d'activité.

#### **M. le maire**

Merci, Monsieur Isnard. Est-ce qu'il y a des questions sur le SIFUREP ?

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **SIGEIF – Communication du rapport d’activité 2019.**

### **Numa ISNARD**

Le SIGEIF est le syndicat intercommunal pour le gaz en Île-de-France. C’est en fait une centrale d’achat pour le gaz. La Ville en est membre et le SIGEIF exerce le rôle d’autorité concédante de distribution publique du gaz depuis le 31 décembre 1903.

Il vous a été également communiqué le rapport.

En ce qui concerne la ville de Sceaux, on note sur les trois dernières années une légère diminution du nombre de clients et un renouvellement du réseau, notamment sur certains tronçons.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, vous avez eu communication du rapport d’activité.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu’il y a des questions ou des observations ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Deux questions sur ce rapport.

Ma première question concerne un nombre d’endommagements et d’accidents, causés par des travaux extérieurs sur canalisations, relativement élevé par rapport à la moyenne de la région Île-de-France. Je sais qu’il y a les travaux du Grand Paris - c’est en tout cas cité dans le rapport et il y a peut-être aussi d’autres raisons -, mais c’est un peu frappant de voir un tel taux d’accident sur la commune.

Ma deuxième question porte sur les contrats d’approvisionnement en gaz. Il est écrit dans le rapport du SIGEIF que l’on accorde une importance particulière à l’énergie renouvelable. Je voulais savoir dans quelle mesure la Ville influait sur ces contrats. Est-elle prescriptrice sur la proportion d’énergies renouvelables, électricité ou gaz, dans les contrats souscrits ?

### **Numa ISNARD**

L’accidentologie est en effet très élevée. Nous subissons des travaux d’aménagement assez importants en raison du Grand Paris. Beaucoup de travaux ont en outre été effectués sur la voirie ce qui impacte forcément cette accidentologie. Des mesures sont prises, notamment en matière de balisage.

Pour ce qui concerne la négociation des contrats, comme vous l’avez pressenti, c’est effectivement une structure dans laquelle la Ville de Sceaux est membre parmi d’autres. Cela relève donc d’une décision collégiale. S’il peut y avoir une influence de la commune, elle n’est pas seule dans ce syndicat. Vous parliez de l’électricité, mais notre commune est adhérente du SIGEIF uniquement  
Sceaux, le 17 décembre 2020

sur la partie gaz. On est donc vraiment sur cette énergie en particulier et pour un achat très spécifique.

**Liliane WIETZEBIN**

Merci de votre réponse claire.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie.

**Modification du règlement intérieur du conseil municipal.**

**M. le maire**

Nous passons ensuite à la modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Nous complétons l'article 38 du règlement intérieur du conseil pour préciser que le texte des tribunes des conseillers municipaux sera rendu public non seulement sur le site Internet de la Ville dans le cadre d'une rubrique intitulée « démocratie », mais aussi sur le compte Facebook de la Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le Maire.

Je lis ce projet de délibération de deux façons. La première façon, c'est qu'enfin la démocratie locale à Sceaux rentre dans la modernité. C'est une vérité. La deuxième, c'est que je formule un vœu d'espoir, que la démocratie locale franchisse un nouveau pas. Je veux croire, à tort peut-être, que le signal que vous envoyez est de bon augure pour la suite. À suivre donc.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Tamby. Il faut toujours vivre d'espoir. Vous avez raison.

**Liliane WIETZEBIN**

De mon côté, je voudrais effectivement saisir cette opportunité pour évoquer le règlement intérieur. Je rappelle que nous l'avons voté à peine une semaine après l'installation du conseil dans des

conditions un peu précipitées. Cela avait d'ailleurs donné lieu à un long débat dont vous devez vous souvenir. Je reviens sur le regret de ne pas avoir pris le temps de vraiment étudier ce règlement intérieur et de l'approuver de manière sereine.

Pour autant, je reviens sur cet article 38. C'est bien des droits de l'opposition qu'il s'agit. Effectivement, lorsque la commune diffuse ce bulletin d'information, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité, et ce, sur tous les supports. Je salue la proposition que vous faites, mais je la lis aussi comme le respect du droit qui le demande. Pour autant, c'est une avancée et nous le soulignons.

Je propose également de la refonte de cet article pour demander à nouveau une modification que nous avons déjà formulée lors du conseil du 9 juillet. C'était une demande sur la place des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le numéro du magazine de Sceaux. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous disposons de 900 caractères par groupe ou par élu ne faisant pas partie d'un groupe. Or, vous le savez, ce droit d'expression réservé aux élus de l'opposition est un droit individuel donné à chaque conseiller. En principe, le règlement intérieur doit déterminer un espace réservé à chacun des conseillers et je ne trouve pas normal que la place soit la même selon qu'on soit un groupe de deux ou de quatre personnes ou un élu isolé. C'est pourquoi je vous propose d'en faire un espace qui soit proportionnel au nombre de personnes dans chaque groupe et de remplacer la phrase qui dit qu'un espace *« correspondant à une demie page est réservée aux conseillers municipaux n'appartenant pas la majorité municipale »* par une phrase un peu plus précise et plus conforme, selon moi, aux droits des conseillers municipaux qui dirait : *« Dans chaque numéro du magazine, un espace est réservé à chaque conseiller municipal n'appartenant pas à la majorité sur la base d'un texte de X caractères par conseiller. Les élus peuvent regrouper leur contribution par groupe ou par liste. Un groupe de deux élus se verrait donc attribuer un espace de deux fois X caractères »*. Je trouve qu'il serait plus juste et plus proportionné de modifier cet article 28.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Je dirai qu'il était temps que la municipalité prenne en compte cette nécessité de permettre l'expression des oppositions et l'exercice de leur droit d'opinion, car les informations pratiques sont en même temps des instruments de persuasion et d'autosatisfaction tendant à montrer systématiquement le côté positif d'une mesure qui pourrait plaire, donc conforter le pouvoir municipal en place. Certes, cela vaut partout, mais il faut en prendre bien conscience.

Il est pour le moins normal que les tribunes mensuelles des oppositions soient publiées sur le site Internet et le compte Facebook de la Ville, mais il ne faut pas s'en tenir là et donner aussi, dans ce cadre, le droit de réponse aux oppositions sur les projets et résultats de la majorité dans un cadre prédéfini.

Enfin, le délai de 5 jours pour l'envoi des documents servant à la préparation des conseils municipaux doit être singulièrement augmenté. Cela devrait faire l'objet d'un travail concerté entre la majorité et les oppositions.

**M. le maire**

Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Bonté ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Ce n'est pas Mme Bonté, mais M. Dessanges.

**M. le maire**

Vous êtes vraiment fusionnels !

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je crois que c'est notre système qui ne marche pas très bien, mais ce n'est pas grave.

**M. le maire**

Votre système marche très bien. Avec tout le monde, cela marche très bien. Même avec M. Szykowski que l'on entend maintenant très bien.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Comme le disait Liliane, on a passé beaucoup de temps sur le règlement intérieur en juillet. À l'époque, on a regretté qu'il soit proposé et mis au vote alors que nous n'avions pas eu l'occasion de tester la gouvernance municipale. Quelques mois plus tard, force est de constater que ce règlement intérieur ne respecte pas les droits des élus n'appartenant pas la majorité.

Il ne les respecte pas à plus d'un titre. Et nous voulons proposer plusieurs amendements, et pas seulement sur l'article 38, parce que nous pensons qu'il en va de la bonne gouvernance de la Ville. Comme nous l'avions dit à l'époque, pour qu'il y ait une opposition constructive, il faut une gouvernance constructive, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui avec ce règlement intérieur.

Je vous ai envoyé un mail, suite à un raté en début de semaine sur les vœux, visant à clarifier la différence entre une motion d'intérêt général et un vœu, et je souhaiterais que l'article 3 mentionne que « *les motions sont des délibérations relatives au domaine de responsabilité de la collectivité* » tandis que l'article 39 rappelle que « *les vœux se définissent comme des délibérations non exécutoires portant sur tout objet d'intérêt local relevant de la compétence d'une autre personne morale, mais ayant une incidence sur la vie de la collectivité* ». Philippe Szykowski a eu le même problème que moi et a reçu une lettre de M. le Maire disant que notre vœu n'était pas accessible Sceaux, le 17 décembre 2020

parce que nous n'avions pas respecté le délai de 10 jours. J'ai trouvé cela surprenant. Voilà pour le premier point.

S'agissant du deuxième point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mes chers confrères, sur l'avancée de cet article 38. Je ne suis pas d'accord pour que la page Facebook et le site Internet de la Ville se bornent juste à faire un copier-coller de l'article qui paraîtra dans le journal municipal. Je ne suis pas d'accord avec cela. Je le suis d'autant moins que cela ne correspond pas l'esprit de la loi. J'en veux pour preuve un arrêté dont j'avais déjà parlé le 9 juillet. Je suis désolé, on va le remettre sur la table. Il s'agit de l'arrêt 18MA00952 de la 5<sup>e</sup> chambre de la cour administrative d'appel de Marseille qui, le 12 juin 2019, concernant cet espace d'expression réservé aux conseillers sur le site Facebook, stipule que la commune doit réserver, sur la page Facebook et le site Internet, « *un espace d'expression distinct* » de celui qui leur est accordé dans le magazine. Nous demandons que cet espace d'expression soit distinct, que ce ne soit pas le même. Si l'on veut que ce soit le même, on vous donnera le même texte, mais nous estimons que, de par leur nature, ces différents médias nécessitent un traitement différent et par conséquent un espace d'expression distinct.

L'autre point, Monsieur le Maire, dont je vous ai entretenu, dans un courriel, il y a déjà quelques semaines, concerne la fameuse newsletter envoyée à près de 3 000 Scéens. Je reprendrai la terminologie de l'article L. 2121— 27-1 du code général des collectivités territoriales qui rappelle que lorsque « *la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, le règlement intérieur doit préciser dans quelles conditions un espace est réservé l'expression des conseillers n'appartenant pas la majorité municipale* ». Ces lettres que vous faites, qu'elles soient hebdomadaires ou pas, rentrent dans cette définition, dans les termes de l'article L. 2121— 27-1. Nous demandons donc d'avoir un espace réservé pour pouvoir mettre une tribune sur ces lettres.

De même, Monsieur le Maire, les points vidéo que vous avez faits relèvent de la notion de bulletins d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal. Aussi, nous demandons, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines, l'accès à ces points vidéo en tant qu'opposition.

Je pense qu'il y a eu des changements dans la façon dont les tribunaux gèrent ce genre de demandes. Nous souhaitons parvenir à trouver un accord afin que nous puissions être présents sur tous ces médias en tant que conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité, que nous ayons un espace sur ces médias qui soit distinct de celui que nous avons sur le journal municipal et que nous puissions discuter des modalités d'accès à ces différents moyens de diffusion. Et que dans le règlement intérieur, ces moyens de diffusion soient bien écrits. Ce n'est pas un post sur la page Facebook de la Ville qui constitue un espace réservé à l'opposition. C'est juste un post. On peut même le faire nous-mêmes sans passer par la mairie. Ce n'est pas l'esprit de la loi. Ce n'est pas l'esprit des arrêtés pris par les tribunaux administratifs et les différentes cours d'appel

Sceaux, le 17 décembre 2020

administratives, dont celle de Marseille. Je parle de Marseille, mais je pourrais aussi vous parler de Fontenay-aux-Roses qui n'est pas très loin.

Pour toutes ces raisons, nous demandons d'avoir accès à ces pages Facebook et que le règlement intérieur rappelle les modalités d'accès, les périodes et nous donne les moyens de travailler en tant qu'opposition constructive, ce que nous voulons être.

Vous remarquerez que je ne vous demande pas d'être sur Twitter. Je m'arrête à Facebook. Et je ne demande pas Instagram, même si je pourrais le faire. On pourrait en parler, puisque c'est du même acabit.

Quelque chose nous a aussi étonnés. Encore une fois, c'est l'expérience qui nous fait changer notre fusil d'épaule. C'est le local des élus municipaux de l'opposition. Ce local est un local dit permanent. C'est la loi. C'est ainsi. Or, on s'est aperçu que la permanence était à géométrie variable. Dimanche soir, on nous a demandé de sortir de ce local, parce qu'il est situé dans un parc fermé la nuit et que nous n'avions pas la possibilité d'y rester, ce qui nous a beaucoup surpris.

Ce qui nous surprend aussi, c'est que ce local est dit local permanent administratif. Or, il s'avère que ce local n'a rien d'un local administratif. C'est une salle de réunion qui n'est même pas chauffée le soir, qui ne dispose pas de connexion Internet ou de casiers dans lesquels nous pourrions ranger nos affaires. Là encore, c'est une entorse à l'esprit de la loi qu'il faut résoudre afin d'éviter de devoir aller devant le tribunal administratif pour demander que justice soit faite. Nous n'en avons pas envie, mais nous ne nous laisserons pas faire. Je pense que c'est une perte de temps et d'argent que les Scéens ne comprendraient pas en ces temps de crise.

Je compte donc sur votre esprit de solidarité, Monsieur le Maire, et votre intelligence pour qu'ensemble nous trouvions le meilleur moyen de régler ce problème de manière constructive. Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci. Nous allons expertiser tout cela.

### **Liliane WIETZERBIN**

J'en profite, puisque l'on parle du règlement intérieur, pour revenir sur le fait que les dossiers nous sont adressés dans un délai de 5 jours avant la tenue du conseil municipal. Et j'en profite aussi pour m'excuser auprès du personnel de la mairie, encore présent à cette heure tardive. Pourquoi dis-je cela ? Parce que je fais le lien entre le fait de disposer de si peu de temps pour étudier les dossiers et le nombre de questions que nous sommes amenés à poser lors du conseil municipal pour bien comprendre la teneur des délibérations. Il me semble qu'il y a là un vrai point d'amélioration, à la fois dans l'appropriation des dossiers, ce qui éviterait des discussions importantes, et parfois un peu de défiance. Il pourrait aussi y avoir une instance comme celle qui a lieu le lundi avant le

conseil, mais qui est très focalisée sur certains sujets, pour nous permettre de prendre connaissance du fond des dossiers et d'échanger avec les rapporteurs avant les conseils. Il me semble que cela serait constructif. Il s'agirait d'augmenter le délai de remise des dossiers. Il faudrait aussi avoir accès à l'ordre du jour, car cela permet quand même d'avoir un peu d'information et d'essayer ensemble, toujours dans un esprit de construction, d'entrer dans les dossiers de manière un peu plus approfondie avant le conseil.

**M. le maire**

Très bien. Merci. Nous avons noté vos demandes.

Nous passons au vote sur le règlement intérieur, à moins que vous ne vouliez pas de Facebook.

Qui est contre cette modification du règlement intérieur ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le Maire, nous sommes contre ce règlement intérieur. Nous prenons acte du fait que vous avez décidé de le maintenir tel quel. Nous utiliserons donc d'autres moyens pour obtenir gain de cause. C'est dommage. Force reste à la loi. Nous en sommes désolés, mais vous ne nous donnez pas d'autres possibilités. C'est dommage.

**M. le maire**

Très bien. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Vœu de soutien aux habitants d'Arménie et du Haut-Karabakh et attribution d'une subvention à la Croix bleue des Arméniens.**

**Chantal BRAULT**

Le sujet qui nous occupe est dur. Il s'agit en effet du soutien aux habitants d'Arménie et du Haut-Karabakh et de l'attribution d'une subvention. Il s'agit surtout de leur parler et de leur dire que la

Ville de Sceaux, en conscience et par souci de solidarité, ne pouvait pas ne pas évoquer, à l'occasion d'un conseil municipal, son soutien et son désir de voir la situation de ce pays s'apaiser.

En ce sens, la Ville de Sceaux suit le groupe de Minsk de l'OCDE, composé de la France, des États-Unis et de la Russie, qui intervient de manière active pour le règlement du conflit dans la région du Haut-Karabakh, pour l'arrêt des agressions touchant les populations civiles et pour l'instauration définitive et durable d'un cessez-le-feu.

Malgré l'accord de fin des hostilités signé en novembre, les tensions restent très vives. Après des semaines de combats sanglants et meurtriers, les populations civiles sont dans le désarroi et en grande difficulté. La Ville de Sceaux, comme d'autres collectivités, se doit donc d'affirmer son soutien, d'exprimer sa solidarité et d'affirmer l'urgence d'un règlement définitif de ce conflit avec la mise en place d'une trêve réelle et d'un processus de paix à venir.

Nous sommes en contact avec une association présidée par une Scéenne d'origine arménienne que nous connaissons bien et avec qui nous avons déjà travaillé. Elle préside la Croix Bleue des Arméniens de France pour le sud du département des Hauts-de-Seine. Elle nous a contactés pour s'assurer que la Ville de Sceaux pouvait témoigner, apporter son soutien et être aux côtés de cette association engagée face au drame de ces réfugiés, de ces personnes déplacées, de ces enfants orphelins, de ces familles en désarroi.

Il est donc proposé d'accompagner cet engagement par l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association la Croix Bleue des Arméniens de France depuis longtemps active et installée sur le territoire de la Ville et de s'entendre sur un vœu à adopter ensemble pour leur dire notre soutien et les assurer de notre engagement solidaire et de nos intentions les plus vives à l'égard de ces populations en grand désarroi.

Si vous le voulez bien, nous pouvons nous entendre sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Croix Bleue des Arméniens de France pour soutenir les populations les plus en difficulté. On va peut-être déjà voter sur cette demande de subvention et proposer ensuite l'adoption du vœu.

### **M. le maire**

Nous procéderons ainsi.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame Brault, pour cet exposé.

J'apporte mon soutien le plus complet et le plus chaleureux à cette démarche. Le drame vécu par ce peuple martyr est épouvantable. Je ne vais pas faire de politique internationale, mais on ne

mesure peut-être pas encore aujourd'hui la signification de cette défaite dans laquelle l'Occident a plutôt à rougir pour ne pas dire autre chose.

Et de façon plus personnelle, je suis extrêmement touché par ce geste parce que je mets en regard l'héritage chrétien de ce peuple qui a été le premier royaume chrétien de l'histoire avec l'héritage chrétien de notre ville. Je trouve cela très beau que cela s'incarne, même de façon laïque, dans le cadre de ce conseil municipal. Je le dis de façon un peu solennelle parce que le sujet est extrêmement grave. J'affirme mon soutien complet sur ce sujet, bien évidemment.

### **M. le maire**

Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne.

Nous passons au vote sur l'attribution de la subvention de 1 000 € à la Croix Bleue des Arméniens de France.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons ensuite au vœu qui est sommaire, mais tout à fait clair.

### **Chantal BRAULT**

Absolument. C'est un vœu qui reprend ce qui vient d'être dit, mais qui l'affirme. Ce vœu peut voyager, aller là où il doit aller et confirmer ce que nous venons de dire ensemble.

*« Considérant l'action du groupe de Minsk de l'OCDE, composé de la France, des États-Unis et de la Russie, qui intervient de manière active pour le règlement du conflit dans la région du Haut-Karabakh, pour l'arrêt des agressions touchant les populations civiles et pour l'instauration définitive et durable d'un cessez-le-feu,*

*Considérant que l'accord de fin des hostilités signé le 9 novembre dernier, sous l'égide de la Russie, entre l'Arménie et la République d'Azerbaïdjan, consacre les victoires militaires azerbaïdjanaises, après six semaines de combats sanglants et meurtriers et prévoit la restitution à l'Azerbaïdjan de plusieurs districts sous contrôle arménien depuis le début des années 1990,*

*Considérant que les vives tensions actuelles sont de nature à aggraver la situation humanitaire déjà dramatique,*

*Considérant que des Scéennes et des Scéens d'origine arménienne sont mobilisés pour le retour de la paix dans cette région et agissent de manière pacifique et dans le seul cadre républicain,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Sceaux*

**AFFIRME** l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité durable des populations civiles touchées et la mise en œuvre d'un réel processus de paix.

*EXPRIME sa solidarité auprès des populations civiles, arméniennes comme azerbaïdjanaises, pour qu'elles cessent de subir, de manière inéluctable, les conséquences de ce conflit et apporte son soutien aux populations victimes du conflit dans leur recherche d'une paix durable et de liberté. »*

**M. le maire**

Merci, Madame Brault.

Nous passons au vote sur ce vœu, s'il n'y a pas d'interventions.

**Xavier TAMBY**

Je voulais juste intervenir. Évidemment, je voterai pour ce vœu, mais je pense qu'il ne faut pas mettre sur le même plan les populations azerbaïdjanaises et arméniennes. Les victimes sont d'abord les Arméniens.

**M. le maire**

C'est pour montrer que nous appelons à la paix.

**Chantal BRAULT**

Nous sommes d'accord, mais l'on pense aux populations qui souffrent dans leur ensemble.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Juste une réflexion. D'un point de vue personnel, je reste neutre. Je ne considère pas que les peuples azerbaïdjanais ou arméniens doivent être distingués en tant qu'êtres humains. Ce sont des populations humaines comme partout qui ont leur culture et leur façon de voir les choses. Je comprends très bien le sens de la demande faite par Chantal Brault. L'on sait effectivement d'où vient l'agression. Elle vient du côté azerbaïdjanais. Je voulais souligner que ce n'est pas parce qu'il y aurait une atmosphère de chrétienté à Sceaux que je voterai ce vœu. S'agissant des religions, chacun a sa manière de voir les choses. Les Azerbaïdjanais ont la leur, les Arméniens également. Je souhaitais faire cette nuance. Je suis d'accord avec ce vœu, mais je ne fais pas de discrimination entre les peuples. Il n'y a pas de méchants. Il y a des circonstances, une histoire qui expliquent cette situation. Voilà ce que je voulais dire.

**M. le maire**

Merci beaucoup.

Il y a quand même des méchants parfois, ici ou là.

Nous passons au vote sur le vœu tel qu'il est.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **XIII- ACCESSIBILITÉ — HANDICAP**

#### **Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2019.**

##### **Francis BRUNELLE**

Je vous passe le cadre réglementaire pour aller rapidement sur les obligations faites au comité consultatif de la ville, et notamment la nécessité d'établir un rapport annuel que vous avez en document joint.

La composition du comité consultatif figurant dans le rapport est en fait celle qui préexistait à l'élection municipale. Je vous en dicterai donc la composition actuelle :

- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Annie Bach
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Philippe Szykowski

La plupart des associations représentant les différents handicaps sont également représentées dans cette commission.

S'agissant du fonctionnement, le comité consultatif est présidé par le maire qui peut déléguer à son adjoint délégué sur le secteur.

Le comité consultatif de la ville pour tous se réunit en session ordinaire. Le rythme des rencontres avec les membres du comité est biannuel.

- ✓ Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les membres du comité ont effectué un parcours avec des personnes en situation de handicap pour identifier les besoins et noter les « bonnes pratiques » à appliquer,
- ✓ Le 18 mars 2019, une réunion a eu lieu en mairie.

Le 30 septembre 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) communal qui permet de lister les établissements recevant du public, qu'ils soient publics ou privés.

La ville de Sceaux possède 51 Établissements Recevant du Public (ERP). L'agenda prévoit la mise en accessibilité des ERP sur une période de 9 ans.

En 2019, les bâtiments suivants ont été déclarés accessibles :

- ✓ La bibliothèque à la suite des travaux de modernisation qui ont été effectués
- ✓ Le site sportif et de loisirs des Blagis
- ✓ L'école des Clos Saint Marcel
- ✓ L'école du Centre
- ✓ Le local de la Croix-Rouge qui a bénéficié d'une dérogation. Ceci est possible lorsque les bâtiments ne permettent pas de les adapter à l'accessibilité.
- ✓ L'école élémentaire des Blagis a également bénéficié d'une dérogation. Des toilettes PMR ont toutefois pu être créées.
- ✓ L'église Saint-Jean-Baptiste

Des bandes podotactiles ont été posées sur l'ensemble des bâtiments permettant aux personnes déficientes visuelles de repérer l'entrée.

S'agissant des ERP privés, le suivi des dossiers est assuré par les services de la mairie, ce qui permet de mettre en place l'ensemble de ces améliorations.

En dehors du rapport que vous avez en main, une base de données numérique appelée Access Libre a été mise en place par la préfecture, l'objectif étant de lister l'ensemble des ERP publics et privés accessibles du département. C'est un projet assez ambitieux.

En 2019, Laurence Lallement a été désignée coordinatrice santé handicap et a organisé plusieurs rencontres afin de mieux connaître les travaux à réaliser, d'appréhender les difficultés rencontrées par les équipes et de rendre compte de l'avancée de l'agenda d'accessibilité.

Depuis trois ans maintenant, nous organisons des parcours d'accessibilité qui ont eu lieu sur le centre-ville de Sceaux, le quartier des Chéneaux, puis les Blagis afin d'identifier les difficultés rencontrées lors des déplacements. Ces parcours sont organisés avec une personne en fauteuil roulant.

L'un des éléments importants de notre travail est le conseil local de santé mentale. Je rappelle que M. le Maire a été pionnier dans la mise en place de ce conseil local de santé mentale. La Ville de Sceaux est aujourd'hui un modèle, puisqu'il existe désormais plus de 33 conseils locaux de santé mentale sur les 36 communes des Hauts-de-Seine.

Le CLSM participe aux semaines d'information sur la santé mentale dont la thématique est en général imposée au niveau national. En 2019, les semaines nationales d'information sur la santé mentale avaient pour thème « Les risques de l'exposition aux écrans chez le petit enfant ». Une conférence et un ciné-débat ont été organisés à Sceaux pour l'occasion.

On peut également noter la mise en place d'une cellule de réflexion sur les situations complexes avec une implication très importante du CCAS et de l'hôpital ERASME d'Antony.

Nous travaillons en collaboration avec Mme Brault sur l'accueil des enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou ayant d'autres contraintes, en particulier alimentaires. Ces accueils font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

En ce qui concerne les écoles, on peut noter la mise en place des unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS). En 2019, l'ULIS de l'école du petit Chambord a accueilli 12 enfants.

La Ville a en outre intégré depuis 2017 le réseau SAIS92 (service d'accompagnement et d'informations sur la scolarisation) avec la désignation d'une coordinatrice santé handicap, ce qui permet de dispenser de la formation et d'assurer le suivi des mesures permettant d'améliorer la prise en charge des personnes porteuses de ces handicaps.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire. Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport. Je vous remercie Monsieur le Maire.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle de la présentation très complète de ce document.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

En tant que membre de la commission d'accessibilité, j'ai eu l'occasion d'aborder la question particulière des parcours dans la ville par des personnes handicapées. J'ai en effet eu le témoignage d'une personne habitant en centre-ville et qui accompagne elle-même d'autres personnes handicapées. Et malgré les actions menées ces dernières années en matière d'accessibilité, elles constatent toutes que des endroits sont toujours difficiles d'accès pour les personnes en fauteuil roulant ou marchant avec une canne. Je pense notamment au centre-ville, du côté de la rue des Imbergères et de ses environs immédiats, en face également du parking de Gaulle où se situe le San Giovanni où il y a des endroits très difficiles d'accès pour des personnes qui ont des difficultés. Le travail continue et continuera dans ce sens. Je pense qu'il y aura d'autres immersions dans la ville par la suite pour identifier les difficultés, et il y en aura toujours, car il y a toujours des choses qui ne vont pas quelque part.

Je voudrais par ailleurs aborder un autre point que j'ai évoqué lors du dernier comité consultatif : l'immersion dans la ville de groupes d'enfants, certains handicapés et d'autres qui ne le sont pas, afin de recenser les difficultés rencontrées lors de leur cheminement dans la ville, les endroits dangereux, etc. pour les faire ensuite remonter à la municipalité.

Voilà les deux points que je voulais souligner.

Je voulais également dire qu'il s'agit d'un combat permanent. Il y aura toujours des personnes handicapées, qu'il s'agisse d'un handicap mental ou physique. Il est donc nécessaire d'adapter la ville en permanence, toujours chercher à améliorer les choses de façon à faciliter la vie de ces personnes.

### **Christiane GAUTIER**

Merci, Monsieur Brunelle, pour cette présentation. Il ne me semble pas que nous ayons un rapport complet de ce qui a été fait. Vous apportez d'ailleurs plus d'informations en prenant la parole que ce qu'on peut lire dans les documents qui nous ont été fournis.

En décembre 2015, le conseil municipal a voté l'agenda d'accessibilité programmée pour une période de 9 ans. Nous sommes à mi-parcours. L'agenda a-t'il été tenu ? Pour la Ville en particulier, mais également pour les propriétaires privés. Quel est le bilan des travaux déjà effectués depuis décembre 2015 ou depuis 2016 ? Est-on en retard sur les prévisions ou au contraire dans les clous ?

Vous avez parlé des dérogations, notamment pour le local de la Croix-Rouge. Je comprends que l'adaptation du local n'était pas possible pour des raisons sans doute pratiques. Il n'était pas possible de le mettre en conformité, mais vous avez parlé également d'une dérogation obtenue dans l'école élémentaire des Blagis. Quel était le motif de cette dérogation ?

Quel est le budget consacré par la Ville à ces mises en conformité ? Reçoit-elle du Département ou de la Région des subventions pour ces mises en conformité ?

S'agissant des propriétaires privés, la Ville dispose-t-elle de moyens pour faire respecter leurs engagements si toutefois ils ne l'étaient pas ?

Enfin, vous indiquez dans le rapport qu'il existe un recensement des logements adaptés sur Sceaux, peut-on connaître le besoin estimé de logements adaptés pour la ville de Sceaux et quel est leur nombre ? Je pense que la loi impose dans les nouvelles constructions d'avoir des appartements accessibles aux personnes en situation de handicap.

Voilà les questions que je voulais vous poser.

### **Francis BRUNELLE**

En ce qui concerne les suggestions de M. Szykowski, elles ont été prises en compte lors de la dernière réunion de la commission d'accessibilité. Le parcours junior est en effet une bonne suggestion. Nous y avons réfléchi et nous allons probablement le mettre en place. Je me suis exprimé en disant que si les personnes porteuses de handicaps ont parfois des difficultés à se déplacer dans la ville, les choses sont un peu différentes pour les enfants qui peuvent sauter les barrières, en particulier du parc de la Ménagerie, sans avoir besoin d'aide. Mais nous y réfléchissons, car il pourrait être intéressant d'avoir le regard des juniors sur la ville. En tout cas, cela a été parfaitement pris en compte.

Sceaux, le 17 décembre 2020

En ce qui concerne les trottoirs étroits, en particulier sur la place de Gaulle, je me souviens, Monsieur le Maire, que vous aviez répondu que cette place allait faire l'objet d'une restructuration importante qui tiendra compte des nécessités de déplacement.

En ce qui concerne les questions de Mme Gautier, les dérogations sont de deux ordres. Je rappelle qu'elles sont autorisées par l'ordonnance. Elles peuvent être liées à la structure même du bâtiment lorsque la mise en accessibilité nécessite sa démolition ou la modification de sa structure. Lorsqu'un bâtiment ne peut pas être mis aux normes pour des raisons structurelles, un dossier est déposé auprès de la préfecture qui accorde une dérogation. En ce qui concerne les écoles, le sujet a été longuement réfléchi. Si nous devions appliquer strictement la loi sur le handicap de 2005, il faudrait installer des ascenseurs dans toutes les écoles ayant plusieurs étages, ce qui est financièrement impossible. La dérogation permet donc de rendre certaines classes accessibles et non pas la totalité du bâtiment. Ce sont des dérogations partielles.

La loi de 2005 impose par ailleurs des salles étanches à l'incendie dans la totalité des étages des écoles. Là aussi, il y a des dérogations partielles. Mais bien évidemment, toutes ces écoles sont accessibles à des enfants porteurs de handicaps dans certaines classes. Il s'agit donc de rendre accessibles certaines classes à ces enfants.

S'agissant du budget, je ne l'ai pas en tête. Je sais que si l'on devait mettre en accessibilité la totalité des bâtiments, le budget global s'élèverait à environ quarante millions d'euros.

Vous me demandez si nous sommes dans les clous. L'agenda programmé d'accessibilité n'impose pas de calendrier ou de pourcentage de réalisation. Comme vous l'avez mentionné, cet agenda s'étale sur 9 ans. Nous pensons que nous sommes à peu près dans les clous en ce qui concerne la progression de la mise en accessibilité.

En ce qui concerne les ERP privés, nous ne pouvons pas imposer aux propriétaires privés de les rendre accessibles. C'est la loi qui l'impose. Seul le préfet peut donc imposer ces normes. C'est vrai pour un certain nombre de cabinets médicaux. La mairie a ainsi permis à des kinésithérapeutes des Blagis d'intégrer un ancien local de la Caisse d'épargne en rez-de-chaussée afin qu'ils puissent être accessibles.

En ce qui concerne votre question sur le besoin en logements adaptés, vous le savez, tous les bâtiments neufs doivent être aux normes et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

J'espère avoir répondu à la totalité de vos questions.

### **M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous passons au vote sur la prise acte de la présentation de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 17 décembre 2020

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **XIV- FAMILLE**

##### **Comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant — précisions sur sa composition.**

###### **Chantal BRAULT**

Il s'agit de préciser la nature de ce comité consultatif et de lui donner son sens et sa vocation. Il a pour objet de donner des avis circonstanciés sur les questions qui concernent les activités scolaires et périscolaires. Nous avons convenu de convier à ces réunions des représentants de l'Éducation nationale (inspecteurs, représentants des directeurs), des représentants des parents d'élèves et des membres du conseil municipal.

Nous souhaitons désormais élargir le champ d'action de ce comité consultatif aux questions qui concernent les enfants et les jeunes de la naissance à 16 ans et plus largement les questions relatives à la vie des familles et à la parentalité.

Les travaux de ce comité concernent les domaines suivants :

- ✓ Les modes d'accueil et activités destinés au jeune enfant,
- ✓ La vie scolaire (animations et activités assurées par la Ville sur le temps scolaire, organisation des horaires scolaires, classes de découvertes...) et les activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, études, accueil de loisirs...),
- ✓ Les activités et services destinés aux jeunes,
- ✓ Toutes les questions qui préoccupent les parents et les familles.

Il convient donc de fixer les collèges concernés par ce comité consultatif et d'en décrire le contenu :

- ✓ Le collège petite enfance composé de représentants de parents ayant un enfant en crèche, de représentants de parents employeurs d'une assistante maternelle, de représentants de chaque structure associative ou privée s'occupant de la petite enfance, la responsable du Relais d'assistance maternelle ;
- ✓ Le collège scolaire et périscolaire est composé de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, de directeurs d'écoles, de parents d'élèves élus, le chef du service Animation en charge de faire le lien avec le Conseil d'enfants, instance très importante qui a son mot à dire sur beaucoup de sujets ;
- ✓ Le collège jeunesse composé de représentants des établissements Marie Curie, Lakanal, et de l'annexe Lakanal à Dupré, d'un référent parmi les structures jeunesse municipales (Espace relais, Les ateliers, La Rotonde), d'un représentant de la clinique Dupré, d'un représentant de Vallée Sud Emploi, l'officier de prévention du commissariat ;
- ✓ Le collège des acteurs socio-éducatifs composé d'un représentant du CSCB, d'un représentant de la MJC, du coordinateur santé-handicap de la Ville, d'un représentant de l'UNICEF au titre du réseau Ville amie des enfants.

Ce conseil consultatif comprendra également des représentants de l'administration communale et des acteurs que l'on pourrait inviter en fonction de l'actualité ou des problématiques pour leurs compétences d'experts. Le maire préside le conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant.

Voilà, Monsieur le Maire, la composition de ce comité consultatif qui sera une large assemblée, mais qui pourra couvrir l'ensemble des questions préoccupant les familles, les enfants et l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la vie de ces enfants et de ces familles.

### **M. le maire**

Merci, Madame Brault. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le Maire.

Je me posais juste la question du lien ou de l'absence de lien entre le rendez-vous du continuum éducatif, qui a dû être stoppé lors du premier confinement et dont j'ai compris qu'il était assez apprécié par les familles, et la composition actuelle du conseil consultatif qui ne laisse plus entrevoir la rencontre de l'ensemble de la communauté éducative dans une même enceinte. Est-ce que je me trompe ou pas ? Est-ce que le continuum éducatif revit véritablement au travers de cette nouvelle formulation du comité ?

### **Christiane GAUTIER**

Je remercie Mme Brault pour cette présentation qui élargit de manière très conséquente le comité consultatif des familles et des enfants en y intégrant les quatre collèges que vous avez énumérés.

Il me semble toutefois, Madame Brault, que vous avez fait un oubli important. J'ai remarqué qu'il n'y avait aucun représentant du lycée des métiers Florian. Il me semblerait aussi pertinent d'y associer une infirmière ainsi qu'une psychologue scolaire.

Je propose donc que le collège jeunesse intègre un représentant du lycée Florian et que le collège des acteurs socio-éducatifs accueille une psychologue, une infirmière, voire un médecin scolaire.

### **Chantal BRAULT**

Pour répondre à M. Tamby, nous sommes effectivement très attachés au continuum éducatif. Il est vrai que les travaux se sont malheureusement arrêtés au moment du confinement. Depuis quelques mois, on s'est trouvé un peu en rupture, mais nos services ont continué à travailler sur ce continuum. Un certain nombre de principes très clairs ont été posés et des axes ont été travaillés par nos services. Nous étions moins en contact avec nos partenaires, mais nos services ont poursuivi le travail. Effectivement, il ne faut pas dissocier ce comité consultatif de cette instance du continuum. Le continuum sera éventuellement présenté dans ce comité consultatif. On pourra

évoquer l'avancement de ses travaux, la manière dont ils seront conduits, ses résultats et les objectifs. Beaucoup d'autres questions pourront être traitées dans le cadre de ce comité consultatif, mais il ne faut pas qu'il y ait de rupture entre les deux. Ce comité pourra apporter des éléments pour renchérir sur un certain nombre de questions qui seront prises en compte et travailler dans le continuum. Il ne faut surtout pas lâcher ce travail, ces axes et la détermination que nous avons à conduire cette réflexion.

Pour ce qui concerne le lycée Florian, nous avons convenu que ce comité consultatif concernait les enfants et les jeunes de la naissance au collège, jusqu'à 16 ans. Et le lycée Florian est par définition un lycée. Les élèves, qui y sont apprenants, n'appartiennent donc pas à la catégorie de jeunes couverte par ce comité consultatif.

En ce qui concerne les métiers de la santé, nous aurons la possibilité d'inviter une psychologue ou une infirmière qui pourront apporter leur regard d'expertes pour éclairer un sujet ou un autre. Je pense que l'on peut trouver le moyen de les associer dans ce cadre-là.

### **M. le maire**

Merci. La première réunion du comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant devrait avoir lieu avant la fin janvier. On a organisé la réunion du comité consultatif de transition en visioconférence. C'était bien, mais c'est tout de même mieux en présentiel. Nous verrons ce que l'on peut faire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV- AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Approbation des taux des taxes concernant la publicité extérieure, d'inhumation et d'exhumation, d'aménagement et de séjour applicables à compter du 1er janvier 2021.**

**Isabelle DRANCY**

Quatre taxes sont concernées par cette délibération :

- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure. Les entreprises taxées sont celles qui exploitent des supports de publicité fixes ou amovibles implantés sur la voie publique.
- ✓ La taxe d'inhumation et d'exhumation.
- ✓ La taxe d'aménagement qui a succédé la taxe d'urbanisme.
- ✓ La taxe de séjour pour l'année 2021.

Vous avez les tarifs en annexe.

Vous voyez que la taxe locale sur la publicité extérieure est en légère augmentation. La taxe d'inhumation est inchangée par rapport à l'année dernière. La taxe d'aménagement est au taux maximum et la taxe de séjour est inchangée pour 2021.

Vous disposez également dans la colonne « Observations » du tableau figurant dans la note de présentation du produit de cette taxe en 2019.

Les tarifs, qui ont un caractère de redevance, comme les tarifs des différentes prestations, ont déjà été arrêtés par une décision du maire. Ils seront également applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces tarifs ont été augmentés de 1 %, mais je vous précise que les tarifs concernant la pause méridienne, les classes transplantées, les séjours de vacances, la Bibliothèque, le cinéma Trianon, la salle de musculation, le stationnement payant sur voirie et en ouvrage, le marché de Provence, la foire aux santons et la vente d'ouvrages et de divers objets à la maison du tourisme sont inchangés.

Voilà ce que l'on peut dire sur les taxes qui seront appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Madame Drancy, pourriez-vous nous indiquer sur quelles bases ont été instaurés les tarifs de la publicité extérieure ?

La nécessité pour la Ville de s'assurer diverses ressources stables, même modestes, par rapport au budget général, n'est-elle pas contradictoire avec les mesures de limitation de cette publicité qu'elle pourrait prendre afin de ne pas favoriser la vente de services ou matériels superfétatoires, consommateurs d'énergie ou issus de matériaux d'origine pétrolière ?

Par contre, faire de la publicité pour les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, pour les circuits courts, La Ruche qui dit Oui, etc., il faut en faire dans la volonté de privilégier l'intérêt général sans en galvauder la notion.

### **Xavier TAMBY**

Je veux tout simplement rappeler que, sauf changement radical et majeur de la stratégie budgétaire et financière de la municipalité, j'ai vocation à voter contre toutes les délibérations relatives au budget sur le plan stratégique, c'est-à-dire le budget initial, le compte administratif et toutes les délibérations modificatives.

J'ai quand même une suggestion à vous faire. Pour les recettes qui manquent, je propose de revendre la maison Lurçat qui n'a strictement rien à faire dans l'actif de la Ville et qui pourrait lui apporter un peu plus d'un million d'euros.

**M. le maire**

Je vous remercie de cette suggestion.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je veux faire un commentaire supplémentaire.

En ce qui concerne la taxe communale de séjour, comment a-t-elle été calculée ? Quel est l'impact de la COVID sur le montant des taxes habituelles recouvrées ?

Pour la taxe d'inhumation et d'exhumation, elle peut paraître un peu élevée pour certaines familles déjà éprouvées par le deuil et qui doivent souvent faire face à des funérailles onéreuses, et sous réserve bien sûr du contrat SIFUREP, pour les familles très pauvres, en délibération ce jour et qui prévoit la gratuité dans le cas de gens vraiment très pauvres.

Quant à la taxe d'aménagement, dans sa version 2013, c'est la plus rentable, puisqu'elle varie de 5 à 18 % et rapporte un peu plus de 740 000 € en 2019. Dans ce cadre, est-ce que vous pourriez nous dire ce que signifie la valeur forfaitaire de base applicable aux aires de stationnement non comprise dans la surface imposable de construction et dont la taxe d'aménagement s'élève à 5 000 euros par emplacement. Merci pour vos réponses.

**M. le maire**

Madame Drancy, merci de bien vouloir apporter quelques réponses.

**Isabelle DRANCY**

Sur les aires de stationnement, je ne peux pas. Il est clair que je ne connais pas suffisamment cette taxe.

En revanche, je peux vous dire que la taxe locale sur la publicité extérieure est en nette diminution depuis plusieurs années, parce que l'on a de moins en moins de grands panneaux publicitaires. Vous voyez que le produit est tout à fait modique, cette taxe n'ayant rapporté que 8 369,93 € en 2019. C'est effectivement extrêmement modique.

S'agissant de votre suggestion de faire de la publicité pour l'agriculture paysanne, on risque de se heurter à un problème de définition. En l'occurrence, il s'agit seulement de taxer les entreprises qui font de la publicité sur la voie publique. On peut très bien faire de la publicité pour des causes

de toute nature, mais cela ne s'inscrit absolument pas dans le cadre d'une taxe qui a justement pour objet d'éviter la publicité sur la voie publique.

Sur la taxe d'inhumation et d'exhumation, il existe une gratuité pour les personnes indigentes. Et cette taxe qui ne coûte que 73 € sert quand même à entretenir les cimetières.

Quant à la taxe d'aménagement, c'est effectivement celle qui rapporte le plus parce qu'elle est tout à fait fondamentale lorsque l'on fait des projets d'investissement, puisqu'elle sert à la réalisation d'équipements publics. Cette taxe est donc tout à fait importante.

S'agissant de la taxe de séjour qui est en baisse en raison de la COVID. Il est encore un peu tôt pour le dire. Je vais regarder, mais je crois que l'on a quand même quelques chiffres. Elle a rapporté 18 335,15 € en 2019. C'est une taxe qui, au départ, ne rapportait presque rien. C'est grâce à la dynamisation de l'exploitation de l'hôtel que son produit a énormément augmenté. Nous avons la part communale, mais il y a en plus une part départementale. Il existe un tarif de base fixé par décret et l'on s'adapte à ce tarif de base.

### **M. le maire**

Merci beaucoup.

Trois précisions. La première, c'est que la publicité extérieure est certes limitée par les taxes, mais elle l'est surtout par le règlement local de publicité qui relève désormais de la compétence intercommunale, mais qui a été adopté dans la continuité du règlement que nous avons auparavant. Je crois pouvoir dire que Sceaux n'est pas envahie par la publicité extérieure. C'est également le cas des villes voisines. Nous avons très strictement limité la présence des panneaux. Il y en a très peu. Il y a les grands panneaux Decaux sur lesquels figurent d'un côté les informations de la ville et de l'autre de la publicité, mais il n'y a quand même pas grand-chose. Je pense que nous sommes préservés grâce notamment au règlement local de publicité que nous avons élaboré il y a plus de 10 ans et dont Vallée Sud Grand Paris s'est inspirée pour l'ensemble des communes du territoire.

Vous avez évoqué La Ruche qui dit Oui. C'est certes une association, mais elle fonctionne désormais comme une entreprise puisqu'elle va même ouvrir sa première boutique dans la rue piétonne de Sceaux. Je pense que vous le savez. Elle ouvrira prochainement. Nous sommes d'ailleurs très contents de les accueillir.

Je dois vous dire aussi que la taxe de séjour a baissé d'environ 10 000 € en 2020. C'est d'ailleurs indiqué dans le rapport que je vous présenterai tout à l'heure. Et je crois que la taxe d'inhumation et d'exhumation vient d'être supprimée par le Parlement sur proposition du gouvernement. C'est toujours cela de moins pour les communes. Je crois que cela a été voté tout récemment.

Vous aurez noté que nous avons décidé de laisser inchangée toute une série de tarifs, notamment le stationnement, le cinéma, etc.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous sommes contre également.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2020 et ses communes membres.**

**Isabelle DRANCY**

Vous savez qu'en 2016, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, qui percevait une fiscalité additionnelle a disparu, remplacée par l'établissement public territorial, Vallée Sud Grand Paris, qui ne perçoit pas de fiscalité en direct.

Depuis 2016, c'est donc la commune qui perçoit l'ensemble de la fiscalité, à la fois la part lui revenant et celle qui revenait autrefois à l'EPCI. À charge pour la commune d'en reverser une partie à Vallée Sud Grand Paris.

Ce reversement est fixé par le code général des collectivités locales qui dispose qu'il y a une part obligatoire. Cette part obligatoire est liée aux produits fiscaux que percevait l'ancien établissement de coopération intercommunale au 31 décembre 2015. Il s'agissait essentiellement des impôts ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 12 novembre 2020, nous avons défini ce que nous allions verser à l'organisme de coopération intercommunale : une partie des produits fiscaux qui revenaient auparavant à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, cette part étant actualisée chaque année du coefficient de revalorisation forfaitaire de l'article 1518 bis qui varie en fonction de l'année et de la nature de l'impôt. L'établissement public territorial perçoit aussi

une fraction de la compensation versée en contrepartie de certaines subventions. Cela constitue la part obligatoire.

À côté de cette part obligatoire, on peut y mettre une part supplémentaire essentiellement constituée par la variation physique des bases des impôts locaux.

Vous disposez en annexe du rapport adopté lors de la réunion du 12 novembre détaillant pour chaque commune le montant de la part fiscale dit du socle obligatoire. Vous disposez également des compensations des exonérations pour chaque commune. Vous disposez enfin de l'actualisation chaque année par rapport à la variation physique des bases. Dans le cas de la Ville de Sceaux, cette variation physique des bases a jusqu'à présent toujours été négative, les constructions étant assez faibles sur la commune. Vous constaterez en page 5 que des villes comme Montrouge et Clamart ont une dynamique très importante tandis que Sceaux est dans une dynamique baissière.

À côté de cette part de produits fiscaux, il y a aussi une partie correspondant au transfert de compétences au sein de l'établissement public territorial. Pour ce qui nous concerne, la seule compétence supplémentaire transférée à l'EPT a été celle du PLU. À ce titre, nous lui versons 10 000 € supplémentaires. On voit que certaines communes ayant transféré la compétence voirie ont un abondement plus important.

Si l'on fait le total de ce qui ressort de la part fiscale socle, de la part fiscale dynamique, des évolutions des compétences et de la prise en charge de l'achat des masques par Vallée Sud Grand Paris, le montant versé par la Ville de Sceaux pour 2020 est fixé, à ce stade, à 5 982 509 €, soit 16 788 € de plus qu'en 2019. Ce montant pourra être corrigé si la variation physique des bases définitive est inférieure à la variation physique des bases prévisionnelles.

Il est donc proposé d'approuver le rapport qui a été adopté par la commission locale d'évaluation des charges territoriales de Vallée Sud Grand Paris.

### **M. le maire**

Merci, Isabelle.

Je corrige juste un point. Vallée Sud Grand Paris a pris en charge une partie des masques et non pas l'intégralité.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport qui vous montre la complexité des relations financières entre le territoire et la commune ? Et si l'on y rajoute la métropole, on sera alors dans le grandiose.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci pour cette présentation. Vivement la simplification qui va arriver dans les années à venir, notamment avec la suppression de la taxe d'habitation. L'État abondera alors directement les sommes que les communes versaient à l'EPT sur la base de la taxe d'habitation. Je dirai que c'est

une très bonne chose comme l'est la suppression de la taxe d'habitation pour plus de 2 900 foyers à Sceaux qui verront leur pouvoir d'achat augmenter en moyenne de 778 € par an, soit à peu près 5 % d'augmentation de pouvoir d'achat. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut saluer.

Il faut aussi saluer le fait que les 4 800 foyers les plus aisés de Sceaux verront également disparaître leur taxe d'habitation dans les trois ans à venir. Et dans trois ans, Madame Drancy, la bonne nouvelle, c'est que vous n'aurez plus à présenter un rapport aussi compliqué que celui de ce soir. Et cela grâce à l'action du gouvernement et aux engagements de campagne de M. Macron dont je salue l'action ce soir.

**M. le maire**

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Le Groupe Sceaux Ensemble votera contre.

**M. le maire**

Les conseillers de l'EPT qui soutiennent le gouvernement ont voté pour ce rapport.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pas tous.

**M. le maire**

Si, tous.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n° 3.****Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une décision modificative exclusivement liée à l'adoption par la Ville de la norme comptable M 57. Dans le cadre de la certification des comptes, nous avons été amenés à anticiper par rapport aux autres collectivités locales le passage à la norme M 57.

Parmi les éléments de cette norme, il est prévu que les dotations aux amortissements se fassent au prorata temporis alors qu'elles se faisaient pour l'année entière dans la M14.

Cette délibération modifie la composition de l'autofinancement, puisque nous aurons dans la section de fonctionnement :

En dépenses :

- ✓ + 280 000 € de dépenses de dotation aux amortissements,
- ✓ - 280 000 € de virement complémentaire à la section d'investissement.

En recettes :

- ✓ + 280 000 € de recettes de dotation aux amortissements
- ✓ - 280 000 € de virement complémentaire de la section de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement n'est pas modifiée, mais la répartition interne est modifiée du fait de l'adoption du prorata temporis. On s'aligne en fait sur la façon d'amortir des entreprises privées.

**M. le maire**

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Juste pour comprendre, à quel type de biens s'adresse cette règle du prorata temporis utilisée dans l'amortissement des biens dans le secteur privé ? L'avez-vous appliquée à l'ensemble des biens de la Ville ?

**Isabelle DRANCY**

C'est uniquement pour les biens nouveaux. Si nous avons un bien depuis 10 ans, l'amortissement se fait sur 12 mois. De la même façon, si le bien sort du bilan, on fera également du prorata temporis. Mais pour les biens en régime de croisière, cela ne change rien.

**Jean-Christophe DESSANGES**

On parle juste de la dynamique de l'année qui vient de s'écouler.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**M. le maire**

Non, on parle de la dynamique de l'année en cours.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, c'est vrai qu'elle n'est pas encore finie.

**M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Le Groupe Sceaux Ensemble.

**M. le maire**

Vous êtes contre l'application des normes comptables, et donc contre la transparence.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, parce que nous avons posé un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses. Nous n'y voyons pas clair. Nous votons contre, car nous trouvons que ces comptes ne sont pas transparents.

**M. le maire**

Il n'y a pas plus transparent ! Tous les comptes sont publiés sur le site. Si vous ne voulez pas aller voir le site, n'allez pas le voir ! En plus, vous avez eu une réunion avec Mme Bousquet l'autre jour. Vous auriez pu lui demander.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Cette réunion n'avait rien à voir avec cela.

**M. le maire**

Si, elles sont justement faites pour cela.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme*

*Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin* ; 5 voix contre (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard*).

### **Avances sur subventions et participations 2021 à certaines associations et établissements publics.**

#### **Isabelle DRANCY**

Vous savez que nous ne voterons pas le budget 2021 avant le mois de mars. Or, il peut être difficile pour certaines associations ou établissements publics d'attendre le vote du budget pour se voir octroyer des subventions. Nous prenons donc chaque année, au mois de décembre, une délibération autorisant le principe du versement d'avances sur subventions et participations à certaines associations ou établissements publics en fonction de leurs besoins en trésorerie.

Il s'agit juste d'une autorisation. Cela ne veut pas dire que l'ensemble de ces fonds sera versé. Nous vous invitons donc à donner cette autorisation pour les montants indiqués en annexe et qui concernent essentiellement des associations sportives.

- ✓ A.S.A.S. basket masculin : 10 000 €
- ✓ A.S.A.S basket féminin : 80 000 €
- ✓ Football Club de Sceaux : 15 000 €
- ✓ Tennis de table : 25 000 €
- ✓ CCAS : 150 000 €

#### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite question pour savoir où en sont les associations et les établissements publics de la Ville compte tenu du manque de ressources propres liées à l'interdiction de recevoir du public et l'impossibilité pour le personnel de travailler ? Je voulais juste savoir qu'elle était la santé financière de ces structures.

#### **M. le maire**

Globalement, elles ne vont pas trop mal. Les structures qui n'ont pas de personnel ou très peu n'ont pas rencontré trop de difficultés. Et les structures qui ont du personnel, comme la MJC, le CSCB Sceaux, le 17 décembre 2020

et quelques gros clubs sportifs, tel le tennis club, ont pu bénéficier du chômage partiel, en tout cas pour certains. Pour la saison 2019-2020, certaines activités ont pu se poursuivre en visio et les adhérents n'ont pas réclamé en masse le remboursement d'une partie de leur cotisation. Le confinement est arrivé en mars, une partie de l'année était déjà entamée. Jusqu'à l'été, les choses allaient à peu près.

Aujourd'hui, la situation est un peu plus tendue. Pas mal de gens n'ont pas renouvelé leur adhésion ou ont résilié leur adhésion dans les toutes premières semaines en raison du deuxième confinement. La situation est donc un peu plus tendue pour les grosses structures. Nous suivons cela de près. Nous avons des rendez-vous réguliers avec elles. Il n'y a pas trop de soucis pour les clubs sportifs. Cela concerne plutôt les grosses structures, comme la MJC ou le CSCB qu'il faut suivre de près.

Nous ferons le point régulièrement sur la situation.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.**

#### **Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Le budget étant annuel, en fin d'année, on ne peut plus rien faire tant que le budget suivant n'a pas été adopté, mais le code général des collectivités locales autorise le maire, dès lors qu'il a l'autorisation du conseil municipal, d'engager et de mandater pour les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'année précédente.

C'est une délibération que l'on prend chaque année et qui ne concerne que la section d'investissement. Pour la section de fonctionnement, il existe une autorisation qui permet de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

#### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Nous aimerions avoir un peu de visibilité sur les trois premiers mois de l'année en termes de dépenses. Puisque l'on est sur la fin de l'année, vous devez avoir une bonne visibilité sur les dépenses qui auront lieu l'année prochaine. Nous aurions voulu savoir comment ces dépenses

s'articulaient sur le premier trimestre 2021 par rapport à 2020, tant en dépenses de fonctionnement qu'en dépenses d'investissement.

**M. le maire**

Que voulez-vous que nous répondions à cela ? Des chantiers sont en cours, celui de l'église, des chantiers de voirie, rue de la Marne, par exemple. Ils se poursuivent. Et les dépenses de fonctionnement continuent également. Il va falloir payer l'électricité, le personnel dès le 1<sup>er</sup> janvier. Je ne vois pas ce que vous voulez dire.

**Isabelle DRANCY**

Pour l'instant, nous n'avons pas encore eu les notifications de l'État. Nous n'avons donc pas nos bases prévisionnelles. Tous ces éléments seront notifiés en février ou en mars. Nous aurons alors une meilleure visibilité. Les collectivités ont l'autorisation de voter leur budget en mars, parce que les dotations, les subventions et les produits locaux ne sont notifiés qu'en début d'année. Pour l'instant, seule la loi de finances a été votée. Et je crois qu'elle n'est pas encore définitive.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Elle l'est quasiment.

**M. le maire**

Nous passons au vote. Qui est contre ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Le Groupe Sceaux Ensemble vote contre.

**M. le maire**

Cela veut dire que la Ville s'arrête au 1<sup>er</sup> janvier et que l'on ne paye plus les fonctionnaires.

**Maud BONTE**

Je regrette, mais il n'y a pas du tout d'attaques personnelles là-dedans.

**M. le maire**

C'était une boutade ! À 3 h 25, il faut avoir le sens de l'humour, sinon l'on ne tient plus.

Monsieur Tamby est-il contre ?

**Xavier TAMBY**

Je suis pour.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**M. le maire**

C'est une bonne nouvelle !

Pas d'abstentions ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**Amortissement d'immobilisations réalisées sur exercices antérieurs.****Isabelle DRANCY**

Je résumerai très rapidement cette délibération. La Ville faisant partie des 25 collectivités qui participent à l'expérimentation sur la certification des comptes, elle a dû rapprocher son inventaire physique de son inventaire comptable. Cette obligation nous a été faite lorsque nous avons établi le diagnostic global d'entrée, comme je vous l'ai expliqué lors d'un précédent conseil municipal.

En rapprochant l'inventaire physique de l'inventaire comptable, on s'est aperçu que certains éléments n'étaient pas comptabilisés. Les montants sont quand même relativement faibles. Il y a notamment un véhicule utilitaire d'une valeur de 40 851,60 € acquis en 2015 et qui n'a fait l'objet d'aucun amortissement. Il est par conséquent nécessaire de faire une correction comptable pour tenir compte de son acquisition et de son amortissement qui aurait dû être de 10 ans.

Nous avons par ailleurs constaté qu'une subvention d'investissement reçue pour l'informatisation de la bibliothèque n'avait pas fait l'objet d'une reprise de subvention au compte de résultat en 2019. Nous devons donc procéder à la correction de ces deux éléments.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'opérations budgétaires. Ce sont vraiment des corrections comptables visant à donner une image fidèle des comptes et à s'assurer de la correcte comptabilisation de tout l'actif de la commune.

On vous rappelle enfin que, par délibération du 19 décembre 2019, la Ville a décidé de comptabiliser 13 baux emphytéotiques qui étaient absents de l'actif de la Ville pour un montant de 1 157 595,82 €. Il s'agit en fait d'une erreur, le montant des 13 baux emphytéotiques à intégrer étant en fait de 1 116 216,84 €.

Cette délibération permet d'avoir une correspondance parfaite entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

**M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

**Xavier TAMBY**

C'est bien d'avoir un peu de culture « finances publiques » sur de tels sujets.

Je suis quand même assez surpris. Dans cette affaire, soit la DGFIP a « merdé » - pardonnez-moi l'expression pour ma chère maison-mère - soit c'est la Ville. Je le dis parce que vous avez reçu les félicitations de la maison DGFIP pour la qualité des comptes, ce qu'à titre personnel, je n'ai jamais contesté. Mais en l'occurrence, ces deux erreurs sont tout de même assez grosses. Il a fallu que le Cabinet Deloitte vienne foutre le nez dans les comptes de la Ville pour repérer ces deux apories comptables. C'est un peu étonnant, mais je voterai évidemment pour cette délibération.

**Isabelle DRANCY**

Je voulais juste dire que l'on sait très bien que l'actif tenu par la DGFIP n'est pas fiable. Je vous l'avais déjà dit lors d'un conseil municipal antérieur. On le sait parce que la DGFIP, jusqu'à une période relativement récente, ne travaillait pas sur l'actif. Non pas qu'elle ne voulait pas le faire, mais le fait est que l'actif des communes provient souvent d'éléments cédés par l'État et n'ayant pas une consistance juridique très claire. On peut citer l'exemple des mutations de propriétés ou les mises à disposition d'écoles. Certaines ne sont même pas cadastrées. Ce problème de l'actif est inhérent à la comptabilité publique. L'État en a pris conscience il y a une dizaine d'années, mais cette prise de conscience est très récente pour les collectivités locales. Ceci est rendu possible par des éléments comme la certification qui nous force à pointer tous nos actifs. De la même manière, les baux emphytéotiques ne faisaient pas l'objet de traitements comptables jusqu'à une période récente.

**Xavier TAMBY**

Est-ce un état des lieux exhaustif ou est-ce qu'il y en a encore sous le tapis ?

**M. le maire**

Peut-être qu'il y en a encore. Les montants sont quand même relativement faibles. En plus, ce ne sont pas des montants budgétaires. Le cabinet Deloitte semble dire que cela est très mineur, mais il faut quand même tout nettoyer. On le fait donc jusqu'au bout.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables — année 2017 à 2018.**

**Isabelle DRANCY**

À la demande de la trésorerie, il s'agit, par cette délibération, d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables sur les exercices 2017 et 2018 pour un montant total de 3 327, 90 €. Ce sont généralement des prestations périscolaires qui ne peuvent plus être recouvrées par la trésorerie, soit parce que le redevable a disparu, soit parce que la créance est tellement faible que la DGFIP ne fait pas d'ATD.

Cette demande d'admission en non-valeur n'éteint pas la créance, mais elle permet de dégager le trésorier de sa responsabilité.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Constatation d'extinction de créance suite à trois procédures de rétablissement personnel.**

**Isabelle DRANCY**

C'est un peu la même chose, mais cela nous est imposé. Le tribunal a prononcé des procédures de rétablissement personnel, c'est-à-dire une faillite, et nous demande tout simplement d'effacer la dette. Cette décision s'impose à nous.

C'est ce qui vous est demandé par cette délibération pour un montant de 7 994, 24 € pour trois dettes.

**M. le maire**

Des questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI- RESSOURCES HUMAINES**

### **Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.**

#### **M. le maire**

Nous passons maintenant aux ressources humaines avec l'adaptation du tableau des effectifs.

Il s'agit de supprimer et de créer des postes correspondant à des évolutions,

#### Adaptations liées au changement de strate de la ville (-3/+3) :

La ville de Sceaux, qui a vu sa population baisser, est désormais classée parmi les villes de moins de 20 000 habitants, ce qui entraîne la modification du poste de directeur général des services et des deux postes de directeur général adjoint des services. Cela ne change rien au traitement des agents en question.

#### Adaptations liées à la réorganisation des services de la ville. (-1/+1)

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville, il est proposé de supprimer un poste d'attaché territorial et de créer un poste d'ingénieur.

#### Adaptations liées à la réussite aux concours de deux agents (-2/+2)

Sont supprimés un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et un poste d'adjoint technique et sont créés un poste d'agent de maîtrise et un poste d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe.

#### Adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (-4/+4)

Il s'agit du recrutement d'agents qui ne sont pas tout à fait sur les mêmes cadres d'emplois ou grades que ceux qu'ils remplacent.

#### Adaptation du tableau des effectifs liée à des fins de détachement. (-7)

Lorsqu'un agent est nommé stagiaire sur un nouveau grade, son poste reste ouvert jusqu'à la fin du stage et est supprimé une fois l'agent titularisé. À ce titre, 7 postes peuvent être supprimés.

Au total, 17 postes sont supprimés et 10 sont créés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Communication du bilan social 2019.****M. le maire**

C'est un document que nous ne sommes pas tenus de présenter au conseil municipal. Il a d'ailleurs été établi pour informer le conseil municipal.

Ce document vous donne un certain nombre d'éléments d'information. La Ville compte ainsi 436 agents au 31 décembre 2019, dont 338 fonctionnaires, 77 contractuels permanents et 21 non permanents.

Vous disposez de la répartition des agents permanents par filière et par statut avec une dominante forte sur les filières technique et administrative, mais la filière médico-sociale est également importante. Vous avez également l'évolution de la répartition entre les agents par catégories. On note ainsi une légère diminution des agents de la catégorie B et une augmentation des agents de la catégorie A. Ceci est notamment lié à des modifications statutaires, puisque tous les éducateurs pour jeunes enfants et les animateurs socio-éducatifs qui étaient auparavant en catégorie B ont été reclassés en catégorie A pour des questions de diplômes.

La Ville compte 27 % d'hommes et 73 % de femmes. La commune compte plus de femmes que la moyenne des communes de petite couronne. La proportion est la même s'agissant des encadrants. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de dire lors de la présentation du rapport sur l'égalité hommes/femmes que la rémunération moyenne des femmes était supérieure à la rémunération moyenne des hommes à Sceaux.

Les agents ont 46 ans en moyenne, ce qui constitue un âge moyen relativement élevé, ce qui est le cas dans toutes les communes.

En 2019, on a dénombré 41 arrivées et 46 départs d'agents permanents (hors remplaçants). Les principales causes de départ sont : fin de contrat, mutation, démission, détachement et retraite.

Les principaux modes d'arrivée des agents permanents (remplaçants compris) sont : remplacements par des contractuels, arrivées de contractuels, arrivées par mutation, réintégrations et retours, recrutements directs. Vous noterez que la place des contractuels est relativement importante.

Le budget total des charges de personnel est de 19 396 322 €. Les charges de personnel représentent 50,52 % des dépenses de fonctionnement. Les rémunérations des agents sur emploi non permanent s'élèvent à 384 326 €.

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,2 %, ce qui constitue un montant relativement important. Comme vous le savez, ce régime indemnitaire a été totalement refondu avec la mise en place du RIFSEEP que nous avons voté en juin 2020.

S'agissant de l'absentéisme, en 2019, on comptabilise en moyenne 26,3 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire et 8,3 jours d'absence pour tout motif médical par agent contractuel permanent.

Il est intéressant de comparer le taux d'absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents du travail), le taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical) et le taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre). On peut en conclure ce que l'on veut, mais l'on peut néanmoins constater une baisse très nette de l'absentéisme en 2019.

Les accidents du travail sont plutôt en baisse depuis quatre ans. Un travail important de prévention a été réalisé qu'il faut poursuivre en collaboration avec nos assistants de prévention.

Nous employons 27 travailleurs handicapés sur des emplois permanents, ce qui nous permet d'atteindre notre ratio de 6 %.

76 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, soit 1 688 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent s'élève ainsi à 4,1 jours par agent. En Petite Couronne, le nombre moyen de jours de formation par agent permanent était de 2,1 en 2017. Sceaux se situe par conséquent au-delà de ce qui se fait en moyenne pour la formation.

La Ville verse des prestations d'action sociale. Elle cotise au CNAS (Comité national d'action sociale) qui est un organisme un peu équivalent à un comité d'entreprise et qui propose tout un tas de prestations aux agents. Elle participe à la garantie maintien de salaire et à la mutuelle, à la protection sociale complémentaire qui est, pour l'instant, facultative, mais qui deviendra sans doute obligatoire. C'est un dossier que je suis avec le ministre.

La Ville subventionne également l'Amicale du personnel, finance quelques prestations sociales ainsi que l'Arbre de Noël (cadeaux aux enfants du personnel).

Nous faisons ensuite un focus sur la complémentaire santé et les contrats de prévoyance. C'est une politique très importante pour la qualité de vie au travail. Sur 412 agents concernés, en 2020, 139 agents ont bénéficié de la participation de la Ville à la mutuelle contre 148 en 2019 et 141 en 2018. Il faut savoir que beaucoup d'agents sont couverts par la mutuelle de leur conjoint. Les agents sont libres de choisir leur mutuelle et nous prenons en charge un montant forfaitaire d'un peu plus de 10 € par mois, avec une augmentation pour les agents qui ont des enfants.

La prévoyance est également un élément important, puisqu'elle permet le maintien du salaire en cas de longue maladie. Vous savez qu'au bout de 3 mois d'arrêt, l'agent tombe à demi-traitement, ce qui peut se révéler très problématique pour les agents de catégorie C.

La Ville a par conséquent beaucoup encouragé les agents à adhérer à un système de prévoyance en prenant en charge 80 % de la cotisation pour les agents de catégorie C, soit 10,38 € par mois et par

agents. 55 % des agents bénéficient aujourd'hui de la garantie du maintien du salaire. L'un des enjeux est d'augmenter cette proportion.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce bilan social.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Liliane WIETZEBIN**

Merci beaucoup pour ce bilan social très intéressant.

J'avais une question sur l'égalité professionnelle hommes/femmes. Où en est-on en la matière ? Quelle est la politique globale d'égalité professionnelle hommes/femmes ? Est-ce qu'il y a des écarts salariaux ? Est-ce qu'il y a des écarts de promotion ?

Je vois dans le rapport que Sceaux a beaucoup plus de femmes que la plupart des collectivités de la Petite Couronne. Cela se traduit-il par des écarts salariaux ? Je voulais avoir ces éléments d'éclairage. Beaucoup de villes sont très proactives sur cette question et je souhaitais savoir ce qui était fait à Sceaux sur ce volet.

**Philippe SZYNKOWSKI**

C'est un ancien fonctionnaire qui vous parle.

Pour quelles raisons recrutez-vous plus de contractuels que de fonctionnaires ? Est-ce qu'il y aurait une certaine défiance ? Est-ce votre manière de voir les choses ? Pensez-vous que cela permet un fonctionnement plus souple ? Est-ce qu'il y a autant de garanties dans le statut de contractuel que dans celui de fonctionnaire dans la mesure où il n'y a pas de problèmes particuliers ? En clair, quelle est la politique de la Ville pour ces recrutements ?

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci pour ce rapport très fouillé et très intéressant.

J'ai juste une question concernant le nombre d'agents qui quittent la Ville chaque année. Vous avez expliqué les causes de départ, mais en volume, de combien d'agents parle-t-on ? Est-ce qu'il y a une évolution dans un sens ou dans l'autre par rapport aux autres années et par rapport à des collectivités de même taille ?

**M. le maire**

Merci pour vos questions.

S'agissant de l'égalité hommes/femmes, nous avons établi un rapport qui a été présenté lors de la séance du mois de janvier 2020. Nous présenterons un nouveau bilan lors du débat d'orientations budgétaires au mois de février prochain. Je précise que nous ne sommes pas tenus de le faire, puisque nous sommes une commune de moins de 20 000 habitants. Mais l'on vous présentera le rapport au moment du débat d'orientations budgétaires, au mois de février.

Globalement, je peux vous dire qu'il n'y a pas de discriminations de salaire. Il peut y avoir des différences selon les catégories. La filière technique est ainsi mieux rémunérée que la filière administrative et compte davantage d'hommes que de femmes. C'est un élément factuel, mais la municipalité comptant plus de cadres femmes, cela se compense au final. Je pense que le salaire moyen des femmes est équivalent à celui des hommes. Je pense même qu'il est un peu supérieur. Parmi les six ou sept cadres principaux de la ville, il n'y a qu'un seul homme. Si l'on prend les dix salaires les plus importants, il n'y a qu'un ou deux hommes.

**Liliane WIETZEBIN**

Il faut comparer à niveau égal quand on parle d'écarts salariaux.

**M. le maire**

Il n'y a pas de raison pour qu'il y ait une très grande différence dans la mesure où les promotions sont à peu près équivalentes.

Le dernier rapport date de janvier 2020. Il a été présenté lors du conseil municipal du 30 janvier 2020. Vous devriez pouvoir le consulter sur le site de la Ville.

**Liliane WIETZEBIN**

Très bien. Je regarderai.

**M. le maire**

Nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du débat d'orientations budgétaires.

S'agissant de la question des contractuels et des fonctionnaires, je ne sais pas si vous le savez, M. Szykowski, mais je suis président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Si quelqu'un essaie d'avoir le maximum de fonctionnaires dans son administration, c'est moi. Sinon les syndicats me le reprocheraient...

La politique consiste à recruter, lorsque cela est possible, des fonctionnaires. Malheureusement, pour beaucoup de raisons, c'est de moins en moins facile à trouver, parce qu'il faut passer des concours et que le statut des contractuels est désormais relativement attractif, puisqu'ils peuvent bénéficier à terme d'un CDI.

Comme vous le savez, les contractuels signent un contrat avec la collectivité. Ils ne sont pas dans la fonction publique alors que le fonctionnaire appartient à la fonction publique et peut être muté d'une collectivité à une autre. Pour l'instant, le contractuel est lié à sa collectivité.

Les contractuels sont souvent des remplaçants. Nous essayons de faire en sorte que les agents permanents soient des fonctionnaires. Presque tous nos cadres sont d'ailleurs fonctionnaires. C'est notre politique. La fonction publique territoriale est assez souple. Le statut de la fonction publique territoriale n'empêche nullement de mener des actions de gestion de ressources humaines dynamiques. C'est un statut qui permet un peu de souplesse. On aura l'occasion d'en reparler, car c'est un sujet passionnant.

S'agissant du taux de rotation, les agents restent en moyenne 10 à 12 ans à Sceaux. C'est d'une grande stabilité. C'est à peu près la même chose chaque année. Une quarantaine d'agents arrive et une quarantaine part.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense aux agents qui sont avec vous salle des Boiseries et au fait qu'il est presque quatre heures du matin et qu'un certain nombre d'entre eux travaillent demain, ce qui est également notre cas.

**M. le maire**

Ils sont cadres A. Ils n'ont même pas d'heures supplémentaires.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Raison de plus ! Je ne sais pas ce que vous en pensez, d'autant que je vois qu'il y a un certain nombre de personnes chez vous qui ont décroché.

**M. le maire**

Non. Pourquoi dites-vous cela ? Ils sont là. Il y a toujours autant de personnes connectées.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Moi, je vois beaucoup de caméras avec personne derrière, ce qui pose d'ailleurs la question de la fiabilité du vote. Mais on peut continuer, cela ne me gêne pas.

**M. le maire**

Vous vous êtes déconnecté aussi, Monsieur Dessanges. Je vous ai vu. On vous suit de près.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, parce que le local dans lequel nous sommes n'a pas Internet. Parfois, cela se déconnecte.

**Liliane WIETZERBIN**

Ce que dit Jean-Christophe pose quand même question sur l'ordre du jour très chargé.

**M. le maire**

Nous avons déjà eu des conseils municipaux avec de tels ordres du jour et cela ne durait pas aussi longtemps. Puisque vous posez des questions, nous y répondons.

**Liliane WIETZERBIN**

C'est un peu ce que je disais tout à l'heure. Il y a peut-être moyen de rendre les conseils plus efficaces en ayant un peu plus de temps de préparation.

**M. le maire**

Cela ne changera rien, parce que les temps de préparation ne donnent pas lieu à compte-rendu.

**Maud BONTE**

Je voudrais quand même dire, Monsieur le Maire, que cela fait huit heures que nous sommes assis là. Ce ne sont pas des conditions de travail normales. Ce n'est pas correct. Chacun s'organise, mais bon nombre d'entre nous iront travailler dès huit heures du matin. Vous avez des fonctionnaires avec vous. Vous avez supprimé le conseil municipal de la mi-novembre en justifiant qu'il n'y avait rien d'urgent et la séance de ce soir prouve le contraire. Les sujets sont chargés et ce n'est pas ainsi que les choses doivent être menées. J'avoue que je suis sidérée de la façon dont les choses sont menées. Il y a de l'obstruction ! On fait durer les choses. On n'a pas les informations dont on a besoin quand on veut. On n'arrive pas à être informés. Vous nous dites que les temps de préparation ne changeront rien, parce qu'ils ne donnent pas lieu à procès-verbal, d'un air de dire que l'on fait du show pour le public. Je suis sidérée par ce que vous venez de dire ! Pour notre part, nous ne faisons pas des passages à la télévision pour être vus. Nous sommes là pour travailler et pour être au service des Scéens. Et nous ne gagnons pas un centime là-dessus. Franchement, il y a une désinvolture qui m'étonne beaucoup.

Nous allons bien évidemment continuer, mais je trouve que ce n'est pas une façon respectueuse de traiter tant les élus de votre majorité que de votre opposition, et encore moins le personnel !

Nous allons continuer, mais je tenais à vous le dire et que ce soit inscrit au procès-verbal, puisqu'il n'y a que cela qui peut intéresser. Je vous remercie.

**M. le maire**

Très bien. Vous pensez ce que vous voulez. Pour ma part, je trouve que ce conseil se passe très bien. Nous votons les délibérations.

**Liliane WIETZERBIN**

Il se passe bien, mais il est anormalement chargé.

**M. le maire**

Cela vous montre la complexité et la richesse du conseil municipal

**Liliane WIETZERBIN**

C'est vrai que l'on a supprimé un conseil municipal. L'ordre du jour est très chargé. L'examen des rapports aurait pu être repoussé à plus tard. Il n'y a pas de décisions urgentes à prendre sur bien des points.

Et je m'excuse auprès du personnel de la mairie qui est toujours présent. C'est limite irrespectueux. Et je m'en excuse auprès d'eux, comme la dernière fois d'ailleurs. La prochaine fois, on fera six heures du matin, alors !

**M. le maire**

On va y arriver, parce que ce n'est pas fini.

Nous passons au vote sur la communication du bilan social ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Compléments au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

**M. le maire**

Je ne rappelle pas ce qu'est le RIFSEEP, vous l'avez lu.

Nous souhaitons inclure au RIFSEEP les indemnités allouées aux régisseurs d'avances et de recettes. Vous avez le barème dans la note de présentation.

Nous souhaitons également ajouter l'indemnité pour sujétion particulière en faveur des maîtres d'apprentissage contractuels de 93,80 € brut.

Enfin, il est proposé de compléter les sujétions en insérant également la notion de « missions exceptionnelles, le week-end, à la demande de l'employeur ». Il s'agirait ainsi de pouvoir valoriser

la nécessité pour certains cadres de devoir travailler le week-end afin de répondre à des besoins impérieux. C'est assez rare, mais cela peut arriver dans certains secteurs.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux au personnel communal.**

#### **M. le maire**

Comme vous le savez, début janvier, nous organisons chaque année une soirée d'échange de vœux entre les élus et le personnel communal. Cette année, cela n'aura pas lieu. Nous proposons donc de transformer le budget correspondant en chèques cadeaux d'un montant de 70 € par agent.

Dans la mesure où le budget global consacré à cette soirée de vœux est de 38 000 €, et que le nombre d'agents concernés est de 518, le montant des chèques cadeaux pouvant être remis est de 70 € par agent.

Il est proposé d'attribuer deux chèques de 35 € par agent qui pourront être utilisés auprès des commerçants figurant sur une liste prédéfinie. Ce sont des commerçants de Sceaux qui ont accepté de prendre ces chèques en paiement de prestations ou de fournitures. Pour les commerçants adhérents de l'Union des commerçants, nous avons établi une convention globale avec l'UCAS. Pour les autres, nous leur avons proposé une convention spécifique. La plupart des commerçants ont signé cette convention, car cela leur permet d'avoir des clients en plus. Et je pense que les agents sont tout à fait satisfaits de cette mesure.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVII- QUESTIONS DIVERSES**

### **Vente du car**

#### **M. le maire**

Je dispose d'une délégation qui m'autorise à vendre du mobilier pour une somme maximum de 4 600 €.

En l'occurrence, nous avons l'opportunité de vendre notre ancien car municipal pour un montant net de 18 672 €, déduction faite de la marge du site spécialisé dans la vente aux enchères AGORASTORE.

Il vous est donc proposé d'approuver la vente de ce car municipal au prix de 18 672 €. Il s'agit d'un car assez ancien. Il s'est donc plutôt bien vendu.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XVIII-COMMUNICATIONS DU MAIRE**

J'ai trois communications à vous faire.

**Première communication :** nous disposons de masques pour enfants au logo de Sceaux. Si vous en voulez un, venez le chercher à la mairie.

**Deuxième communication :** nous venons d'apprendre que la Ville a reçu trois cœurs au classement de la prévention routière des villes prudentes. Sceaux est la seule ville des Hauts-de-Seine, avec le Plessis-Robinson, à obtenir trois cœurs sur cinq. On a donc encore des marges de progression, mais c'est très bien et je voulais vous en faire part.

**Troisième communication :** le rapport sur le COVID. J'irai assez rapidement. Je pourrai vous transmettre ce document pour vous informer des actions qui ont été faites durant la deuxième période de l'état d'urgence sanitaire.

Vous savez que la Ville est certifiée QUALIVILLE. Il y a en effet chaque année un audit de certification réalisé par l'AFNOR. Celui-ci a eu lieu début décembre et l'auditrice a mis en avant comme points forts la démarche qualité, la gestion durant la crise et la continuité du service public assuré par la Ville.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- ✓ Aider la population à se protéger,
- ✓ Soutenir les habitants les plus vulnérables en réactivant le réseau Sceaux-lidaires,
- ✓ Soutenir les acteurs économiques locaux,
- ✓ Adapter l'accueil au sein des équipements de la Ville pour garantir la santé de tous,
- ✓ Permettre un accès à une offre culturelle adaptée aux circonstances
- ✓ Organiser la continuité de l'activité des services municipaux, puis la reprise d'activité.

Je ne détaillerai pas toutes nos actions, car il y aurait énormément de choses à dire. Je citerai les actions suivantes :

- ✓ Distribution permanente de masques en tissu aux Scéens ainsi qu'aux enfants.
- ✓ Opérations de contrôle de distanciation physique et surtout du port du masque avec les agents du service tranquillité urbaine. Plusieurs dizaines d'amendes ont été dressées pour non-respect du port du masque.
- ✓ Mise en place de distributeurs de gel dans les différents espaces ouverts au public ainsi que dans les commerces.
- ✓ Mise en place d'un certain nombre d'outils de communication, et notamment la réactivation du site covid19.sceaux.fr et la diffusion d'affiches dans les halls d'immeubles, chez les commerçants, etc.
- ✓ Activation du réseau Sceaux-lidaires.
- ✓ Appel une fois par semaine des 200 personnes inscrites sur le registre des personnes isolées.
- ✓ L'espace senior est resté ouvert pendant toute la période.

S'agissant des acteurs économiques, les actions de la Ville ont été les suivantes :

- ✓ Accompagnement des commerçants et restaurateurs dans la mise en place du système de click & collect.
- ✓ Édition de tirés à part pour faire la promotion du commerce scéen.
- ✓ Mise en place de systèmes de commandes par l'intermédiaire de sites Internet pour les intervenants qui n'avaient pas pu assurer leurs ventes dans le cadre de la Foire aux santons, par exemple.
- ✓ Reports de loyers et exonérations que nous venons de voter.
- ✓ Suspension du paiement des droits de voirie et de redevances d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2020.
- ✓ Poursuite de la mise à disposition de distributeurs de gel.
- ✓ Mise en place de barrières à la demande des commerces pour canaliser l'affluence.
- ✓ Accompagnement des acteurs économiques dans le recours à toutes les aides mises en place. Il y en a eu un certain nombre et il était parfois difficile de s'y retrouver entre les dispositifs d'aides de l'État, de la Région Île-de-France, de Vallée Sud Grand Paris et du Département. Je crois savoir que les commerçants concernés ont globalement pu bénéficier des différentes aides.
- ✓ Édition de chèques de stationnement. 2 500 tickets ont pour l'instant été utilisés.
- ✓ Organisation adaptée pour l'accès à la halle du marché avec filtrage afin d'éviter un afflux trop important.

S'agissant des équipements de la ville, il y a évidemment tout ce qui concerne les écoles. Je ne vais pas tout vous lire. Beaucoup a été fait en lien avec les équipes pédagogiques et notre personnel dans les écoles. La situation est certainement moins confortable dans les écoles qu'elle ne l'est en

situation normale. Je pense notamment aux récréations, à la mise en place des NAP sur la pause méridienne. L'organisation est beaucoup plus complexe, mais c'est ainsi.

Nous avons mis en place trois services de restauration et nous avons organisé les accueils de loisirs un peu différemment pour éviter ou, en tout cas, limiter le brassage des enfants. Il est clair que l'on n'y parvient pas totalement. Il y a aussi l'étalement des heures de rentrée scolaire et la non-permission pour les parents de rentrer dans l'établissement. Tout cela est fait en lien très étroit et très efficace avec l'Inspection et les équipes pédagogiques.

Nous avons également organisé des formations pour nos ATSEM, nos animateurs et nos personnels en contact avec les enfants. Tous les professionnels portent un masque fourni par la Ville. Il y a des distributeurs de gel et un thermomètre frontal dans chaque école.

Nous avons proposé aux agents municipaux de bénéficier d'un test sérologique pris en charge par la Ville et nous avons mis en place des protocoles de nettoyage et de désinfection quotidiens.

S'agissant des crèches, nous avons eu à déplorer des cas contact qui nous ont obligés parfois à fermer pendant une semaine certaines sections. Il a fallu à chaque fois prévenir les familles qui se sont montrées très compréhensives, mais c'est un travail considérable qui a été accompli par la cheffe de service Petite enfance qui y a veillé jour et nuit.

S'agissant de l'offre culturelle, la bibliothécaire a rouvert avec des limitations de fréquentation, mais nous avons remis en place le système de collecte. Les gens pouvaient commander des livres et venir les chercher à la bibliothèque.

Pour le cinéma, nous avons poursuivi le système de vidéo à la demande.

Le télétravail a été institué chaque fois que cela était possible, mais il faut être conscient que le télétravail ne peut pas être très répandu au sein d'une municipalité. Le travail de la plupart des agents consiste à être en contact avec les usagers, ce qui pose évidemment problème. Et même les chefs de service qui pourraient télé-travailler ne veulent pas trop y recourir, car ils veulent être avec les agents. Seules quelques fonctions peuvent se permettre d'être en télétravail, mais c'est finalement assez limité. Évidemment, les agents en télétravail disposent des accès nécessaires et du matériel informatique requis. Tout cela a très bien fonctionné et a été examiné avec les membres du comité technique et les représentants du personnel.

S'agissant des données sanitaires, nous avons dénombré 192 décès en 2018, 166 en 2019 et 193 en 2020. Il n'y a donc pas une explosion des décès par rapport aux années précédentes. Il s'agit de Scéens décédés soit sur la commune, soit sur d'autres communes. Vous voyez qu'il n'y a pas eu un phénomène de surmortalité à Sceaux, ce qui est tout à fait intéressant.

S'agissant des EHPAD et de la résidence autonomie, depuis maintenant plusieurs semaines, il n'y a plus de cas identifiés. Des mesures extrêmement strictes ont été mises en place dans les EHPAD,

notamment à Renaudin. Elles n'ont pas toujours été comprises par les familles, mais en tout cas les EHPAD, pour cette deuxième partie de l'année, ont été préservés.

Nous travaillons maintenant à la préparation de la vaccination avec les médecins libéraux et les infirmières, comme le font toutes les villes. Nous attendons d'ailleurs des accords avec l'État sur la question. Tout un travail est fait au niveau national qui sera décliné au niveau local pour organiser la campagne de vaccination qui durera plusieurs mois.

S'agissant des impacts budgétaires de la crise sanitaire, un premier rapport a été présenté en juin qui laissait apparaître un manque à gagner de l'ordre de 600 k€.

Je passe sur les détails, car nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet au moment du débat d'orientations budgétaires ou de l'examen du compte administratif. Nous avons perdu des recettes tarifaires pendant le premier confinement, les structures municipales ayant été fermées. Pendant le deuxième confinement, les écoles et les crèches étant ouvertes, les pertes ont été beaucoup moins nombreuses.

Nous avons eu par ailleurs des dépenses exceptionnelles, notamment pour l'achat de masques, dont une partie a été prise en charge par nos partenaires et par l'État. Il reste néanmoins un petit reste à charge, mais ces dépenses supplémentaires ont été compensées par des économies ou des dépenses qui n'ont pas eu lieu.

En revanche, nous avons anticipé une diminution relativement importante des recettes de droit de mutation qui n'a finalement pas eu lieu. Cela veut dire que les transactions immobilières ont continué, ce qui est plutôt bien.

Au 15 décembre 2020, on estime que le coût net de la crise sanitaire pour la Ville de Sceaux s'élève à 400 k€ contre les 600 k€ estimés en juin.

Voilà pour ces quelques éléments d'information

## **XIX- DÉCISIONS DU MAIRE**

### **M. le maire**

Vous disposez de la liste des décisions. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Maud BONTE**

J'ai un certain nombre de questions à vous poser.

Je voudrais que nous nous penchions, si vous le voulez bien, sur la décision 2020-217 « *Avenant n° 5 au lot n° 14 "VRD" dans le cadre de la requalification du site sportif et de loisirs des Blagis* ». Il s'agit de la modification de la couleur des enrobés qui passent du noir au rouge, ce qui porte le montant du marché à 875 096,31 € HT, soit une augmentation de 10 480,75 € HT. Je voudrais relier

la décision 2020-217 à la décision 2020-248 qui concerne exactement le même lot. Il s'agit cette fois de l'avenant n° 6 au lot n° 14 VRD. On parle là d'une augmentation de 21 516,63 € HT pour des compléments d'intervention sur les clôtures.

Je m'interroge sur ce lot n° 14 VRD. Pourquoi n'a-t-on pas pu prévoir ces postes préalablement ? Entre le montant initial de ce lot et celui de ce sixième avenant, il y a une augmentation – tenez-vous bien, Monsieur le Maire – de 26 %. Je ne m'explique pas comment les professionnels que vous avez choisis n'ont pas su jauger ce marché convenablement, au point que nous avons en l'espace de 18 mois une augmentation de 26 %. C'est énorme ! Cela porte aussi une forme de confusion sur la manière dont ces sociétés ont été choisies. Comment le lot a-t-il été conçu au préalable pour qu'il faille maintenant établir autant d'avenants sur ce même poste ?

**M. le maire**

Je ne pense pas qu'il y ait eu une augmentation de 26 %. Le montant initial du lot est de 796 330 € et nous passons un montant total de 896 612,94 €, soit 100 k€ de plus. Ce n'est donc pas 26 %. Il y a un petit problème de calcul.

Pourquoi cette augmentation ? Elle est en partie liée aux clôtures. Il y a 50 riverains sur ce site. Nous avons travaillé avec chacun des riverains avant d'entamer ce chantier. Évidemment, personne ne se rendait vraiment compte de ce que cela allait donner. Certains riverains ont souhaité garder leurs clôtures telles qu'elles étaient. Une fois que les travaux ont avancé, certains d'entre eux ont demandé la réfection de leurs clôtures. Pour satisfaire les riverains qui ne voulaient pas que l'on puisse voir leur jardin ainsi que pour l'homogénéité et la qualité du site, des travaux supplémentaires de clôture relativement importants ont été effectués. Ils n'étaient pas prévus au départ, parce qu'on ne se rendait pas vraiment compte de la façon dont les choses se présenteraient une fois les aménagements réalisés.

**Maud BONTE**

Le changement de couleur, du noir au rouge, nécessite-t-il vraiment une augmentation de 10 000 € HT ?

**M. le maire**

Oui. C'est assez cher. Le rouge est plus cher.

**Maud BONTE**

Ça doit être ça.

**M. le maire**

C'est vrai ! Le rouge est plus cher.

Sceaux, le 17 décembre 2020

**Maud BONTE**

Si vous le dites, il n'y a pas de souci.

Puis-je avoir une information en ce qui concerne votre décision 2020-229. Il s'agit d'une requête en annulation devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise de l'arrêté interministériel du 17 juin 2020 qui n'a pas reconnu la Ville en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

De quoi s'agit-il ? Est-ce que nous avons demandé l'état de catastrophe naturelle ? Et qu'est-ce qui a pu nécessiter une telle demande ?

**M. le maire**

Vous devriez le savoir, Madame Bonté. Cela s'est passé dans votre quartier.

Une cinquantaine de personnes ont saisi la Ville pour des fissures importantes sur les maisons liées à l'argile. Dans ce cas, la Ville a instruit le dossier, a rassemblé des éléments (photos et constats) et a saisi l'État pour une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle afin que les assurances puissent financer les travaux. L'État a refusé, parce que c'est lié à la sécheresse, aux variations de température. L'État a refusé et la Ville a fait appel à la décision de l'État.

**Maud BONTE**

Je vous remercie. C'est très clair, mais j'avais fait la demande auprès de vos services de voir quelle était cette requête. Finalement, je n'aurais sans doute pas posé cette question si j'en avais su davantage. Par quel service et comment peut-on obtenir ces informations ? On ne m'a pas fourni le dossier de cette décision.

**M. le maire**

Il n'y a rien à faire. Les dossiers individuels ne sont pas communicables.

**Maud BONTE**

J'entends bien, mais je n'ai pas besoin de savoir le nom et l'adresse des personnes qui ont sollicité la municipalité. J'ai juste besoin que l'on me communique le dossier, surtout qu'il s'agit d'un problème général.

**M. le maire**

Ce n'est pas nouveau à Sceaux. Il y a la même chose tous les trois ou quatre ans. C'est un territoire avec beaucoup d'argile et l'argile se rétracte. Cela crée des mouvements de terrain.

**Maud BONTE**

Il y a ensuite deux décisions qui se suivent : 2020-231 et 2020-232. Parle-t-on bien du même propriétaire, la société Le Chiquito située au 73 rue Houdan ? Il est parlé de la SARL ELMARE.

**M. le maire**

Cela n'a rien à voir. Le Chiquito, c'est le tabac. Il s'agit là d'une fixation judiciaire, en accord avec le propriétaire, de l'indemnité d'éviction dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la place de Gaulle. On a saisi le juge pour fixer le prix de l'indemnité, en accord avec M. Lunel.

**Maud BONTE**

Donc, pour qu'il parte, la Ville...

**M. le maire**

Il est d'accord pour partir, mais il faut fixer un prix. Et pour le faire, il faut une décision de justice. C'est pourquoi il y a cette assignation. La SARL ELMARE, c'est autre chose. C'est l'auto-école qui se trouve à côté. L'auto-école est locataire de la Ville, mais ne paye pas son loyer. C'est pourquoi il n'est pas éligible à l'aide dont nous avons parlé tout à l'heure.

**Maud BONTE**

Allons maintenant voir la décision 2020-238, Avenant n° 1 au marché pour le lot n° 4 « couverture tuiles plates revêtement métal ardoise naturelle » avec la société SNCP relatif à la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste. Le marché, sauf erreur de ma part, est en lien avec la décision 2020-270 qui concerne l'avenant n° 2 pour le même lot. Quand on totalise ces deux avenants, il y a, sauf erreur de ma part, 10 % d'augmentation.

**M. le maire**

Oui. Et alors ?

**Maud BONTE**

J'ai du mal à comprendre que l'on puisse avoir de telles augmentations. Si je choisis un plombier, je n'imagine pas qu'au bout de quelques semaines ou mois, il me demande une augmentation de 10 % du devis initial. La Ville fonctionne certainement autrement, mais j'avoue que je ne comprends pas pourquoi l'on ne parvient pas à prévoir suffisamment bien les choses pour éviter de telles augmentations. Ce sont quand même des marchés assez connus pour des professionnels. Je m'étonne donc de ces écarts.

**M. le maire**

S'agissant des travaux de rénovation, il y a souvent des surprises. Ce fut d'ailleurs le cas lorsque nous avons découvert les fresques à l'intérieur de l'église. Et nous avons décidé de les remettre en état, ce qui représente un coût de près de 400 k€. Nous ignorions la présence de ces fresques. Nous les avons découvertes à l'occasion des travaux.

Je vous suggère d'interroger l'architecte, Mme Maillard, pour lui demander pourquoi elle a si mal fait son travail.

**Maud BONTE**

Non. Les fresques, c'est effectivement d'un coût élevé, mais c'était indispensable.

J'en ai fini en ce qui concerne les questions sur les décisions du maire. Merci.

**XX- QUESTIONS ORALES****M. le maire**

Nous passons maintenant aux questions orales et nous allons procéder par ordre alphabétique.

**Question orale de M. Fabrice BERNARD****Fabrice BERNARD**

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question qui porte sur l'arrêté municipal pris le 16 septembre 2020 pour réglementer l'implantation de ruches sur la ville de Sceaux.

Tout d'abord, le contenu de ce document est un mauvais signal adressé aux abeilles domestiques, espèce menacée, ainsi qu'aux apiculteurs qui tentent d'enrayer ce déclin. Je vous rappelle que les abeilles connaissent une mortalité de 30 % par an.

Cet arrêté expose préalablement dans ses considérants que « *la concurrence entre abeilles pour les ressources alimentaires peut entraîner un changement de comportement* » justifiant les mesures prises.

Je vous retranscris ci-dessous la position de l'UNAF, principal syndicat apicole, au sujet de cette affirmation :

« *Il n'existe pas, à notre connaissance, d'outils fiables pour déterminer une densité maximale de ruches ou quantifier une disponibilité alimentaire de façon inéquivoque et incontestable (qui peut varier non seulement en fonction du territoire, mais également de l'année et de la saison)* »

Ce qui entraîne surtout un changement de comportement des abeilles sur Sceaux - qui n'est pas spécialement connue comme une ville connaissant une surpopulation de ruches - comme ailleurs en France depuis quelques années, c'est :

1/La raréfaction des ressources alimentaires, en particulier des plantes mellifères, pour les insectes pollinisateurs (abeilles, mais aussi bourdons, papillons...); la réduction des espaces verts par la bétonisation croissante et la plantation de plantes d'ornement qui ne contiennent ni pollen ni nectar pour les pollinisateurs. Cela nous renvoie à la préservation des espaces verts et à notre politique de végétalisation (choix des plantes et espaces végétaux préconisés par les DRIEE). Ces effets sont amplifiés par les épisodes de canicules qui assèchent les fleurs et limitent les ressources alimentaires des insectes.

Certaines collectivités aident ainsi les pollinisateurs : le Domaine Départemental de Sceaux, par exemple, a planté de grandes surfaces de phacélie, fleur très appréciée des abeilles.

Que compte faire la Ville pour développer les surfaces de plantes mellifères afin d'accueillir au mieux les pollinisateurs nécessaires au développement de la biodiversité ?

On rappellera que moins de fleurs, c'est moins d'insectes et donc moins d'oiseaux

2/Le développement récent du frelon asiatique en ville, chaque année plus présent depuis 6 ans : les frelons font le siège devant les ruches, les attaquent et les détruisent (1 frelon asiatique = 30 à 50 abeilles tuées chaque jour) et rendent les essaims d'abeilles vulnérables et sur la défensive.

À Sceaux et alentours, plusieurs ruches sont ainsi mortes cette année, car assiégées par des dizaines de frelons chaque jour depuis le mois de septembre, comme d'ailleurs, le rucher de l'Hôtel de Ville de Sceaux, comme j'ai pu le constater de visu il y a quelques semaines.

Le Museum d'Histoire Naturelle, qui recense et évalue la progression du frelon asiatique dans notre pays, a estimé il y a quelques jours que la population de frelons asiatiques de cette année avait été multipliée par 5 par rapport à 2019 au plan national.

Quelques exemples : 4 nids de frelons asiatiques ont été détruits au parc de Sceaux depuis septembre, 1 nid a été localisé et détruit dans une école primaire d'Antony il y a 2 semaines, 2 nids ont été retirés la même semaine du Parc Montsouris (Paris 14<sup>e</sup>) (1 nid = 2 000 frelons asiatiques)

Ce frelon, dans certaines situations, peut devenir agressif et responsable d'accidents graves au-delà de la destruction des populations d'abeilles. Plusieurs personnes sont déjà décédées en France suite aux piqûres de cet insecte.

Des villes ont lancé des actions de lutte contre ce fléau : sensibilisation des habitants à la présence de nids de frelons, précautions à prendre, prise en charge partielle ou totale du coût de la destruction du nid supporté par l'habitant, etc.

D'où les questions suivantes :

Sceaux, le 17 décembre 2020

Combien de nids de frelons asiatiques ont été recensés à ce jour sur la ville ? Quelles mesures compte prendre la Ville pour rassurer les habitants et les sensibiliser à la présence de cet insecte nuisible ? Quelles actions de lutte contre le frelon asiatique compte-t-elle mettre en place pour aider les abeilles et les apiculteurs scéens afin de lutter contre ce fléau qui désorganise et affaiblit les colonies d'abeilles ?

En ce qui concerne les articles de cet arrêté :

Il est mentionné dans l'article 1 : « *chaque apiculteur, avant d'implanter une nouvelle ruche devra s'assurer de l'absence d'autres ruches en surnombre dans le secteur envisagé* »

Dans les faits, cet article est inapplicable. En effet, il n'y a aucune instance qui recense les implantations de ruches existantes - de façon cartographique, par exemple - et dont les résultats soient accessibles aux apiculteurs. La seule entité possédant ce recensement au plan national est la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation – Ministère de l'Agriculture), mais ses informations ne sont pas communiquées au public.

Il y a donc impossibilité pour un apiculteur de savoir, à Sceaux ou ailleurs en France, combien de ruches sont implantées dans son périmètre. Et donc de répondre avec précision à la question posée par cet arrêté.

En ce qui concerne l'article 2, « *l'apiculteur devra déclarer à la mairie toute implantation précise de ruche sur chaque terrain* », c'est-à-dire les adresses des parcelles sur lesquelles elles seront implantées.

Cette disposition va en l'encontre de la réglementation française et européenne qui cherche à simplifier et alléger les procédures des apiculteurs.

En effet, depuis 2016, une seule déclaration annuelle obligatoire est désormais demandée aux apiculteurs (à produire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de chaque année) et la démarche est simplifiée. Seuls doivent figurer désormais dans cette déclaration annuelle le nombre de ruches et le nom de la ville dans laquelle elles sont implantées. Cette obligation s'applique à toute l'Union européenne.

L'arrêté municipal impose donc aux apiculteurs scéens une réglementation complexe et, par certains aspects, inapplicable :

- ✓ Engagement de l'apiculteur vis-à-vis de la Ville qu'aucune autre ruche dans le périmètre de la ruche n'est installée, qu'il ne pourra assurer dans les faits.
- ✓ Multiples déclarations à produire à la Ville (une déclaration pour chaque nouvelle ruche installée. Donc, par exemple, si 3 ruches sont installées à quelques mois d'intervalle dans l'année = 3 déclarations, auxquelles s'ajoutera la copie de la déclaration annuelle à la DGAL qu'il faudra désormais produire, soit un total de 4 déclarations dans l'année.
- ✓ Indication des adresses des ruches alors que ces mentions ne sont plus demandées au plan

national.

Aussi, afin de permettre aux apiculteurs de tenter d'appliquer les dispositions de cet arrêté, la Ville de Sceaux rendra-t-elle public ce recensement de ruches ? Si oui, quelles en seront les modalités d'accès ? Quelles informations seront rendues publiques ? Nombre de ruches, adresses, identité de l'apiculteur ? À quelle périodicité ce recensement de ruches sera-t-il réactualisé ?

Enfin, le type de régulation proposé par cet arrêté entraînerait une inéquité d'accès au territoire qui pourrait entraîner des conflits entre apiculteurs ; inéquité entre apiculteurs ayant déjà des ruches installées sur Sceaux depuis plusieurs années (qui ne les déclareront pas forcément, même avec cet arrêté) et nouveaux apiculteurs souhaitant installer des ruches sur le territoire, qui hésiteront à le faire désormais, en raison de l'arrêté.

Pour finir, une administration territoriale n'a pas compétence pour légiférer sur l'apiculture en ce qui concerne la déclaration de ruches, formalité dont les modalités sont définies par le Ministère de l'Agriculture.

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire, maintenez-vous cet arrêté municipal du 16 septembre 2020 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

### **M. le maire**

Merci pour la considération, Monsieur Bernard.

Sur le sujet des ruches, je me garderai bien de mettre en doute vos compétences qui sont incontestablement plus pointues que les miennes.

L'arrêté que j'ai adopté ne vise en aucun cas à lutter contre l'installation de ruches, mais à encadrer celle-ci afin de permettre que leur développement se déroule de manière harmonieuse.

Nous observons en effet un engouement pour l'installation de ruches, mais celles-ci nécessitent une vigilance particulière pour le bon développement des colonies ; vous êtes bien placé pour le savoir.

J'ai ainsi été amené à observer que des abeilles ont attaqué des passants dans une rue de la ville et noté que ce type de phénomènes était observé dans plusieurs villes, notamment en cas de sécheresse ou d'orage.

Il m'est donc apparu nécessaire de connaître les emplacements précis des ruches installées pour pouvoir contacter le propriétaire d'une ruche qui serait concerné par ce type de problème, afin qu'il intervienne.

Cette mesure a été l'occasion de rappeler dans le magazine l'obligation d'une déclaration vers la préfecture, ce qu'ignorent parfois les propriétaires de ruches.

S'agissant des ressources alimentaires des abeilles et des fleurs mellifères, la Ville, en dehors du parc de Sceaux, ne dispose pas de grandes étendues permettant des plantations à grande échelle de plantes mellifères. La prairie du jardin de l'hôtel de ville est gérée de sorte à maintenir un espace favorable à la vie des insectes, sans tontes intermédiaires. Dans les massifs et les espaces verts, ainsi qu'au cimetière, les plantations sont choisies en fonction de leur agrément, de leur durée de fleurissement, mais également de leur caractère mellifère (à titre d'exemple pour des plantations récentes 2020 : sauges, lavandes, sedums, valérianes, thym, cornouillers, érable champêtre...)

En ce qui concerne le développement de frelons asiatiques, nous l'observons malheureusement depuis quelques années.

Plusieurs nids (8) ont ainsi été signalés à Sceaux en 2020, depuis le mois de mai, notamment à la faveur de la saison hivernale qui en facilite l'observation avec la chute des feuilles. Dans le détail, ces derniers mois (hors parc de Sceaux) : 1 en jardin privé avenue du Président Franklin Roosevelt, 3 signalements en jardins privés dans le quartier des Chéneaux Sablons, 1 signalement de nid dans le parc du Lycée Lakanal, 1 en jardin privé rue de Fontenay, 1 sur la coulée verte, 1 dans le quartier des Bas Coudrais. Au total, 8.

Le cas échéant, la Ville signale le nid au propriétaire afin que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires pour son éradication. Des articles généraux mentionnant incidemment le frelon parmi d'autres insectes pouvant créer des nuisances ont été publiés dans les Sceaux Mag de février 2020 et juillet 2020.

S'agissant des fondements juridiques de mon arrêté, je vous précise que celui-ci a été pris sur la base des articles suivants, suite à des attaques d'abeilles survenues à Sceaux l'été 2019 :

- ✓ Article L 211-7 du code rural et de la pêche maritime qui dispose que : « *Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches, toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux, et aussi la préservation des récoltes et des fruits.* »
- ✓ Article 524 du code civil qui assimile les ruches à des immeubles par destination
- ✓ Article 1243 du code civil qui dispose que : « *Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »
- ✓ Articles L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT portant sur les pouvoirs de police du maire, le 7° de l'article L 2212-2 confiant au maire « *Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.* »

Je vous précise d'ailleurs que figure dans ces mêmes articles la responsabilité du maire dans la lutte contre les épidémies, articles sur lesquels je me suis appuyé pour prendre mon arrêté du mois d'avril sur les masques.

La combinaison de ces articles fonde juridiquement l'arrêté que j'ai pris, d'autant plus que, comme je l'ai indiqué en avant-propos, j'ai été saisi de diverses attaques d'abeilles survenues.

J'espère donc vous avoir rassuré sur les motivations de ces dispositions.

Nous passons maintenant à la question de Mme Bonté.

### **Question orale de Maud BONTE**

#### **Maud BONTE**

Voici ma question orale, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les taxes locales, la suppression progressive de la taxe d'habitation des contribuables décidée par l'État est en cours.

Pourriez-vous fournir au conseil municipal l'évolution du montant de cette taxe pour Sceaux depuis 2014 jusqu'en 2020 ?

À combien évaluez-vous le gain moyen de cet avantage pour les ménages par année ?

En parallèle, l'État s'était engagé à compenser cette suppression dans le budget de notre ville, à l'euro près à partir de la date de la décision ministérielle en 2017.

Pouvez-vous fournir les montants de cette compensation reçue à Sceaux pour 2018, 2019 et 2020 ? Quel est le mécanisme de reversement, par quels organismes ou collectivités cette compensation s'effectue-t-elle ?

Sur quelle ligne budgétaire retrouve-t-on ce montant ?

En outre, un article du Parisien évoque une augmentation de la taxe foncière de 30 % à Montrouge. Le taux des taxes foncières est de 24,87 % à Sceaux, soit le double de celles de Montrouge.

Quelles perspectives de variation d'impôts en termes d'échéance et de pourcentage envisagez-vous ? Quelle visibilité sur l'évolution des impôts sur 3 ans pouvez-vous apporter afin de rassurer les citoyens en cette période de crise ?

Dans Les Échos du 15 octobre 2019, « *les propriétaires paieront* » déclarez-vous.

Cette déclaration pose question. La situation se dégrade pour beaucoup de nos concitoyens. Lors de la commission du suivi budgétaire, la baisse des dépenses d'investissements en 2020 a été constatée après un pic en 2018 et en 2019. C'est le moment d'inverser la tendance ascendante dans la même logique de solidarité que celle proposée dans la délibération 9, à savoir une exonération exceptionnelle des loyers des commerces locataires de la Ville.

La solidarité de la Ville doit s'exercer au moment où les Scéens en ont besoin, car cette période de crise sanitaire a affecté de très nombreuses personnes.

Quels sont les projets d'investissement pour Sceaux dans les 3 prochaines années ?

Je vous remercie de votre écoute, Monsieur le Maire.

### **M. le maire**

Les chiffres que je vais vous donner concernent la taxe d'habitation revenant à la ville de Sceaux, dont redistribution pour le compte de Vallée Sud Grand Paris, telle qu'elle ressort des états fiscaux de la DGFIP :

- ✓ 2014 : 12 727 M€
- ✓ 2015 : 13 124 M€
- ✓ 2016 : 13 203 M€
- ✓ 2017 : 13 379 M€
- ✓ 2018 : 14 385 M€
- ✓ 2019 : 14 660 M€
- ✓ 2020 : 14 873 M€

Il est impossible à la commune de connaître précisément le gain de cet avantage pour les ménages, car cette information reste interne au niveau de l'État. Nous serions d'ailleurs très intéressés par cette information. Mais on peut déduire des chiffres ci-dessus que chaque ménage scéen économisera en gros 1 500 € par an. L'effet positif sera d'ailleurs moins important relativement pour les familles, car la Ville appliquait les abattements maximaux pour charge de famille.

Pour l'instant, la compensation n'est pas visible pour la Ville, car l'État paye la taxe d'habitation en lieu et place des contribuables exonérés. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Ville ne connaît pas le montant de ce dispositif pour l'État sur le territoire de la ville.

En fait, nous percevons la taxe d'habitation comme si les gens continuaient à la payer. C'est l'État qui paye à leur place. Cela s'appelle le dégrèvement.

En revanche, la situation évoluera de manière significative à compter de 2021 : la suppression complète en 3 ans de la taxe d'habitation donnera lieu à un nouveau mécanisme de compensation qui fera perdre près de 800 k€ par an à la Ville. L'État ne remboursera pas, contrairement à ce qu'il affirme, l'intégralité de la taxe d'habitation perdue par les villes. Cette perte concerne 6 000 communes environ. Elle est pour nous de 800 k€. Nous en reparlerons au moment du débat d'orientations budgétaires.

S'agissant de la citation que vous reprenez, elle concernait une appréciation globale, au plan national, sur le mécanisme mis en place par le gouvernement, car la stratégie est claire : rendre l'impôt foncier insupportable pour pouvoir, lui aussi, le supprimer et le remplacer par un impôt sur la fortune immobilière élargi et plus élevé, au profit de l'État. Le rêve de l'administration des

Finances serait alors accompli : la suppression de tous les impôts locaux et par conséquent la mise sous tutelle des communes.

Nous pourrions débattre de ce sujet lors du débat d'orientations budgétaires qui devrait se tenir lors de notre prochaine réunion du conseil municipal début février.

Quant aux projets de la Ville pour les prochaines années, ils sont ceux que notre assemblée décidera de lancer et de mettre en œuvre. Pour la majorité, ils seront ceux qui figurent dans le programme qui a été approuvé par une majorité des électeurs il y a seulement six mois, et que vous pourrez retrouver dans les documents de campagne de la liste que je conduisais, documents que vous avez sans aucun doute conservés soigneusement pour établir le moment venu la liste de ce qui n'aurait éventuellement pas été fait !

Nous passons à la question de M. Dessanges.

### **Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour à tous.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux encore présents, puisque l'on voit qu'il n'y en a plus beaucoup, hélas, chers Scéens.

Sur le site Internet de la ville dans un article intitulé « La Ville s'engage », vous vous engagez, Monsieur le Maire, à tout mettre en œuvre pour que les pistes cyclables, mises en place après le confinement et préfigurant le RER V (comme vélo), deviennent pérennes et soient un succès.

Ce projet innovant propose, sur le modèle des transports en commun, de développer un réseau de 9 lignes cyclables, interconnectées, reliant les grands pôles régionaux.

Ce projet a été proposé par le Collectif Vélo Île-de-France (regroupant plus de 30 associations en Île-de-France), repris par la Région qui a ainsi créé les pistes « Coronapistes », soutenu par Île-de-France Mobilités (IDFM) ainsi que par Vallée Sud Grand Paris (VSGP). L'objectif de ce maillage de pistes indépendantes de la circulation automobile est d'inciter les habitants à utiliser le vélo en toute sécurité pour leurs déplacements.

Ces pistes sécurisées présentent de nombreux avantages :

- ✓ Rassurer les utilisateurs débutants ou occasionnels pour les amener à abandonner l'usage de leur voiture lors de leurs petits déplacements.
- ✓ Relier les villes entre elles grâce à ce maillage qui facilite et guide les cyclistes,
- ✓ Permettre aux utilisateurs chevronnés de rejoindre les grands axes de circulation pour des déplacements de plus grande importance.
- ✓ Anticiper le triplement de la circulation vélo dont le flux doit être séparé de la circulation

automobile pour des raisons évidentes de sécurité.

- ✓ Diminuer la charge financière pour la Ville lors des constructions de ces pistes cyclables, car la Région et Vallée Sud Grand Paris s'engagent à augmenter leur participation qui est déjà de 87,5 % du financement total des pistes cyclables.
- ✓ Ce maillage pourrait avoir, indirectement, un effet bénéfique sur le dynamisme de Sceaux et de son centre-ville. En effet, la Coulée Verte, qui favorise et stimule un cyclisme familial ou amical ludique en semaine, mais surtout le week-end, pourrait être une invitation à venir découvrir le charme de notre centre-ville si une signalétique est présente.

La pérennisation de ces pistes cyclables transitoires repose sur la solidarité et l'interdépendance des villes de Vallée Sud Grand Paris entre elles et des départements limitrophes. En effet toute rupture du maillage a des effets immédiats : elle complique l'utilisation du vélo et est un frein à l'usage et à sa diffusion.

Ce plan RER V nous concerne, nous, Scéens, car la ligne Grande Couronne (ligne GC) dessert la gare de Robinson, se poursuit par la rue Houdan, l'Amiral, le Lycée Lakanal, puis se dirige vers Bourg-la-Reine.

En contradiction avec l'engagement de la Ville en faveur des pistes cyclables du RER V, comme je le rappelle au début de mon exposé, vous avez indiqué, Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal d'octobre, ne pas comprendre ce besoin de sécurisation des cyclistes grâce à des voies cyclables dédiées, prônant, au contraire le partage de l'espace public « *entre les différents utilisateurs, camions, voitures, moto, et vélo* ».

Vous avez aussi indiqué que nous n'avions pas, dans la ville, la place d'aménager des pistes cyclables partout à moins de supprimer des places de stationnement.

Hélas, nous ne comptons plus le nombre de Scéens qui nous ont indiqué s'être fait voler leur vélo bien que celui-ci ait été attaché, comme il se doit, sur les équipements de la ville prévus à cet effet, notamment ceux aux abords des gares.

Enfin, des pistes cyclables propres valoriseront Sceaux comme une ville vélo, avec des conséquences bénéfiques pour l'économie de la ville.

Aussi nos questions sont les suivantes :

- ✓ Quelle est la proportion de Scéens utilisant leur vélo pour aller travailler ?
- ✓ Quelle est la proportion d'habitants de Sceaux et de ses environs qui prennent leur vélo pour aller au centre-ville ou au parc de Sceaux ?
- ✓ Quand prévoyez-vous de lancer les travaux de déploiement de pistes cyclables en propre sur les départementales de la ville afin de permettre la continuité des pistes cyclables ?
- ✓ En particulier, qu'en est-il des tronçons rue Houdan, rue Camberwel et boulevard Colbert, non équipés à ce jour ?
- ✓ De même qu'en est-il de la rue Voltaire et de l'avenue de Fontenay ?

- ✓ Quels emplacements ont été réservés par la Ville pour installer des parkings à vélo sécurisés, comme c'est déjà le cas dans d'autres villes du territoire, dont Bourg-la-Reine ?
- ✓ Quel budget la Ville a-t-elle prévu pour ces pistes dont il faut rappeler que 87.5 % sont actuellement subventionnés par la Région et le territoire de Vallée Sud Grand Paris ?
- ✓ Quel budget pour les parcs à vélos sécurisés la Ville a-t-elle prévu pour les 3 prochaines années ?

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Maire.

### **M. le maire**

Monsieur le conseiller municipal, je vous félicite pour la mobilisation que vous exprimez en faveur des circulations à vélo, et ce d'autant plus que cette motivation me semble être relativement récente. Vous faites ainsi preuve de la fougue des nouveaux convertis et je m'en réjouis.

Les cyclistes auront probablement noté que l'engagement de la Ville sur ce thème n'est pas nouveau et s'est traduit par de nombreuses actions qu'il serait trop long d'énumérer ce soir. Cette action a par ailleurs donné lieu à plusieurs distinctions au regard du caractère volontariste et innovant de la politique que nous avons menée.

Je tiens d'ailleurs à remercier les cyclistes qui nous accompagnent dans ces démarches.

En ce qui concerne les coronapistes, il ne vous aura probablement pas échappé que leur aménagement concerne au premier chef des voies départementales. C'est donc au département des Hauts-de-Seine qu'il appartient de piloter et de mettre en œuvre ce programme.

Néanmoins, dès avril 2020, la Ville s'est saisie de ce sujet et a été moteur pour inciter au déploiement d'aménagements temporaires en vue du déconfinement sur la base du tracé du RER V.

Le schéma du RER V emprunte des voies départementales, ce qui est logique, puisqu'il s'agit en l'occurrence de viser davantage des trajets extra-communaux que de la desserte locale.

Or, au printemps, le Département, mobilisé sur la mise en place des coronapistes sur les axes reliant Paris (RD920, RD906 pour ce qui concerne notre proximité), a laissé à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris la main sur les aménagements temporaires sur les routes départementales jugées secondaires.

VSGP a donc procédé à des aménagements sur les voies où le Département lui en avait donné l'autorisation et selon les principes qu'il avait validés. Ces aménagements ont essentiellement pris la forme de marquages au sol rue Houdan en juin, et sur le reste des voies départementales à l'automne.

Un dernier tronçon reste effectivement à réaliser : Camberwell et Colbert. L'accord du Département vient d'être obtenu, celui-ci ayant finalement renoncé à imposer, sans d'ailleurs les financer, des ralentisseurs, bruyants et inutiles.

Ces derniers marquages seront effectués en janvier par VSGP.

Là où la largeur de chaussée le permet (Colbert entre le carrefour Lakanal et la rue de Seignelay) une bande cyclable sera tracée dans le sens montant vers le centre-ville, ce qui est le sens le plus pénalisant pour les cyclistes.

Je tiens à vous faire observer que le RER V n'emprunte pas la rue Voltaire ni la rue de Fontenay puisque l'axe Nord/Sud est tracé sur la Coulée verte. Et que par ailleurs, là où elle était maître de ses actions, la Ville a procédé, avant même le déconfinement de mai, à la priorisation du tracé piéton/cycliste à chaque croisement de la Coulée verte avec une voie communale.

Le maillage dont vous parlez n'est pas découvert aujourd'hui et il prend effectivement sens en ayant été travaillé à l'échelle du territoire Vallée Sud Grand Paris et en partenariat avec le Département qui reste gestionnaire des principaux axes concernés. J'ajoute que je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre de 87,5 %, car les aménagements en question sont entièrement financés soit par Vallée Sud Grand Paris, soit par le Département.

Quant aux usages faits par les Scéens de leur vélo, sachez que, pour ce qui concerne les déplacements domicile-travail (2017 INSEE), ils sont 2,5 % à l'utiliser, chiffre supérieur aux communes alentour (Antony, Bourg-la-Reine et Châtenay). Ce qui s'explique probablement en partie par les dispositifs d'aide que nous avons mis en place.

La question du stationnement sécurisé est prégnante. C'est pour cela que la Ville a, dès 2019, fait aménager dans ses parcs en ouvrage (Charaire et Robinson) des stationnements sécurisés par badge et parfaitement aménagés. Afin de les rendre encore plus attractifs, je viens d'en abaisser le tarif de 10 à 2,50 €/mois!

Nous avons par ailleurs voté lors de notre dernière séance un dispositif innovant d'aide à l'achat d'accessoires sécurisants, complété au cours de cette séance.

Des projets de stationnement Véligo sont en cours d'étude par VSGP, à Robinson et à la gare de Sceaux, et un travail constant est mené dans les constructions neuves, particulièrement, afin de créer les conditions d'un usage aisé et quotidien du vélo. Ilot Sceaux vélo que, M. Szykowski connaît bien, est à ce titre, une démarche exemplaire.

### **Question orale de Mme Christiane GAUTIER**

#### **Christiane GAUTIER**

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Sceaux, le 17 décembre 2020

162

Je voudrais questionner la politique de santé à Sceaux.

Comme d'autres villes en Île-de-France, Sceaux n'est pas épargnée par le problème de la désertification médicale. On a vu fondre les effectifs médicaux alors que parallèlement les besoins de santé allaient croissants du fait du vieillissement de la population générale, surtout à Sceaux, où la proportion de celle-ci est un peu supérieure à la moyenne.

C'est ainsi qu'en 10 ans, à Sceaux, entre 2010 et 2020, la moitié des effectifs de médecins généralistes n'exerce plus. Parallèlement une offre de médecine, que je qualifierai d'alternative, s'est déployée, occupant pour une partie d'entre elles, les locaux du parc social de la Ville.

En 2010, 20 médecins généralistes. Aujourd'hui, plus que 11 et dans 5 ans, la moitié d'entre eux aura atteint l'âge de partir à la retraite !

Dès 2018, Sceaux a été classée par l'ARS en zone d'action complémentaire (ZAC), c'est à dire en zone à risque de désertification médicale où l'État, la Région, le Département pour lutter contre, et améliorer le parcours de soins des patients, apportent des aides financières aux professionnels de santé qui s'y installent.

Ne comptons pas sur les communes avoisinantes pour faire face à cette désertification progressive, Fontenay-aux-Roses est classée comme Sceaux, Bagneux, Châtenay-Malabry, le Plessis et Clamart sont déjà classées en zone d'action prioritaire par l'ARS, seules Bourg-la-Reine et Antony ont su tirer leur épingle du jeu, mais pour combien de temps, avec ce voisinage très à risque de désertification ?

Alors que fait la Ville de Sceaux ?

En janvier 2020, dans le Sceaux Mag qui titrait sur la santé, vous vous engagiez à court terme, en 2020 donc, à proposer, au chalet du parc, 7 rue de Penthievre, un local pour 2 professionnels de santé, puis en 2021, au 1 rue du Maréchal Joffre, un local pour y accueillir 4 médecins.

Mes questions seront les suivantes :

- ✓ Quels sont les résultats des concertations, probablement faites avec tous les professionnels de santé de la ville pour mieux connaître leurs difficultés, identifier ceux qui envisagent leur départ à la retraite et la façon dont ils envisagent leur remplacement ?
- ✓ Combien de professionnels de santé y ont participé ?
- ✓ Quelle stratégie la Ville a-t-elle mise en place pour aider ces praticiens à trouver des successeurs ?
- ✓ Quels sont les résultats des interactions de la Ville avec l'ARS et l'URPS (Union régionale des professionnels de santé libéraux) pour établir les besoins de santé de la ville, en généralistes et en infirmières, en sous-effectif également et en déclin ?

Il semble en première analyse que les professionnels de santé qui manquent à Sceaux soient les médecins généralistes et les infirmières en nette sous-densité. Mais vous en avez sûrement une analyse plus fine que la mienne avec les études que vous avez pu conduire.

Ce qui m'amène à la question des critères retenus par la Ville pour attribuer les locaux du parc de la Ville.

- ✓ Ces 10 dernières années, qui en a bénéficié en nombre et par activité ?
- ✓ Dans l'avenir, quels critères seront retenus pour que ces locaux ne soient attribués qu'aux seuls professionnels dont la ville a éminemment besoin ?

Ma dernière question concerne le comité consultatif des professionnels de santé auquel j'ai l'honneur d'appartenir, mais qui ne s'est pas encore réuni depuis que je suis élue.

Vous aviez pourtant annoncé 2 à 3 réunions par an.

Ce comité remplace le conseil local des professionnels de santé qui, si j'en crois le site de la Ville, s'est tenu la dernière fois le 25 mars 2019.

Monsieur Brunelle, pouvez-vous annoncer la date du premier comité consultatif des professionnels de santé qu'il me paraît urgent de réunir pour toutes les raisons énoncées plus haut et dans le contexte sanitaire qui prévaut depuis cette année et qui majore les besoins de soins.

### **M. le maire**

Madame Gautier, la densité médicale en France se situe au niveau de celle de la Finlande et de la Belgique avec une densité moyenne de 310 médecins pour 100 000 habitants, dont la moitié de médecins généralistes ; on est loin de parler de désertification médicale. Cependant certaines régions de France, certains départements d'Ile-de-France, certains arrondissements de Paris voient le nombre de médecins diminuer. Ce phénomène touche principalement la médecine générale.

Il est par ailleurs exact que les besoins médicaux augmentent en raison même des progrès médicaux qui ont permis une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, et donc l'augmentation des « files actives » des personnes porteuses de maladies chroniques.

Les cartes interactives des différentes institutions, Conseil de l'ordre, caisses de retraite, URPS, convergent pour montrer une très grande disparité régionale. La région la mieux pourvue est sans surprise la région PACA, toutes spécialités confondues.

La médecine générale a vu son cadre d'exercice considérablement modifié dans les années 2005-2010. La médecine générale est devenue une spécialité. Elle a bénéficié d'un statut universitaire avec la nomination de maîtres de conférences et de professeurs en médecine générale. En conséquence, les honoraires des médecins généralistes ont été revalorisés. La réforme de la sécurité sociale de 2004 a instauré l'obligation de déclaration d'un médecin traitant autorisant à un remboursement des consultations auprès de médecins spécialistes.

La projection de la pyramide des âges a conduit à augmenter le *numerus clausus* dès les années 2004 afin de compenser le vieillissement des médecins. *Numerus clausus* qui a régulièrement augmenté depuis. Cette augmentation du *numerus clausus* en raison de la durée des études de médecine ne voit ses effets apparaître que 12 à 15 ans plus tard.

Cependant, de nombreux facteurs non paramétriques permettent d'expliquer la diminution du temps médical disponible et donc la relative pénurie ressentie par la population.

Le premier facteur est la date tardive d'installation des jeunes médecins après la fin de leurs études, l'âge moyen d'inscription à l'ordre est de 33 ans.

Plus de la moitié des jeunes médecins préfère un exercice salarié, avec une activité groupée.

La durée hebdomadaire d'activité s'est considérablement réduite passant de 70 heures dans les années 80 à 55 heures en moyenne, les jeunes médecins, hommes et femmes confondus privilégiant une qualité de vie que négligeaient parfois leurs aînés.

De plus, la moitié des médecins généralistes exerce une activité spécialisée, homéopathie, médecine du sport, etc. qui malgré leur qualification les exclut de l'activité de médecine générale.

Le coût de l'immobilier est un autre facteur qui, en particulier à Paris et dans certaines villes, est un frein à l'installation.

Par ailleurs, la spécialité de médecine générale reste peu attractive, et est relativement peu choisie après le concours national.

Ainsi, aujourd'hui plus de 5,4 millions de Français n'ont pas de médecin traitant.

La ville de Sceaux n'échappe pas à ce contexte.

54 médecins exercent sur la ville, 30 femmes, 24 hommes. 15 médecins possèdent une qualification en médecine générale, 8 femmes, 7 hommes. Entre 2009 et 2017, on constate une diminution de 25 % des médecins généralistes.

En revanche, on ne constate pas de pénurie pour les infirmières ni pour les kinésithérapeutes. La densité d'infirmières pour les Hauts-de-Seine s'élève à 611/100 000 habitants. L'ARS a renoncé à réaliser un zonage des infirmiers en raison de la forte proportion d'infirmières salariées liée à la forte densité hospitalière.

L'ARS Île-de-France a réalisé un zonage des médecins des Hauts-de-Seine qui tient compte de trois éléments :

- ✓ Activité de chaque praticien
- ✓ Temps d'accès au praticien
- ✓ Recours aux soins

Certaines villes sont classées en zone d'activité prioritaire, d'autres en zone d'activité complémentaire. Sceaux est classée en zone d'activité complémentaire. Si Antony n'est pas dans la même catégorie, c'est lié à la présence d'une structure hospitalière qui fait défaut à la ville de Sceaux.

Les études réalisées, notamment dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, montrent que l'accès des Scéens à la santé semble satisfaisant. Les assurés du régime général semblent plus impliqués dans leur parcours de soin que la moyenne des Français. 9 % d'entre eux n'ont pas de médecin traitant, contre 15 % au niveau départemental et 16 % en Île-de-France.

Les aides proposées ne sont pas attribuées aux communes, mais aux médecins ayant un projet d'installation. Certaines de ces aides imposent d'ailleurs une activité en secteur 1.

Certaines de vos questions laisseraient penser que les communes ont autorité sur l'installation des médecins. Ce n'est pas le cas. L'exercice libéral de la médecine repose sur la liberté d'installation. Ceci est vrai pour l'installation des médecins, quel que soit leur lieu d'exercice, y compris pour les futurs locaux qui seront mis à leur disposition.

Nous ne pouvons pas, je reprends vos termes « *sélectionner sur critères* » les médecins qui viendraient occuper la future maison médicale rue du Maréchal Joffre.

Cependant, plusieurs médecins ont déjà été contactés et sont intéressés par ce projet.

À cet égard, je vous précise que la Ville elle-même ne dispose pas de locaux qui seraient mis à disposition de professionnels de santé.

En revanche, notre SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dispose de locaux à usage professionnel dans lesquels elle accueille des professionnels de santé. Il ne s'agit donc pas d'une occupation du parc social de la ville. L'affectation de locaux de la SEM à de telles activités permet de garantir des loyers maîtrisés qui contribuent à l'attractivité de notre territoire pour les professionnels de santé.

S'agissant du local situé rue de Penthievre, des propositions ont été faites à différents professionnels de santé qui s'étaient montrés intéressés (ORL, psychiatre) et plusieurs ont visité, mais sans finalement choisir de s'installer pour des raisons qui leur sont propres. Ce local reste donc disponible.

En ce qui concerne les relations avec l'ARS et les URPS, je vous informe que Francis Brunelle, en tant que président du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine, est en contact hebdomadaire avec l'ARS des Hauts-de-Seine. L'URPS siège également au bureau du conseil territorial de santé (CTS).

Les actions menées par le CTS en relation avec l'ARS sont de deux ordres :

La mise en place du Dispositif d'Aide à la Coordination porté par le réseau Osmose qui fusionne plusieurs dispositifs, le réseau de soin Osmose, les MAIA, les PTA, et le projet de création d'une communauté professionnelle territoriale de Santé (CPTS) sur le sud des Hauts-de-Seine.

Ces actions sont guidées par deux principes : assurer une coordination des soins et favoriser l'exercice groupé.

En ce qui concerne le conseil local des professionnels de santé, celui-ci s'est réuni le 25 mars 2019 ; une réunion technique plus récente a porté notamment sur le projet de la maison médicale de la rue du Maréchal Joffre.

Le conseil local des professionnels de santé se réunit deux fois par an. La prochaine date vous sera communiquée dès qu'elle sera fixée, probablement au mois de février ou mars.

Par ailleurs, nous sommes en lien avec le président du Conseil départemental de l'Ordre pour organiser une rencontre avec l'ensemble des médecins de Sceaux dès lors que la situation sanitaire le permettra. Je vous rappelle qu'il existait par le passé des associations de médecins par ville et par territoire. Tout ceci a disparu au fil du temps et la Ville doit désormais intervenir en remplacement de ces associations.

L'organisation du système de santé comprend de multiples acteurs. Son organisation repose pour une grande part sur les ordonnances Debré qui datent de 1958. Le Ségur de la santé initié au printemps dernier n'a traité que le sujet de la médecine hospitalière, négligeant celui de l'offre libérale et la médecine de ville. La plupart de syndicats médicaux le regrettent. Ils viennent d'ailleurs de signer un communiqué avec l'Association des Maires de France pour souhaiter une meilleure prise en compte de la médecine libérale, dans l'immédiat, pour la campagne de vaccination qui débute, et à plus long terme, pour mieux affirmer le rôle des communes dans la santé publique, rôle qui, à l'heure actuelle, n'existe pas juridiquement.

Ainsi, dans le cadre de la future loi 3D qui doit être discutée en 2021, de nombreuses voix se font entendre pour une réforme territoriale de la santé au sein de laquelle les collectivités territoriales Région, Département, communes, auraient un véritable rôle à jouer. Nous y sommes naturellement favorables.

**Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI** (*son de très mauvaise qualité*)

**Philippe SZYNKOWSKI**

Le titre de cette question orale est le suivant : Préparer Sceaux à l'après COVID 19.

Monsieur le maire, la circulation virale de la COVID 19, dont la seconde vague se stabilise en dépit des efforts déployés pour empêcher sa diffusion, met à l'épreuve Scéennes et Scéens qui continuent, comme partout ailleurs, à se protéger d'une contamination toujours possible et redoutée.

Dans cette période, certaines et certains ont succombé après avoir contracté le virus, souvent des personnes âgées. D'autres sont décédés pour de tout autres causes. Quelle que soit donc l'origine du décès, les conditions d'accompagnement au cimetière communal sont très restrictives pouvant provoquer un réel traumatisme psychologique avec des conditions d'accès sanitaires : pas plus de 30 personnes présentes autour de la tombe, respect des gestes barrière, être masqués, impossibilité de se serrer dans les bras, geste si familier dans le monde d'avant.

Le temps du deuil ne trouve pas toujours d'issue et peut devenir pathologique.

Après la pandémie, et pour exorciser cette sombre période, la ville de Sceaux ne pourrait-elle envisager la démarche collective d'un rituel républicain pour honorer la mémoire des morts toutes causes confondues dans cette période de COVID 19 afin d'en amoindrir symboliquement les conséquences néfastes au plan psychologique pour les Scéennes et les Scéens qui ont dû y faire face ? Œuvres artistiques inspirant le recueillement, arbre du souvenir avec inscription sur le ruban du nom des personnes décédées pendant la COVID, le champ des possibles est vaste .

La pandémie a des conséquences sur toute la population, tant les personnes âgées désorientées par les restrictions de sortie, le port du masque, que les commerçants très impactés par les fermetures contraintes, les personnes se trouvant sans emploi, sans ressources, les étudiantes et étudiants qui, comme beaucoup d'autres catégories, sont tenus de travailler sur ordinateur pendant de nombreuses heures, ne peuvent suivre des stages, ont des perspectives professionnelles catastrophiques, sont pauvres dans leurs petits espaces contraints.

Les spécialistes l'affirment : il y aura une vague psychiatrique d'ampleur.

Aussi, mettre en œuvre sans tarder des actions, notamment une cellule psychologique renforcée, doit devenir indispensable avec la conjonction d'efforts qui pourraient être portés tant par la Ville de Sceaux que par d'autres structures administratives.

Pourriez-vous à terme engager la Ville dans ce sens et merci de vos observations ?

### **M. le maire**

Merci beaucoup.

Bien que difficiles à mesurer, les conséquences psychologiques de la crise du COVID sont indéniables.

Les professionnels du champ de la santé mentale ainsi que les médecins généralistes le constatent en population générale. Ces troubles sont variables allant des troubles du sommeil à la tentative de suicide. Deux populations sont à distinguer, la population présentant des troubles psychiatriques endogènes et la population générale.

En ce qui concerne la population psychiatrique, les professionnels du soin psychiatrique ont constaté généralement une prise en charge pertinente, voire une amélioration paradoxale de certaines pathologies.

S'agissant de la population générale, les facteurs exogènes responsables de ces troubles psychologiques sont nombreux ; ils sont bien sûr économiques en premier lieu. Ils sont aussi secondaires et liés à la perte du lien social qui est la base de la structuration émotionnelle et cognitive. Ce dernier élément a été en particulier observé en EHPAD. L'isolement des personnes âgées a pu accélérer le déclin cognitif de ces personnes.

Un élément majeur a été sous-estimé, à savoir les dissonances multiples dans la communication provenant de sources nombreuses, relayées par les médias. Cette perte de confiance dans les autorités, quelle que soit leur origine, gouvernementale, scientifique, médicale, médiatique parfois teintée de fausses croyances, est un facteur majeur de déstabilisation. On sait le caractère néfaste des injonctions contradictoires sur la santé mentale.

Dans ce paysage, les maires, qui ont su faire face dans la distribution des masques, dans l'organisation des tests, demain dans l'organisation de la vaccination, gardent une confiance à peu près intacte de la part de leur population. Le soutien des communes aux associations, l'implication de leurs services sur le terrain, au quotidien, ont aussi permis de maintenir des liens et par là même d'éviter probablement la survenance ou l'aggravation de problèmes psychologiques. Cela a été le cas à Sceaux tout particulièrement, grâce à l'action des agents communaux et de nombreux bénévoles.

Malgré l'absence de compétences réglementaires en santé des maires, ceux-ci s'efforcent de mettre en place des organisations optimisant l'offre de soin.

En ce qui concerne la santé mentale, la ville de Sceaux a été une des premières à créer un conseil local de santé mentale qui met en relation les élus, les professionnels de la psychiatrie et la société civile. Les villes qui possèdent un CLSM sont celles dont la population surmonte le mieux cette crise. Le département des Hauts-de-Seine, sous l'impulsion de la Ville de Sceaux, est le département qui compte le plus de CLSM : 33 sur 36 communes.

Par ailleurs, une note d'information sur les plateformes d'aide psychologique a été rendue publique par le CLSM. Sur le plan national, des dispositifs permettant d'accéder à un remboursement des séances de psychothérapies se sont mis en place à l'instar d'autres pays comme la Suisse.

S'agissant de votre proposition d'un rituel républicain, je n'y souscris personnellement pas. Il m'apparaît en effet que nous ne sommes pas dans la même situation que celle qui résulterait d'une guerre. Nous ne sommes pas en guerre : la guerre résulte d'une décision humaine ou d'un enchaînement de circonstances que les hommes, ou au moins certains hommes, auraient pu éviter. C'est en cela qu'elle constitue un processus véritablement anormal, à l'opposé des valeurs qui fondent précisément l'humanité. Elle laisse derrière elle un cortège de drames collectifs et Sceaux, le 17 décembre 2020

individuels, une immense destruction de richesses, de profonds ressentiments entre les peuples qu'il faut des années d'effort pour surmonter. Mais la guerre, toutes les guerres, sont évitables. C'est pour cela qu'il faut accomplir un devoir de mémoire public envers celles et ceux qui ont été victimes de la guerre. C'est pour cela qu'il faut, pour ces morts, un rituel républicain, car leur disparition porte, malgré eux, une signification particulière qui dépasse le cadre privé.

Mais la catastrophe sanitaire, elle, n'est pas le fruit d'une volonté humaine. Elle résulte d'un processus naturel, que nous ne maîtrisons pas, ce qui doit d'ailleurs nous ramener à beaucoup plus d'humilité quant à la présence de l'homme sur la Terre. On ne fait pas la guerre à la nature. Nous cherchons à nous préserver de ses effets mortels, en prenant conscience que nous n'aurons sans doute jamais le dernier mot avec elle. Celles et ceux qui sont touchés par la nature, qui en meurent, restent bien sûr présents dans le cœur de leurs proches, comme tous ceux qui nous quittent, et leur deuil relève d'abord du cercle privé.

### **Question orale de Mme Liliane WIETZEBIN**

#### **Liliane WIETZEBIN**

Monsieur le Maire, chers collègues, ma question porte également sur la période que nous vivons.

Comme partout en France, notre ville traverse depuis plusieurs mois une période particulièrement compliquée ; nombre de Scéens et de Scéennes en sont particulièrement éprouvés.

Je souhaite attirer votre attention sur une population particulière : beaucoup de jeunes, d'étudiants, se retrouvent dans une situation de détresse matérielle importante, n'arrivent plus à suivre les cours après des mois et des mois d'enseignement à distance, échouent dans leur recherche de stage ou de premier emploi, s'inquiètent pour leurs examens, la poursuite de leurs études. Ils développent également des sentiments d'isolement, de solitude, voire de détresse psychologique qui s'avèrent particulièrement importants au sein de cette population.

Sceaux accueille plus de 10 000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur et en héberge une grande partie ;

Ma question, Monsieur le Maire est la suivante : quelles actions sont engagées par la Ville pour permettre aux jeunes et aux étudiants de traverser cette période très particulière et leur permettre de rebondir par la suite ?

Nous nous permettons d'en suggérer quelques-unes : mobiliser le circuit associatif qui pourrait peut-être prendre l'initiative de proposer des actions spécifiques envers des jeunes, mettre à disposition des espaces de travail/études partagés, mobiliser le CCAS sur cette question, proposer des aides dédiées, mettre en place une cellule spécifique de soutien psychologique, etc.

Je vous remercie Monsieur le Maire, pour votre réponse.

**M. le maire**

Je vous confirme que nous attachons une attention particulière aux étudiants vivant sur notre territoire.

Ainsi que vous le rappelez, ils sont près de 10 000 dans nos différents établissements. Néanmoins, ces milliers d'étudiants n'habitent qu'en relativement petite partie sur notre territoire puisque les 350 logements pour étudiants, dont nous avons favorisé la réalisation, ne répondent qu'à une petite partie de la demande.

Malgré le confinement, les services de la Ville sont restés en contact avec les étudiants qui habitaient ces résidences. Nous avons observé à cette occasion que la plupart avaient rejoint le domicile de leurs familles, mais ceux qui restaient sur place pouvaient être plus particulièrement isolés et précaires.

En lien avec les gardiens des résidences, un accompagnement a été proposé à ceux qui en feraient la demande ou en exprimeraient le besoin.

Nous bénéficions par exemple d'un partenariat avec l'association HopHopFood. En lien avec cette association, nous incitons les particuliers et les commerçants à faire des dons alimentaires destinés spécifiquement aux étudiants via une plateforme.

Un projet de ressourcerie est également à l'étude pour que les étudiants aient accès à des articles et à du mobilier à des prix modiques.

Nous savons par ailleurs que des étudiants peuvent avoir de grandes difficultés pour trouver un stage, notamment ceux qui ne disposent pas d'un réseau.

C'est pourquoi la Ville s'est mobilisée le 21 novembre dernier en organisant la première édition du Forum des stages dédiés à l'économie sociale et solidaire. Cet événement organisé en distanciel a mobilisé une quarantaine d'étudiants et une quinzaine d'entreprises et d'associations locales et nationales et a permis des rapprochements utiles entre un certain nombre d'étudiants et d'employeurs.

**XXI- VOEUX****Vœu déposé par le Groupe Sceaux en commun pour un moratoire relatif au déploiement de la 5G.****Philippe SZYNKOWSKI**

Il s'agit d'un vœu déposé par le Groupe Sceaux en commun pour un moratoire relatif au déploiement de la 5G. Nous en proposons l'adoption par le conseil municipal.

La cinquième génération des réseaux de télécommunication sans fil est promue par l'État, les opérateurs de téléphonie mobile et leurs équipementiers comme une « révolution technologique »  
Sceaux, le 17 décembre 2020

absolument nécessaire à la compétitivité de la France. De nombreuses voix s'élèvent pourtant pour interroger la pertinence et les conditions de son déploiement. Elle est, de fait, imposée aux usagers sans information réelle et sans débat démocratique.

Si les performances promises par la 5G peuvent trouver une utilité dans certains secteurs industriels ou médicaux comme la médecine à distance par exemple, des interrogations lourdes demeurent :

- ✓ La consommation électrique des antennes relais en 5G (et des objets connectés qu'elle permettra d'utiliser) sera bien plus importante qu'avec la 4 G, car elle est conçue pour permettre des débits 10 fois supérieurs. Or, la transition écologique implique de réfléchir à des manières de produire et de maintenir les équipements qui soient les plus sobres possible ;
- ✓ Le passage en 5G impose de remplacer le parc de smartphones existant, alors qu'aujourd'hui à peine 17 % des déchets électroniques ménagers sont réellement recyclés, le restant s'entassant dans des décharges installées dans des pays pauvres ;
- ✓ « L'Internet des objets », promis grâce aux capacités techniques de la 5G, va multiplier l'exploitation des « terres rares », lesquelles sont extraites et raffinées dans des conditions de travail souvent indignes, et qui occasionnent la pollution des lacs et rivières ;
- ✓ La multiplication des capacités de transfert des données entre terminaux et « objets connectés » pose aussi la question du respect des données personnelles des usagers, des possibilités d'intrusion dans la vie des foyers, et les risques accrus de piratage informatique sont déjà bien documentés ; les grands groupes américains (GAFAM) sont au final les principaux bénéficiaires des capacités accrues des réseaux mobiles ;
- ✓ Le réseau 4G/4G+ n'est toujours pas pleinement déployé sur le territoire français, créant de fait une fracture numérique entre villes et campagnes. Les fréquences d'émission de la 5G étant plus courtes que pour la 4G, cette fracture qui touche entre un quart et un tiers de la population française risque fort de s'accroître ;
- ✓ Par ailleurs, et même si le consensus scientifique actuel établit l'innocuité des ondes électromagnétiques aux seuils d'exposition actuels, il n'en reste pas moins que l'inquiétude de la population est manifeste et que ce sujet divise. Cette inquiétude doit être entendue, le débat et la confrontation d'idées doivent pouvoir se tenir, en toute indépendance et avec la participation de toutes et tous.

Chacun à Sceaux peut, selon ses moyens, bénéficier de la fibre optique. Et la 4 G utilisée par beaucoup de nos concitoyens munis de leurs portables peut permettre d'ores et déjà une réception correcte en fonction de la localisation des émetteurs.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'ANSES, rendra seulement en mars 2021 son rapport sur la 5G. Mais déjà, en mai dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat, instituée par le Président de la République qui regroupait 150 citoyens rendait publiques ses 149 propositions, dont une visant à « *instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5 G en attendant les résultats de l'évaluation (de cette technologie) sur la santé et le climat* ».

La majorité politique actuelle ne tient pas compte de cette proposition.

Enfin, depuis la rentrée de septembre, dans une multitude de communes françaises, des collectifs d'habitant-e-s se constituent réclamant un débat citoyen sur le déploiement de la 5G, et le fait que l'Agence Nationale des Fréquences l'ait autorisé sur quelques milliers de sites ne change rien sur la problématique de fond tant sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la santé des citoyens-nés que sur son opportunité.

Le Président de la République a fait le choix politique par ses propos d'ignorer le débat sur la 5G pourtant nécessaire dans la pratique démocratique. Dès lors, il revient aux communes, premiers échelons d'une démocratie de proximité, de favoriser l'expression citoyenne et la confrontation pacifique des arguments pour faire valoir l'intérêt commun.

*Dans ces conditions, les élus du conseil municipal de Sceaux émettent le vœu que :*

- ✓ *Un moratoire soit décidé par l'État sur le déploiement de la technologie 5G, le temps qu'une consultation citoyenne puisse se tenir au sein des communes qui le demandent ;*
- ✓ *La Commission Nationale du Débat Public soit sollicitée afin d'organiser ce débat citoyen ;*
- ✓ *Que ce débat permette à chacune et chacun-e de s'informer et intègre les problématiques sanitaires, sociales, écologiques, démocratiques et géopolitiques que les perspectives de déploiement de la 5G rendent particulièrement cruciales.*

### **M. le maire**

Merci, M. Szykowski. Il ne s'agit pas d'une question orale, je ne vais donc pas vous répondre, mais d'un vœu sur lequel je propose au conseil municipal de débattre.

Je veux simplement vous dire que la majorité a d'ores et déjà travaillé sur ce sujet qui doit faire l'objet de beaucoup de pédagogie, car beaucoup de choses se disent.

Si vous le permettez, je laisserai Florence Presson et Numa Isnard vous présenter les initiatives que nous souhaitons vous proposer et qui vont bien au-delà d'un vœu.

### **Florence PRESSON**

Vous avez raison. Il y a effectivement de nombreuses informations, désinformations, peurs, oui-dire sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle, avec Numa Isnard, nous avons travaillé sur ce sujet, tout d'abord en réunion de majorité, et nous souhaiterions vous proposer l'organisation le 28 janvier prochain à 20 h d'une rencontre, à la mairie ou à distance, avec des représentants de l'ANFR et de la Fédération Française des Télécoms. L'idée est que l'ANFR puisse présenter la technologie, la réglementation, et répondre à l'ensemble des questions que les citoyens se posent. S'agissant de la Fédération Française des Télécoms, dans laquelle tous les opérateurs sont représentés, il nous semblait plus pertinent d'inviter son directeur général, plutôt que des opérateurs qui auraient pu être dans une démarche pseudo-commerciale. La Fédération nous parlera notamment des usages et apportera également des réponses aux Scéens. À la fin de cette rencontre, nous proposerons aux

personnes présentes de rejoindre le groupe de travail du Comité consultatif des transitions sur la 5G. Le sujet a été évoqué il y a déjà un bon moment et il nous semble assez pertinent de faire cette première réunion de cadrage pédagogique avant d'en faire une seconde un peu plus tard autour d'un axe beaucoup plus médical et scientifique. La date du 16 mars vous sera communiquée. Entre les deux, il y aura la première réunion de ce groupe de travail thématique sur la 5G au cœur du Comité consultatif des transitions, tout en sachant que les élus, en tant que membres permanents, y sont tous conviés.

Dans ce contexte, il nous semblerait plutôt pertinent et raisonnable de retirer ce vœu. En effet, ne pas tenir compte des futures conclusions de ce groupe de travail serait dommage. Par ailleurs, je me permettrai de proposer à ce groupe de travail de réaliser un vœu pédagogique à destination des citoyens concernant l'usage des téléphones. On parle beaucoup de la 5G, mais assez peu du téléphone. Beaucoup ont encore le réflexe de le porter à l'oreille directement ou de le garder dans la poche du pantalon ou de la veste. Or, à la lecture de l'étude MOBI-KIDS de Brigitte Lacour, épidémiologiste au Centre de Recherche en Épidémiologie et Statistiques Sorbonne Paris Cité et Directrice du Registre National des Tumeurs Solides de l'Enfant, je pense qu'il y a urgence à se mobiliser et à faire passer un message important quant à l'usage du téléphone pour tous, et peut-être un peu plus fortement pour les jeunes.

### **M. le maire**

Qui d'autre souhaite s'exprimer sur ce vœu ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Quelques points par rapport à ce vœu pour un moratoire de la 5G.

Le premier, c'est que la 5 G à Sceaux, c'est déjà fait. Elle est opérationnelle pour deux opérateurs depuis le début de la semaine. Je ne vois donc pas comment l'on peut demander un moratoire alors que la 5G est déjà opérationnelle à Sceaux.

On dit beaucoup de choses sur la 5G, mais il faut savoir que plusieurs bandes de fréquence sont utilisables. Certaines fréquences sont déjà utilisées par la 4G. Cela n'aura donc pas plus d'impact sur la santé que la 4G. On va basculer dans un mode que l'on appelle DSS 4G/5G, DSS pour Dynamic Spectrum Sharing, soit le partage dynamique du spectre. Cela revient à dire que la bande de fréquence peut être utilisée sur une même antenne existante pour la 4G et la 5G, de nouvelles fréquences que l'État vient de distribuer moyennant un gros chèque de la part des opérateurs. Ces informations sont disponibles sur le site de l'Arcep. Je pourrai vous donner, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez, les liens Internet de ces références.

Concernant le déploiement de la 5G par les opérateurs, il n'existe pas encore de sites Internet référençant la liste des sites déployés, mais cela ne devrait pas tarder. Sur le site Internet de l'ANFR, on peut voir la liste des sites autorisés. Une autorisation permet le lancement de la mise en service, mais il peut s'écouler des semaines, voire de nombreux mois avant que cela soit opérationnel. Et je vous donnerai, Monsieur le Maire, le lien de ce site Internet qui, je l'espère, nourrira les réflexions de Mme Presson et de M. Isnard. Je pense que d'ici quelques jours, on aura sur le site dont je parle la carte des sites 5G en service. L'Arcep publie aussi des cartes, mais elles ne sont pas très précises. Sur Sceaux, deux opérateurs ont déployé la 5G sur un certain nombre de sites, sur deux fréquences, l'une autour de 4 Go et l'autre autour de 2 Go. Trois autres sites ont été autorisés par l'ANFR. Je vous donnerai les coordonnées, si vous le souhaitez, Monsieur le Maire. Sur ces sites, on a du 700 Mo, 2,1 Go et 3,5 Go.

Voilà ce que je pouvais partager avec vous ce soir sur ce sujet. Selon nous, ce vœu n'est plus pertinent compte tenu du fait que la 5G est déjà déployée.

### **Florence PRESSON**

Je voulais juste vous signaler, Monsieur Dessanges, que vos données ne sont pas à jour. Trois opérateurs couvrent la 5G sur Sceaux aujourd'hui. Et je vous conseille le site <https://www.cartoradio.fr/> qui vous donne exactement l'information de l'emplacement des antennes, les mesures radioélectriques, la date à laquelle les vérifications ont été faites, etc. Vous pouvez l'avoir sur votre téléphone portable. Vous êtes géolocalisé et vous avez toute l'info en un seul clic.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur Szykowski, compte tenu de la proposition faite par Florence Presson, souhaitez-vous maintenir ce vœu ?

### **Philippe SZYKOWSKI**

Peut-il être mis à l'écart provisoirement ou dois-je vraiment le retirer pour que d'autres perspectives puissent se dégager ?

### **M. le maire**

La perspective, c'est d'aborder la question pour au moins faire de la pédagogie. Ce qu'a dit Jean-Christophe Dessanges est vrai. Le déploiement est en cours, mais il est nécessaire de faire de la pédagogie pour diminuer les craintes et les appréhensions. J'espère qu'on y arrivera. Ce que propose Florence sur l'utilisation du téléphone est par ailleurs intéressant. Je crois qu'il faut avoir une approche pédagogique en direction des Scéens sur les conséquences des ondes d'une manière

générale, qu'il s'agisse de la 5G ou du téléphone. Il me semble qu'il y a là quelque chose à faire. On aurait peut-être dû le faire plus tôt, mais personne ne le fait non plus. J'ai vu que la Ville de Paris avait statué sur la question. Il y a eu un débat en Conseil de Paris cette semaine sur la base des éléments d'analyse d'une commission citoyenne qui s'est réunie à trois reprises pendant quelques semaines. Je pense que la proposition de Florence Presson de faire travailler le Comité consultatif des transitions est importante, même s'il ne s'agit pas de revenir sur les déploiements en cours. Nous n'avons d'ailleurs aucun moyen juridique de nous y opposer.

En tout cas, pour ce qui concerne la majorité, nous ne participerons pas au vote. On ne votera pas pour ce vœu. On ne votera pas contre non plus, car la question que vous posez est une vraie question. Et je comprends que beaucoup de gens se la posent. On ne participera donc pas au vote, mais je comprends que vous souhaitiez le maintenir. C'est comme vous voulez.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Dans ces conditions, nous allons faire ce qu'a dit Florence Presson, avoir un débat sur le sujet et voir sur quoi cela peut déboucher, sachant que sur le fond, la question demeure. Attendons les conclusions de l'ANSES en mars prochain.

Je retire donc ce vœu et nous discuterons de tout cela dans le cadre du comité consultatif des transitions et au cours de la réunion du mois de janvier.

### **Florence PRESSON**

Vous pouvez retenir la date du 28 janvier à 20 h. Le 16 mars sera celle du CCT.

*Le vœu du Groupe Sceaux en commun est retiré.*

### **Vœu du Groupe Sceaux Ensemble pour une politique en faveur de la protection du patrimoine architectural et végétal historique de la Ville.**

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je présente au nom du Groupe Sceaux Ensemble un vœu pour une politique en faveur de la protection du patrimoine architectural et végétal historique de la ville.

Il s'agit, avec la modification du PLU numéro 2 qui sera entérinée dans quelques semaines par Vallée Sud Grand Paris, de faire de Sceaux une ville pilote dans la préservation de son patrimoine végétal grâce à la bonne utilisation des outils réglementaires en vigueur.

En effet, Sceaux est une ville dont la singularité au sein de Vallée Sud Grand Paris, la qualité de vie, l'attractivité dépendent notamment de son patrimoine architectural et végétal.

Sceaux est formé pour 33 % de son territoire de quartiers de type pavillonnaire. Il s'agit de quartiers relativement anciens, qui ont vu le jour à la fin du XIXe siècle et principalement dans la première

moitié du XXe siècle, et constituent des secteurs identitaires du territoire communal, reconnus comme éléments de patrimoine historique. Près de 10 % des maisons en zone pavillonnaire sont identifiées à l'inventaire du patrimoine remarquable, annexé au PLU.

Sceaux, qui représente moins de 5 % des habitants de Vallée Sud Grand Paris accueille cependant 22 % des monuments historiques du territoire, et possède l'un des deux sites patrimoniaux remarquables (ou SPR) du territoire, avec la ville de Clamart.

Le patrimoine végétal de Sceaux et notamment le patrimoine végétal sur domaine privé reste l'un des plus riches du territoire Vallée Sud, bien qu'il ne reste qu'une partie des 133 arbres initialement inscrits comme arbres remarquables en 2004.

Certains de ces arbres ont une histoire, comme les cèdres de l'Amiral auprès desquels aurait été aperçu Bonaparte, ou le cèdre qui surplombe l'hôtel des impôts rue Houdan. C'est à l'ombre de celui-ci, que Joseph Kessel et sa première épouse phthisique vécurent entre les deux guerres. Joseph Kessel y écrivit un de ses romans.

Nous voyons bien que les arbres, comme les maisons racontent une histoire, structurent le paysage et participent à l'écosystème de notre ville.

Malheureusement, force est de constater que le nombre d'arbres inscrits au patrimoine végétal de la ville diminue d'année en année, soit parce qu'ils sont malades soit parce qu'ils ont été fragilisés par des travaux de construction, comme le magnifique Séquoia du 13 boulevard Desgranges qui a dû être abattu après avoir été fragilisé par les travaux de construction d'une maison qui ont détruit une partie importante de son système racinaire. Dans la plupart des cas, la mairie ne peut que constater la nécessité de détruire un arbre fragilisé par la construction de l'habitation qu'il menace désormais.

Nous constatons aussi que certaines zones comme l'avenue de la République, enclave pavillonnaire dans un périmètre à densifier, ou la zone du lotissement Bertron qui fut le premier lotissement de la ville avec une structure parcellaire reconnaissable sont menacées par des projets d'immeubles collectifs qui changeront à jamais les abords et le caractère de ces zones pavillonnaires.

J'ouvre juste une parenthèse, Monsieur le Maire, car j'ai appris par des sources du territoire que vous aviez obtenu l'accord de l'EPT pour classer en ensemble urbain protégé l'avenue de la République. Je vous en félicite !

Poussés par notre ambition de faire de Sceaux une ville à la pointe de la préservation de son patrimoine, nous souhaitons que la Ville dans le cadre de la modification numéro 2 du PLU, adopte ou mette en pratique les outils réglementaires et légaux au profit d'une politique en faveur de la protection de son patrimoine historique.

Pour ce qui concerne les zones pavillonnaires, nous souhaitons que la Ville étende la classification en ensemble urbain et paysager (EUP) (article L151-23 du code de construction) aux pavillons de Sceaux, le 17 décembre 2020

l'avenue de la République (ce qui a été fait) et au lotissement Bertron comme l'ont demandé près de 400 pétitionnaires ces deux derniers mois. Nous souhaitons que la Ville fasse vivre ces EUP en documentant les particularités de ces quartiers, avec le soutien de leurs habitants !

Le patrimoine végétal bénéficiera de ces EUP, mais cela ne suffit pas. Aussi nous souhaitons que la ville mène une politique de préservation et de sauvegarde de son patrimoine végétal, basée notamment sur :

- ✓ L'étude du classement de chaque arbre remarquable de Sceaux comme « élément de paysage » et que soient jointes au document d'urbanisme les « mesures de nature à conserver l'élément de paysage, classé pour des raisons d'ordre historique, culturel ou écologique ».
- ✓ La classification en Espace boisé classe (EBC) (Articles L113-1 et L113-2 du code de construction) de la zone racinaire de chaque arbre remarquable dans le périmètre duquel un projet de construction est prévu. Les arbres suivants pourraient être concernés par de telles mesures : cèdres du Liban (n° 726 et 727), séquoia géant de Californie (n° 778), cèdre de l'Atlas Bleu (n° 697), mais aussi frêne commun (n° 794), marronnier commun (n° 767), hêtre pourpre (n° 756), érable négundo (n° 718).
- ✓ La mise en place d'un inventaire dynamique des arbres sur la base du projet que nous vous avons communiqué et qui vise à valoriser auprès du public les arbres remarquables du domaine public ainsi que ceux du domaine privé
- ✓ La mise en place d'une politique de protection des arbres ayant le potentiel pour devenir des arbres remarquables, grâce notamment à la classification en espace boisé classé (EBC) des périmètres racinaires de ces arbres en devenir
- ✓ La mise en place d'un suivi phytosanitaire des arbres dits remarquables afin de pouvoir accompagner au mieux les propriétaires des terrains accueillant ces arbres dans leur préservation.
- ✓ La mise en place d'actions de valorisation des arbres remarquables auprès de la population scéenne.
- ✓ La mise en place d'un rapport annuel qui fasse le bilan de politique de préservation des arbres remarquables

Ces dispositions permettront à la Ville de Sceaux de renforcer un patrimoine végétal utile aussi bien pour la qualité de vie et la respiration des paysages urbains que pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous faisons le vœu que Sceaux devienne une des villes les plus actives dans la préservation du patrimoine végétal historique en milieu urbain, tout en lui permettant de mieux le valoriser au bénéfice de tous ! Il y a urgence à agir !

Merci, Monsieur le Maire, merci chers collègues de votre écoute.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, je voudrais d'abord vous remercier de faire ainsi le panégyrique de l'action de la municipalité, puisque tout ce que vous venez de dire figure peu ou prou dans la charte de l'arbre, que nous avons adoptée il y a un an, et figure aussi dans le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme qui a été organisé par Vallée Sud Grand Paris et dans lequel figurent un certain nombre de dispositions allant dans le sens du vœu que vous présentez.

Je voudrais simplement faire quelques remarques à titre d'information.

En ce qui concerne le vœu que vous exprimez pour créer de nouveaux espaces urbains et paysagers dans le plan local d'urbanisme (PLU), je vous informe que la Ville a soutenu auprès de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris la proposition des riverains de l'avenue de la République de créer un espace urbain et paysager à l'échelle de cet îlot. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette modification. La délibération du territoire devrait être soumise au vote début février. La modification du PLU sera ensuite applicable un mois après l'adoption de la délibération.

S'agissant de la rue Bertron, je n'ai pas souvenir d'avoir vu une pétition de 400 personnes demandant la création d'un espace urbain paysager. Il aurait fallu soumettre la demande à l'enquête publique. Ce quartier se trouve en site patrimonial remarquable et il bénéficie à ce titre d'une protection beaucoup plus forte que ne peut l'être un espace urbain et paysager, ce qui n'était pas le cas de l'avenue de la République.

Votre vœu suivant est relatif aux arbres identifiés comme remarquables par le PLU et protégés à ce titre. Ces arbres remarquables sont protégés à deux titres par le PLU, au titre de l'article L.151-23 du code l'Urbanisme, comme éléments de paysage, et au titre de l'article L.113-1 du même code, relatif aux espaces boisés classés (EBC). Votre souhait de protection renforcée est donc déjà effectif dans le PLU.

Comme évoqué précédemment, les arbres remarquables bénéficient du même régime de protection que les espaces boisés classés et à ce titre, toute intervention (y compris sur son système racinaire) pouvant compromettre sa conservation, est proscrite. Définir un périmètre théorique de protection n'apparaît pas nécessaire, voire même contre-productif : chaque arbre est spécifique au regard de son espèce, de son histoire de développement et de sa situation. La protection de ses systèmes racinaire et aérien doit s'adapter à la singularité de chaque arbre. Le régime de protection actuel apparaît comme suffisant.

L'inventaire des arbres remarquables figurant à ce jour dans le PLU est issu d'une étude réalisée par le département des Hauts-de-Seine en 2004. Dans le cadre de la démarche de concertation « Parlons ensemble de l'environnement » et de ses prolongements à travers les réunions du Collectif Scéen pour l'environnement sur la charte de l'arbre et la protection des quartiers pavillonnaires, la Ville de Sceaux s'est engagée à renouveler l'inventaire des arbres remarquables Sceaux, le 17 décembre 2020

et à associer le public à ce travail de recensement. Il s'agit d'un travail long (4 ans de travail pour le précédent inventaire) de repérage, tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. Il nécessite de s'entourer d'experts du végétal et du paysage pour une analyse sur la base de critères définis et objectifs. La Ville s'est rapprochée du Département et de professionnels pour définir une méthodologie de travail afin d'être en mesure d'engager les opérations de recensement à compter de l'année 2021 en associant le public volontaire, comme elle s'y était engagée. Ce travail pourra trouver une traduction réglementaire dans le cadre du PLU intercommunal, dont Vallée Sud-Grand Paris a prescrit l'élaboration.

Votre vœu est par conséquent relativement exaucé. C'est un vœu à caractère proclamatoire. Nous sommes déjà dans l'action sur ce sujet. Ce n'est pas quelque chose de nouveau que nous découvrons à cette occasion.

J'ouvre le débat sur ce vœu. Qui souhaite intervenir ?

### **Florence PRESSON**

Je ne voudrais pas paraphraser ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, mais nous sommes passés à l'action sur ce sujet depuis plusieurs années. Nous avons travaillé sur le concept de Métropole Nature aux côtés de la Métropole du Grand Paris grâce au groupe de travail mis en place suite à « Parlons ensemble de l'environnement » avec lequel nous avons été source de propositions et pas forcément en nous creusant la tête ou en imaginant des choses, mais en prenant tout simplement le concret et l'existant de ce que nous faisons réellement.

Sur tout ce qui concerne le patrimoine végétal, nous avons pris des actions concrètes, nous avons agi et nous n'en sommes plus au stade de l'espérance, du souhait ou d'un vœu.

Le vœu que nous pourrions avoir, c'est de poursuivre la démarche engagée. Il est clair que la plénière du CCT prévue en février – et je vous engage à y participer – est là pour rafraîchir la mémoire de tous sur la charte de l'arbre, sur la Métropole Nature, sur le fait que Sceaux est territoire engagé pour la nature. Seules 51 communes sont labellisées de cette façon. Nous en faisons partie. Et ce n'est pas un projet, mais bien le constat de ce que nous sommes. C'est du concret. Cette réunion permettra à chacun de prendre connaissance de l'existant. Et il ne faut effectivement pas se reposer sur ses lauriers et aller plus loin. On pourra alors définir de nouvelles actions et continuer à faire avancer ce patrimoine végétal qui caractérise la ville.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci de ces précisions, Monsieur le Maire.

Je voulais juste revenir sur quelques points que vous avez mentionnés. Les 400 pétitionnaires, c'était pour les deux pétitions, 337 pétitionnaires pour l'avenue de la République et une soixantaine pour le lotissement Bertron (pétition papier). Cela a été agrafé au rapport d'enquête. Je crois qu'en

ce qui concerne le lotissement Bertron, l'enjeu était d'aller sur la base du lotissement tel qu'il était à ses origines dans les années 1850. La mairie et la gendarmerie faisaient à l'époque partie du lotissement Bertron qui partait de l'avenue Joffre jusqu'à Fontenay et Desgranges. M. Bertron a petit à petit loti cet énorme terrain, ce qui a permis de créer la gendarmerie, la nouvelle mairie et toute la trame que l'on a aujourd'hui et qui est très reconnaissable. C'était de ce quartier dont je voulais parler et qui n'est pas couvert par la SPR, celle-ci s'arrêtant à Bertron. Mais vos services le savent mieux que moi.

Vous dites que les arbres remarquables sont protégés à deux titres, au titre de l'article L.151-23 et au titre de l'article L.113-1, mais l'on voit que cette protection n'est hélas pas toujours suffisante. Nous appelons à étendre les zones protégées en L. 113-1 au-delà de l'arbre lui-même, mais sur un massif d'arbres situés autour d'un arbre remarquable pour lui laisser la place de survivre. On voit que beaucoup de constructions ont été édifiées à proximité d'arbres et que les riverains se plaignent. Les arbres, ça fait des aiguilles, ça fait des fruits, ça perturbe les pelouses, les terrasses. Et l'on voit des séquoias abattus ou en passe de l'être parce qu'ils sont trop proches des bâtiments alors qu'ils étaient là bien avant.

Je pense donc qu'il faut être plus ambitieux dans la protection des arbres. C'est le vœu que nous avons fait ce soir. Nous avons une ambition pour la protection du patrimoine végétal historique de la ville qui n'est pas antinomique avec ce qui a été fait auparavant, mais qui vient le compléter sur des points qui n'avaient pas été mis en valeur jusqu'à maintenant. Voilà ce que je voulais dire.

### **M. le maire**

Toutes ces questions relèvent désormais de Vallée Sud Grand Paris et non plus de la Ville. Je vous suggère d'adresser ce vœu à Vallée Sud Grand Paris dans le cadre du PLUi, ce qui n'empêchera d'avancer sur l'inventaire des arbres remarquables comme nous nous y sommes engagés. Le PLUi est dans la phase de diagnostic. Si l'on veut augmenter la protection des arbres remarquables, il faut adresser ce vœu au territoire. Cela ne pourra pas être fait dans la modification du PLU actuel puisque cela n'a pas été intégré, en tout cas pas complètement. Est-ce que vous voyez ce que je veux dire ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je vous remercie de votre proposition et j'entends bien ce que vous voulez dire. Je suis étonné parce que ces éléments avaient été remontés au commissaire-enquêteur. On en a fait un vœu. Si je me souviens, la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu ce soir, c'est parce qu'il n'était pas destiné à la Ville, mais à l'EPT qui est maître d'œuvre dans la mise en place des règlements d'urbanisme. C'est grâce à cela que je peux vous parler de ce vœu ce matin.

**M. le maire**

Ce vœu est donc un vœu adressé au territoire.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Exactement, mais que l'on vote en tant que Ville afin que vous puissiez le porter au territoire.

**Chantal BRAULT**

J'entends bien tout cela. Effectivement, ce ne sont que des constats auxquels nous sommes particulièrement attachés. Ce qui me dérange un peu, c'est que M. Dessanges parle de son ambition. Mais cette ambition nous habite tous depuis longtemps. Nous ne découvrons pas aujourd'hui ces enjeux majeurs de protection du patrimoine sur lesquels nous travaillons depuis des années. Nous ne découvrons pas aujourd'hui à travers la rédaction de ce vœu ce à quoi nous pourrions nous attacher. Nous avons un profond attachement pour la préservation du patrimoine depuis bien longtemps, bien avant la démarche « Parlons ensemble pour l'environnement ». Cela a pris différentes formes et s'est manifesté de différentes manières. Je me souviens des années de la ZPPAUP qui a donné lieu à un travail approfondi.

Nous ne dirons pas aujourd'hui que nous allons porter cette ambition au territoire. Je pense qu'il faut affirmer ce que nous savons faire, ce que nous avons déjà fait et les objectifs que nous poursuivons. Il n'y a pas aujourd'hui le principe d'un vœu qui viendrait tout à coup nous redonner des axes, une directive, une leçon... Nous connaissons parfaitement le patrimoine de notre ville. Nous n'avons pas attendu ce vœu pour le découvrir. Nous ne saurions donc nous ranger derrière ce vœu qui laisse penser qu'un temps nouveau s'ouvre à nous. Je crois qu'il faut prendre le temps de poursuivre ensemble notre travail, en concertation, mais je ne vois pas ce que ce vœu apporterait de plus ou de mieux à notre engagement.

**Isabelle DRANCY**

Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Chantal. Je ne vois pas la valeur ajoutée de ce vœu. Je me retrouve tout à fait dans les propos de Florence qui dit que l'on a besoin de concret et de Chantal qui dit que cette volonté de préserver notre environnement s'est manifestée au travers de nombreuses actions. Honnêtement, je ne vois pas quoi sert ce vœu si ce n'est à faire de la politique politicienne. Pour ma part, je ne vois vraiment pas l'utilité de ce vœu.

**Patrice PATTEE**

Je souhaitais également intervenir. Résumer la question du patrimoine de nos paysages scéens aux arbres remarquables est très réducteur. Notre combat porte sur les arbres, mais également sur les clôtures. Nous constatons en effet que le végétal disparaît de manière beaucoup plus insidieuse parce que les propriétaires de pavillons remplacent leur clôture végétale par des occultants

complets. Monsieur Dessanges, vous n'imaginez pas le nombre d'interventions que nous faisons auprès des Scéens qui font une déclaration préalable pour l'implantation ou la modification d'une clôture. Et certains ne font même pas de déclaration préalable. Lorsqu'une DP est déposée, nous travaillons avec les propriétaires pour les pousser à avoir des projets beaucoup plus compatibles avec le paysage scéen que nous apprécions. Mais certains effectuent des travaux sans déposer de DP et cela se termine par un contentieux. Certes, les arbres sont importants, mais les paysages scéens, ce sont aussi toutes ces clôtures qui évoluent dans le mauvais sens. C'est précisément l'un des accents que nous avons portés dans le cadre de la modification du PLU. Et sur le terrain, nous intervenons quotidiennement auprès des Scéens pour les ramener à des considérations sur leur clôture plus compatibles avec la préservation des paysages que nous connaissons et que nous apprécions.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

### **Maud BONTE**

Je vous remercie de me donner la parole.

Au sujet de ce vœu, nous y étions attachés peut-être parce qu'il s'agit d'un thème qui nous tient tous à cœur. Bon nombre d'entre vous ont fait beaucoup et nous en sommes conscients. Il est certain que nous ne pouvions pas agir auparavant et que nous ne pouvions même pas faire de vœu, puisque nous n'étions pas élus. Nous avons maintenant la possibilité de vous proposer ce vœu qui nous paraît essentiel. Il ne s'agit absolument pas de tenter de savoir qui était le premier, etc. J'avoue que je suis un peu surprise. Il me semble que, dans le cadre d'un conseil municipal, il peut y avoir un consensus intelligent sur des thèmes qui touchent tout le monde et qui nous tiennent tous à cœur. Il ne s'agit pas de supposer que d'autres n'aient rien fait et que l'on découvre tout. Sans avoir été élus, nous sommes à Sceaux depuis des dizaines d'années comme certains d'entre vous. Nous voyons notre ville et nous savons aussi l'aimer et nous souhaitons la préserver, particulièrement en ce qui concerne son patrimoine végétal. Ce n'est pas une question d'antériorité ou de pouvoir. Il ne faut pas le vivre de cette manière. Je crois au contraire que ce vœu est essentiel.

J'entends avec intérêt Patrice Pattée parler des clôtures. C'est un sujet tout à fait intéressant. Il y a effectivement beaucoup de végétation dans les clôtures, ce qui peut être très intéressant - et M. Bernard en parlerait mieux que moi - avec la multitude d'insectes et la trame bleue que l'on peut y développer.

Je voudrais attirer l'attention de Patrice Pattée sur l'intérêt, non seulement des arbres remarquables, mais aussi des arbres à hautes tiges. Irène Nenner de l'association 92, que Philippe connaît bien, a lancé un projet participatif auprès du Département qui consiste à planter des arbres. Les dossiers qu'elle a préparés dans ce cadre démontrent que les arbres à hautes tiges, par leur envergure et leurs

feuilles nombreuses, permettent d'absorber beaucoup de CO2, bien davantage que des clôtures. Nous sommes attachés au paysage végétal qui ne se réduit pas effectivement aux arbres, mais ceux-ci ont cette force de pouvoir absorber le CO2, de rafraîchir l'atmosphère, et d'être garants d'un certain équilibre. Il n'y a pas que le visuel et le paysage, il y a aussi toute cette garantie d'humidité et de captation du CO2 qui est très utile. C'est la raison pour laquelle il nous semblait essentiel d'émettre ce vœu à destination de l'EPT sans que quiconque ne se sente blessé. Au contraire, on peut faire équipe sur un sujet commun. Pendant ce conseil, nous avons nous-mêmes approuvé un certain nombre de décisions présentées par le maire. Je pense qu'il faut voir les choses avec ce recul.

### **Patrice PATTEE**

Si je peux permettre de réagir, Madame Bonté, il y a un quartier que vous connaissez bien : le quartier des Musiciens. Vous le savez mieux que moi, ce quartier est homogène par la nature des maisons qui ont toutes été construites à peu près à la même époque et par la taille des parcelles. Je vous mets au défi de trouver des arbres remarquables dans ce quartier compte tenu de la taille des parcelles. En revanche, les clôtures sont tout à fait compatibles avec la taille parcellaire de ce lotissement. Vous le savez, les parcelles font à peine 300 m<sup>2</sup>. Il est par conséquent impossible d'y planter des arbres. À l'époque du POS, il avait été prescrit de planter des arbres à hautes tiges. On n'a jamais pu le faire alors qu'en revanche, les haies ont toute leur place dans ce quartier.

### **Maud BONTE**

Puisque nous connaissons bien ce quartier, il y a dans la maison de M. Lanxade un arbre absolument superbe. Je pense qu'il fait partie de l'inventaire des arbres remarquables. Et il y a dans l'ancienne propriété de Nicole Zuber des arbres très hauts qui existent depuis fort longtemps. Nous avons aussi quelques très beaux arbres, mais cela ne s'oppose pas aux clôtures. Pour moi, ce n'est pas un sujet de rivalité. Je ne veux pas monopoliser davantage la parole.

### **Florence PRESSON**

Entre vœu et action, nous avons choisi l'action depuis un bon moment. Si l'on subventionne jusqu'à 200 € la plantation d'arbres et d'arbres de bonne taille, c'est bien parce que cela correspond à la politique que nous portons et que nous développons pour la commune. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la notion de vœu est un peu dépassée par rapport aux actions concrètes que nous menons.

### **Isabelle DRANCY**

Tout est dit.

**Christian LANCRENON**

Ce qui me gêne dans ce vœu, c'est que l'on ressent des inquiétudes. Nous sommes tous élus depuis plusieurs mandats. On se bat bec et ongles pour défendre le patrimoine, pour défendre les arbres. Il y a eu la charte de l'arbre. Franchement, je ne vois pas l'intérêt d'un tel vœu.

C'est mon opinion personnelle. Je rejoins ce que disaient Chantal et Isabelle.

**Annie BACH**

Je rejoins totalement ce qui a été dit. On a quand même beaucoup œuvré à travers la charte de l'arbre et je ne vois pas du tout l'intérêt de ce vœu. Je tenais à le préciser.

**M. le maire**

On voit très bien les positions des uns et des autres. Ce n'est pas une position d'hostilité sur le fond, mais un sentiment d'inutilité de ce type de déclaration qui vient alors même que nous sommes en pleine action.

Le Groupe Sceaux Ensemble souhaite-t-il maintenir ce vœu ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous allons le maintenir d'autant que je ne partage pas ce qui a été dit auparavant. Nous maintenons le vœu. Que les masques tombent, et que l'on voit ce qu'il en est. Ce vœu n'est pas sorti d'un chapeau. C'est la constatation qu'un certain nombre d'arbres remarquables sont en danger. Certains ont disparu malgré la charte de l'arbre et tous les efforts faits par la mairie. Ces arbres ont disparu parce que quelque chose n'a pas fonctionné.

Nous en avons parlé avec les habitants. Ils étaient très favorables à ce vœu. Nous avons été bien soutenus. C'est pour cela que nous avons mis du temps à le rendre, car nous voulions être certains qu'il répondait à un besoin. Maintenant, que chacun prenne ses responsabilités. Cela nous va tout à fait. C'est le jeu. C'est la démocratie. Je n'ai aucun souci à expliquer ce qu'il en est et à dire que lorsqu'il s'agit d'être plus ambitieux sur la protection des arbres, on nous répond que la charte de l'arbre est suffisante. Or, elle n'a pas été suffisante pour protéger un certain nombre d'arbres.

**M. le maire**

Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

On ne critique pas. Je propose qu'on soumette ce vœu au vote et l'on verra bien qui vote pour et qui vote contre. Ce sera intéressant.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, est-ce que vous m'entendez ? J'ai l'impression que vous ne m'entendez pas. Qu'est-ce qui vous permet de dire que la charte de l'arbre n'a pas été suffisamment protectrice ? Il arrive que des arbres remarquables meurent ou soient en danger. Ils peuvent être malades. En outre, la quasi-totalité de ces arbres, à l'exception de ceux du parc de Sceaux, sont dans des propriétés privées. J'ai dû intervenir avec un succès parfois relatif auprès d'un certain nombre de propriétaires d'arbres remarquables menacés par des opérations d'élagage malencontreux. Je suis intervenu et je peux vous dire que je n'ai pas toujours été reçu de manière très positive, les propriétaires disant : « Qu'est-ce que cela peut vous faire ? Cet arbre m'appartient et je fais ce que je veux. Faites un contentieux, je m'en fiche ». On a aussi ce genre de réactions parmi notre population notamment la plus aisée... Je suis obligé de le constater.

Cela étant, sur le fond du vœu, il n'y a pas de difficultés puisque ce que vous écrivez est écrit dans la charte de l'arbre. Qu'est-ce que ce vœu amènera de plus ?

**Francis BRUNELLE**

Monsieur le Maire, je voulais juste faire un petit point de sémantique. Émettre un vœu, c'est souhaiter la réalisation de quelque chose. C'est donc en amont de l'action. Or, il a été démontré par Florence Presson et M. le Maire que les actions visant à la préservation des arbres et du patrimoine végétal ont été réalisées. Émettre un vœu laisserait penser qu'aucune action n'a jamais été réalisée avant l'émission de ce vœu. Personnellement, je ne suis pas favorable à l'émission du vœu et je ne suis pas favorable à ce vœu pour des raisons simplement de forme. Je pense que l'on ne peut pas faire un vœu alors que des actions ont déjà été mises en œuvre.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je propose de le soumettre au vote, vu l'heure qu'il est. On va pouvoir aller chercher les croissants !

**M. le maire**

Voilà ce que nous allons faire. Un vœu a été présenté en application des dispositions du code des collectivités territoriales et du règlement intérieur. Ce vœu a été discuté et doit être soumis au vote. La majorité ne prendra pas part à ce vote.

Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est défavorable au vœu ? Qui s'abstient ?

*Le vœu déposé par le Groupe Sceaux Ensemble est adopté à l'unanimité des votants avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme Maude Bonté) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).*

*M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet,*

*M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ne prennent pas part au vote.*

## **XXII- DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE organisé en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales**

### **M. le maire**

J'ai reçu de la part de 4 élus, soit plus de 10 % de l'effectif du conseil municipal, une demande d'organisation d'un débat sur la politique générale de la commune en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.

Je laisse donc la parole aux élus qui ont souhaité ce débat.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire, mais pour qu'il y ait débat, il faut qu'il y ait échange. La coutume voudrait que vous présentiez le bilan de la politique de la Ville de cette dernière année pour que nous puissions en débattre. C'est ainsi que les choses se font dans beaucoup d'assemblées. N'ayant pas eu de retour de la part de vos services quant à l'organisation de ce débat, je pensais qu'il se ferait comme cela se fait dans les cercles républicains et que vous auriez eu à cœur de défendre votre bilan pour l'année.

Nous avons posé un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses et sur lesquelles nous n'avons pas trouvé d'information afin de pouvoir structurer ce débat. Nous le regrettons, mais nous sommes prêts à débattre, en dépit de quelque chose qui relève presque de l'obstruction. C'est ce qui a été voulu par vous-même, Monsieur le Maire. C'est donc ainsi. Il est en outre 7 h du matin. Il paraît donc un peu étrange d'organiser ce débat sur la politique de la Ville en fin de séance, juste après les questions et les vœux.

Mais on peut commencer par poser un certain nombre de questions. Peut-être que nous obtiendrons alors des réponses à nos questions et que nous pourrions présenter quelque chose.

### **M. le maire**

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Les questions, ce sont les questions orales. Elles ont été posées. Vous les poserez la prochaine fois.

Je vais vous dire ce que je pense. Le débat sur la politique générale de la commune a eu lieu au mois de mars et au mois de juin. Non seulement il n'a pas eu lieu au sein du conseil municipal, mais il a lieu devant l'ensemble de la population. Si vous voulez savoir quels sont nos projets et Sceaux, le 17 décembre 2020

quelle est notre politique générale, je peux vous faire suivre ce document. Vous avez absolument tout là-dedans. Je suppose que vous l'avez lu.

Voilà ma contribution au débat.

**Jean-Christophe DESSANGES**

D'accord. Vous ne débattrez donc pas au-delà de me montrer ce document. Très bien.

**M. le maire**

C'est ma contribution au débat. Si vous avez des choses à dire par rapport à cela, dites-les !

**Jean-Christophe DESSANGES**

Non, je n'ai rien à dire par rapport à ce document.

**M. le maire**

Si vous n'avez rien à dire, il n'y a pas besoin de faire de débat.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous avons posé des questions auxquelles vous n'avez pas daigné répondre. C'est un problème. Et ce sont des questions qui nourrissent le débat. Je ne comprends pas que ces questions ne soient pas prises en compte lors de la préparation de ce débat.

**M. le maire**

Quelles sont vos questions ? Posez vos questions. Je suis prêt à y répondre. Allez-y.

Vous aimez bien parler beaucoup. Agir, c'est autre chose. Cela me rappelle d'ailleurs quelque chose. Là-haut, on parle aussi beaucoup. On fait des référendums...

**Jean-Christophe DESSANGES**

On l'attendait celle-là ! Et on réduit aussi les impôts locaux.

**M. le maire**

Oui, mais on va être obligé d'augmenter les impôts nationaux parce qu'il va falloir payer tout cela. Il n'y a donc pas de questions ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Si, il y a des questions, sur les finances notamment. Nous souhaiterions connaître la valorisation pour chaque terrain dont la Ville est propriétaire.

**M. le maire**

C'est en annexe du budget et du compte administratif.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pas sur 2020.

**M. le maire**

Non, pas sur 2020. Vous l'aurez avec le compte administratif 2020. C'est normal. Entre 2019 et 2020, cela n'aura pas beaucoup changé.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Christiane, est-ce que tu voulais dire quelque chose ? Qu'en penses-tu ?

**M. le maire**

Merci pour ce moment ! Bien.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pardon, je vois l'heure tourner...

Nous avons posé des questions sur la sécurité de nos concitoyens sur l'ensemble de l'année 2020 auxquelles vous n'avez pas répondu.

**M. le maire**

Vous m'avez posé une question orale lors de la dernière séance et je vous ai communiqué tous les chiffres.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'était sur trois mois. La question portait sur l'ensemble de l'année.

**M. le maire**

L'année n'est pas finie.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Sur l'ensemble de l'année à date, Monsieur Laurent. Et nous n'avons pas eu de réponse ou plutôt on nous a dit que les informations étaient disponibles sur le site web, ce qui n'est pas le cas.

**M. le maire**

S'il s'agit des statistiques de sécurité et de délinquance, il faut s'adresser au commissariat.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Le commissariat vous les donne, Monsieur le Maire.

**M. le maire**

Le commissariat ne nous donne pas tout. Il choisit, il trie.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Vous pourriez au moins nous communiquer le rapport établi par la préfecture sur l'état de la délinquance dans la ville.

**M. le maire**

La préfecture n'établit aucun rapport. Le préfet ne vient d'ailleurs même pas au conseil local de prévention de la délinquance.

Bien, puisque vous n'avez manifestement pas grand-chose à dire et à proposer, à part poser des questions, je pense que nous allons en rester là.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est vous qui décidez, puisque vous êtes le président de l'assemblée. C'est à vous d'en décider. On a des choses à dire et à proposer.

**M. le maire**

On les a attendus quand même 10 mn et ce n'est pas venu.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je pense qu'on va en rester là, mais on prend acte et note de la manière dont les choses se passent. Merci pour ce moment !

**M. le maire**

Chers collègues, merci pour cette réunion passionnante. Bonne nuit.

*La séance du conseil municipal est levée à 6 h 45.*